

**UNIVERSITE GALATASARAY
INSTITUT DES SCIENCES SOCIALES
DÉPARTEMENT DE RELATIONS
INTERNATIONALES**

**LE RAPPROCHEMENT GRECO –TURC
A PARTIR DE 1999
DANS LA PERSPECTIVE HISTORIQUE**

THÈSE DE MASTER RECHERCHE

ERHAN GÜLSEVEN

**Directeur du recherche : Doç. Dr. Enis TULCA
(Université Galatasaray)**

Octobre 2007

Table des matières

Table des matières	ii
Liste des abréviations.....	iv
Liste des graphiques.....	v
Introduction	1
I. PREMIERE PARTIE : SURVOL CHRONOLOGIQUE DES FONDEMENTS	
HISTORIQUES DU CONFLIT GRECO-TURC.....	8
A. Autour des problématiques de la construction nationale (19 ^e siècle - 1954).....	9
1. Fondements historiques du différend jusqu'à 1923	10
a. Du développement du nationalisme grec à la volonté d'expansion territoriale	10
b. De la Première Guerre mondiale à la Guerre d'indépendance turque.....	14
2. L'entre deux guerres : la « détente » Venizélos - Atatürk.....	15
a. Les années 1920 : la longue marche vers une détente gréco-turque	15
b. La première période de coopération : 1930-1934	17
3. Des hésitations de la période de guerre à une nouvelle coopération gréco-turque.....	19
a. La Seconde Guerre mondiale et la Guerre civile grecque	19
b. 1950-54 : une période de coopération	20
B. Autour de la question chypriote (1954-1974).....	22
1. Eclatement et développement de la crise chypriote	23
a. Vers l'indépendance de Chypre	23
b. L'indépendance de Chypre et la crise des années 1963-1964	26
2. De l'exacerbation des tensions à Chypre à l'intervention turque (1967-1974).....	29
a. La « Junte des Colonels » et Chypre	29
b. L'intervention de 1974	31
C. Diversification des différends (1974-1999).....	34
1. De l'éclatement de la crise égéenne au coup d'Etat du 12 septembre 1980 en Turquie	35
a. Les crises égéennes de 1973 et 1976	35
b. Une détente relative (1976-1980).....	36
c. Négociations à Chypre à la fin des années 1970.....	38
2. Années 1980 : persistance des tensions et « l'esprit de Davos »	39
a. La période du coup d'Etat du 12 septembre 1980.....	39
b. Özal, Papandréou et « l'esprit de Davos ».....	42
3. Relations gréco-turques après la fin de la Guerre froide.....	44
a. La fin de la Guerre froide et le différend gréco-turc	44
b. La crise de Kardak/Imia et ses suites	47
c. La crise de l'arrestation d'Abdullah Öcalan (1999).....	50
II. DEUXIEME PARTIE: LA DETENTE GRECO-TURQUE DE 1999 JUSQU' A NOS JOURS.....	
A. Les relations économiques entre la Grèce et la Turquie	55

1. Indices économiques et historique des relations économiques.....	56
a. Indices économiques généraux et les spécificités structurelles.....	56
b. Bref historique des relations économiques	58
2. Détente des relations greco-turques et efforts politiques pour améliorer les relations économiques	61
3. Le commerce bilatéral	63
4. Les investissements directs à l'étranger et les partenariats gréco-turcs dans les pays tiers.....	68
a. Le secteur bancaire	70
b. Coopération dans les marchés de capitaux	72
c. Partenariats gréco-turcs dans les pays tiers.....	73
5. Le tourisme	73
B. Relations politiques	77
1. Le tremblement de terre du 17 août 1999 : un premier stimulant de la Détente politique et sociale gréco-turque de 1999.....	79
a. Le tremblement de terre et ses impacts dans la normalisation des relations bilatérales.....	79
b. Les efforts de secours de la part de la Grèce et le rapprochement gréco-turc	80
c. Le tremblement de terre en Grèce (septembre 1999)	82
2. Le sommet d'Helsinki (décembre 1999) et les relations gréco-turques.....	84
a. La question de « l'eupéanisation » du conflit gréco-turc à la veille du sommet d'Helsinki	84
b. Le sommet d'Helsinki (10 et 11 décembre 1999).....	86
3. Permanence des questions de conflit.....	89
a. La question chypriote après le sommet d'Helsinki	89
b. Les différends concernant la mer Egée après 1999	94
c. Le problème des minorités et les questions sociales	96
Conclusion.....	99
Bibliographie	105
1. Documents officiels.....	105
2. Ouvrages	106
3. Articles	107
4. Rapports.....	114
5. Presse quotidienne.....	115
6. Sources électroniques	116

Liste des abréviations

- AKEL** Anorthotiko Komma Ergazomenou Laou
(Parti progressiste du peuple travailleur)
- ANAP** Anavatan Partisi (Parti de la Mère-Patrie)
- EOKA** Ethniki Organosis Kypriakon Agoniston
Organisation Nationale pour les Combattants Chypriotes
- GATT** General Agreement on Tariffs and Trade
(Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce)
- IDEA** Ieros Desmos Ellinon Axiomatikon (Alliance Sacrée des Officiers Grecs)
- KMTHP** Kıbrıs Milli Türk Halk Partisi
(Parti National Populaire Turc de Chypre)
- ONU** Organisation des Nations Unies
- OTAN** Organisation du Traité de l'Atlantique du Nord
- PASOK** Panellenio Sosialistiko Kinema (Mouvement Socialiste Panhellénique)
- PIB** Produit Intérieur Brut
- PKK** Partiya Karkerên Kurdistan (Parti Ouvrier de Kurdistan)
- TMT** Türk Mukavemet Teşkilatı (Organisation de la Résistance Turquie)
- URSS** Union des Républiques Socialistes Soviétiques

Liste des graphiques

Graphique n°1 : Variation du chiffre d'affaires du commerce gréco-turc par année .	64
Graphique n°2 : Taux de couverture du commerce turco-grec	65
Graphique n°3 : Touristes visitant la Turquie	74
Graphique n°4 : Variations du nombre de touristes en Turquie à partir de 2000	75

Introduction

Il est possible d'affirmer que les relations gréco-turques du dernier centenaire sont caractérisées par une succession des périodes d'amélioration et de détérioration. Dans ce mouvement circulaire, chaque période de crise et de tensions est suivi, dans une logique de mouvement circulaire, par une période de détente ; et la tendance vers l'harmonisation, ainsi mise en vigueur, se transforme en une nouvelle étape de montée des tensions, ce qui est la conséquence de l'incapacité des parties à faire les pas nécessaires pour résoudre les problèmes-clés.

Si on fait abstraction des tensions, débats et différends de moindre degré, on peut parler de trois périodes de rapprochement entre les deux pays. La première période de « détente » gréco-turque avait débuté dans les années 1930, avec la signature du Traité d'Amitié entre Elefthérios Venizélos et Mustafa Kemal Atatürk. A un premier regard, il paraît inimaginable que deux leaders, qui commandaient deux armées en guerre dix années auparavant, aient joué un rôle primordial dans ce processus. Or, les changements de politique ne sont jamais exclus dans l'histoire politique : Venizélos, après l'échec de la politique qui consistait à promouvoir la « grande idée » (*megali idea*) de la récupération des terres de l'Anatolie occidentale par la Grèce, avait cherché à établir une réconciliation avec la Turquie de Mustafa Kemal, à partir de 1923.¹

Il est évident qu'un ensemble complexe de facteurs -internes et externes- ont contribué à la réalisation de la coopération gréco-turque dans les années 1930. La politique méditerranéenne de l'Italie et le révisionnisme bulgare, qui étaient des sources d'inquiétude pour chacun des deux pays, ont poussé les deux pays à entreprendre une coopération. D'autre part, la Grande dépression, qui avait affaibli aussi bien la Grèce que la Turquie, poussait les deux pays à coopérer, et formait ainsi un fondement matériel pour une coopération au profit de chacun des deux pays.² Ce

¹ Semih Vaner, « Retour au différend gréco-turc », *Cahiers d'Etudes sur la Méditerranée Orientale et le Monde Turco-Iranien*, n° 4, mai 1987, p. 13.

² Pour une analyse détaillée, cf. Cem Ermenec, « The Greek Turkish Rapprochement of 1930 », *Turkish Studies*, vol. 4, no. 3, automne 2003.

rapprochement a pu continuer jusqu'au début des années 1950, grâce à l'équilibre régional et mondial de l'entre-deux-guerres et de l'après-Seconde Guerre mondiale. Mais, si l'on excepte la brève période du milieu des années 1950, la détente gréco-turque est disparue après cette période.

Ce qui avait stimulé un refroidissement définitif des relations gréco-turques était l'émergence de la question chypriote. Dans les années 1950, la Grande-Bretagne avait déclaré son intention d'accorder l'indépendance à Chypre. Les débats sur les perspectives d'une future Chypre indépendante a abouti à une divergence des réclamations et points de vue des Grecs et des Turcs. La terreur appliquée par l'EOKA, organisation partisane de l'annexion de l'île à la Grèce (« enosis »), avait été suivie par des agressions exercées contre la minorité grecque d'Istanbul, Gökçeada et Bozcaada. Ainsi, la détérioration des relations entre les deux pays ne restait plus limitée à la politique intergouvernementale : elle acquérait également une dimension sociale, et devenaient une composante importante de la conception des individus. Dans ce processus, le point de « crash » des relations gréco-turques allait être atteint avec l'Action de Paix pour Chypre, entreprise en 1974 par la Turquie.

La deuxième période significative de rapprochement, nommée « le Processus de Davos », avait été développée par l'initiative du Premier ministre turc Turgut Özal, juste après la candidature de la Turquie à la Communauté économique européenne en 1987. Pendant l'année 1987, une série de problèmes avaient remonté les tensions sur la mer Egée ; pourtant, en janvier 1988, Özal avait rencontré son homologue grec Andréas Papandréou à Davos (Suisse), lors du Forum économique mondial.³ Pourtant, le Processus de Davos n'était pas une initiative destinée à résoudre les problèmes liés à Chypre et à la mer Egée. Malgré cela, il est indéniable que cela constituait un grand pas pour « la construction de la confiance mutuelle, pour le rabaissement du niveau des tensions, et pour prendre les précautions en vue d'établir de bonnes relations de voisinage ».⁴

Ce processus a été interrompue, notamment par deux raisons : d'une part, par le manque de volonté d'Andréas Papandréou, qui était par ailleurs disgracié de la

³ Gilles Bertrand, "Greek-Turkish Relations: From Cold War To Rapprochement", *Observatory Of European Foreign Policy Paper*, http://selene.uab.es/_cs_iuee/catala/obs/dossier_turquia/tk_analisis/eutr_05_2003bertrand.pdf.

⁴ Fuat Aksu, *Türk-Yunan İlişkileri : İlişkilerin Yönelimini Etkileyen Faktörler Üzerine Bir İnceleme*, Ankara, SAEMK yayınları, 2001, 3^e partie.

politique grecque suite à la mise en public des scandales concernant sa vie privée, et à son échec lors des élections de 1989 ; et d'autre part, par l'échec électoral (lors des élections de 1989) d'ANAP (Parti de la Mère-Patrie), ancien parti de Turgut Özal, qui venait d'être élu président de la République. De plus, le gouvernement grec avait continué à poursuivre des politiques allant à l'encontre de la Turquie, malgré le rapprochement de Davos. Il est possible de citer notamment les perspectives du service d'intelligence grecque à établir des liens avec PKK, organisation terroriste séparatiste kurde, en 1988.⁵ Le refus de la candidature turque en décembre 1989 a causé la disparition de la Communauté économique européenne, acteur stimulateur, dans les rapports gréco-turques, et a ainsi ralenti le processus de rapprochement.

Malgré ses limites, le Processus de Davos a une importance capitale, puisqu'il avait permis l'intégration des milieux d'affaires et des différentes composantes de la société civile au processus de rapprochement. D'autre part, ce processus a bien marqué l'impact des stimuli provenant de l'Europe sur les perceptions de chacun des deux pays, et cela a également prouvé les limites des projets de rapprochement qui ne prenaient pas en compte l'appui de la majorité des opinions publiques de chacun des deux pays.

En résumé, il est possible de qualifier chacun des deux rapprochements comme des « détentes fragiles », en raison de leur contenu limité, et de leur nature paradoxale tenant à ne pas toucher les problèmes primordiaux entre les deux pays.

On témoigne, à partir du début des années 2000, à une nouvelle période de détente-rapprochement entre la Grèce et la Turquie. Ce dernier rapprochement, que l'on peut faire commencer par le dialogue Cem-Papandréouen 1999, a été consolidé après le tremblement de terre de Marmara du 17 août 1999. Ce rapprochement est beaucoup plus porteur d'espérances par rapport aux précédents exemples, et qualitativement, il implique un potentiel de différer des précédents.

Le plus important des raisons de la Détente de 1999 provient du fait que ce rapprochement se fondait sur un appui public non négligeable. La tension gréco-turque, par son évolution historique, était presque devenue un sujet de politique

⁵ Erol Kurubaş, « Türk Yunan ilişkilerinde Neo-detant Dönemi », in *Türkiye-Yunanistan: Eski Sorunlar Yeni Arayışlar*, éd. par Birgül Demirtaş-Coşkun, Ankara, ASAM Yayınları, 2002, p. 9.

intérieure pour chacun des deux pays, et elle avait été la source de mythes populaires créés par les gouvernements en vue d'assurer un soutien social.⁶ Dans ce contexte, même les gouvernements et politiciens modérés sont poussés à des positions irrationnelles (voire, à des prises de positions sentimentales), de peur de ne pas perdre le soutien de l'opinion publique, dont la perception du conflit gréco-turque se fonde sur des préjugés historiques.⁷ Cette situation a commencé à changer au niveau gouvernemental en 1999, grâce au dialogue entre Ismail Cem et Georges Papandréou. Suite à cela, de façon inattendue, les tremblements de terre, qui ont frappé les deux pays en 1999, ont donné naissance à un rapprochement inattendu entre les deux peuples, qui se qualifiaient jadis l'un et l'autre de « ennemi éternel ». Puisqu'il n'est pas possible de dire que ce rapprochement a apparu *ex nihilo*, on peut suggérer que ces développements étaient la consolidation de la position des partisans d'amitié mutuelle et de coopération, qui existaient déjà dans chacun des deux pays, et du gain d'effectivité de leur politique.⁸

En fait, la Grèce avait envoyé, immédiatement après le tremblement de terre qui avait frappé le 17 août 1999 la Turquie, une aide humanitaire, qui contenait des équipes de secours sur place ainsi que des projets de reconstitution de certains bâtiments.⁹ D'autre part, les Turcs ont adopté une attitude tout à fait semblable lors du tremblement de terre qui a frappé la Grèce, peu de temps après. Avec la construction des « ponts » de sensibilité entre les deux peuples, une perception plutôt modérée a été renforcée. Le catastrophe naturel a poussé chacun des deux peuples à comprendre que le peuple voisin, jadis considéré comme une nation « sanguinaire », menaçante et destructrice, était effectivement un peuple vulnérable comme les autres, et similaire à beaucoup d'égards.¹⁰ Ainsi, il a été possible de développer des relations qui étaient autrefois impossibles à entreprendre, et certaines questions ont commencé à être discutées pour la première fois.

⁶ Semih Vaner, « Retour au différend gréco-turc », art. cit., p. 2.

⁷ Pour les attitudes des peuples qui font suite à la montée brusque des nationalismes, et pour les effets négatifs de ces attitudes populaires sur les gouvernements, voir Alexis Heraclides, « Türk Yunan Yakınlaşması (1999-...) : Bir İlk İnceleme », in *Türkiye-Yunanistan: Eski Sorunlar Yeni Arayışlar*, éd. par Birgül Demirtaş-Coşkun, Ankara, ASAM Yayınları, 2002, p. 33.

⁸ Pour une analyse détaillée de ce cadre, voir Herkül Milas, « Türk Yunan Halklarının 'Dostluğu' Üzerine », in *Türkiye-Yunanistan: Eski Sorunlar Yeni Arayışlar*, éd. par Birgül Demirtaş-Coşkun, Ankara, ASAM Yayınları, 2002, p. 110.

⁹ Par ailleurs, le gouvernement grec avait le souci de faire oublier la crise de légitimité qui était survenue lors du crise concernant Abdullah Öcalan. Voir dans la suite de ce mémoire, 1^{re} partie, section 3, sous-section 3.

¹⁰ Kerin Hope, « Earthquake Diplomacy », *Europe*, novembre 1999, p. 22.

Un autre exemple de la puissance des catastrophes naturelles à transformer les paramètres des relations internationales est fourni par le cas du Pakistan et de l'Inde. Les deux pays, qui étaient en conflit pour la souveraineté de la région de Cachemire, avaient entrepris une coopération suite au tremblement de terre de 2005. L'Inde a fait réparer les lignes téléphoniques de la région sous souveraineté pakistanaise, et a proposé d'envoyer des équipes de secours sur place. Pervez Musharraf, chef de l'Etat pakistanais, a présenté publiquement ses remerciements à l'Inde.¹¹ Il s'agissait d'un dialogue inimaginable à la veille de la catastrophe du tremblement de terre.

Ce processus avait également poussé la Grèce et la Turquie à poursuivre des politiques d'amélioration des relations : et comme les politiciens étaient également prêts à poursuivre ces politiques, le rapprochement au niveau social a pu trouver une réponse au niveau politique-interétatique. Par ailleurs, un simple rapprochement au niveau social, qui ne serait pas soutenu par un rapprochement gouvernemental, risquait de dépérir dans peu de temps.¹² Une autre raison de l'adoption d'une politique de consensus est le caractère désormais daté des politiques populistes-nationalistes abusant des sensibilités des peuples concernant l'inimitié gréco-turque.¹³ A partir de la date tournante de 1999, une série de rapprochements à plusieurs niveaux ont été réalisées : ces niveaux concernent à la fois le niveau politique et diplomatique, et à la fois le niveau culturel, social et économique. Les traités de coopération, la ligne téléphonique directe reliant les ministres des Affaires étrangères des deux pays, les nouvelles relations diplomatiques, la coopération au niveau de la société civile, l'interaction culturelle, les plans d'investissement commun, l'accélération du commerce entre les pays, les projets de tourisme, les festivals d'amitié sont tous des indicateurs de la possibilité de la transformation du conflit gréco-turc en amitié.

Dans cette étude où on va traiter des relations gréco-turques à l'époque contemporaine, on va prendre compte de l'importance de la lettre écrite par Ismail Cem à Georges Papandréou, et du tremblement de terre de 1999 comme des point tournant ; on va construire notre problématique autour des événements majeurs. Notre recherche à s'interroger sur la nature du point tournant de 1999 : s'agit-il d'une

¹¹ Dimitris Keridis, « Earthquakes, Diplomacy, and New Thinking in Foreign Policy », *The Fletcher Forum of World Affairs*, vol. 30, hiver 2006, p. 2.

¹² Alexis Heraclides, art. cit. p. 43.

¹³ Tarik Oğuzlu, « How Encouraging is the Latest Turkish-Greek Reconciliation Process ? », *Journal of Contemporary European Studies*, vol. 12, no. 1, avril 2004.

détente visant à résoudre définitivement les problèmes persistant depuis plusieurs générations dans les relations gréco-turques, ou bien s'agit-il d'un rapprochement temporaire et superficiel, condamné à disparaître pour laisser place à un nouveau cycle de tension-crise ?

Pour pouvoir mener une recherche autour de ce problématique, il est inévitable de faire une analyse historique des relations gréco-turques à l'époque contemporaine.¹⁴ En fait, la question de l'identité nationale est d'une importance capitale pour les relations gréco-turques, puisque chacune des deux nations ont construit leur discours national et leur Etat-nation par une référence négative à l'autre.¹⁵ Autrement dit, l'identité nationale moderne grecque est, dès son apparition, fortement influencée par le conflit avec les Turcs, et vice versa.¹⁶ Ainsi, bien que notre analyse historique se focalise sur la période après 1923, il est impossible de nier l'importance des problèmes liés à l'apparition de l'identité national grecque et du nationalisme grec, qui ont pris naissance à partir de la fin du 18^e siècle, et qui ont directement influencé le cours des relations gréco-turques, au niveau du système mondial, des relations étatiques et des rapports sociaux. Pour cette raison, la première partie de notre recherche commence par un survol rapide de l'histoire des relations gréco-turques à partir de la Guerre d'indépendance grecque des années 1820. Toujours dans la première partie, les relations gréco-turques de 1923 jusqu'à 1999 seront analysées, pour pouvoir bien mettre en contexte les éléments du rapprochement de 1999. Dans cette première partie, la méthode de l'analyse historico-politique sera intégrée à l'analyse en termes des niveaux d'analyse. Autrement dit, on ne va pas se contenter d'une description factuelle des relations gréco-turques jusqu'à 1999, mais on va plutôt essayer de discerner les aspects systémiques, interétatiques et sociaux des périodes de tension et de rapprochement.

Dans la deuxième partie, qui constitue le développement essentiel de notre recherche liée à notre problématique, on va analyser la période s'étendant de 1999 à nos jours, et on va essayer de voir si cette dernière période de rapprochement est de

¹⁴ Cf. Fuat Aksu, *Türk-Yunan İlişkileri*, op. cit., p. 136.

¹⁵ Şükrü Sina Gürel, *Tarihsel Boyutları İçinde Türk-Yunan İlişkileri (1821-1993)*, Ankara, Ümit Yayıncılık, 1993, pp. 10-11.

¹⁶ Mustafa Aydın, « Crypto-Optimism in Turkish-Greek Relations. What is Next ? », *Journal of Southern Europe and the Balkans*, vol. 5, no. 2, août 2002, p. 224.

la même nature que les exemples précédents, autrement dit, si elle est condamnée, comme les autres à se transformer en une nouvelle période de conflits. On va donc voir si la dernière détente gréco-turque possède un potentiel de normalisation totale des tensions gréco-turques qui ont des origines historiques faisant poids. Dans cette deuxième partie, on va procéder par analyse thématique, plutôt que chronologique. Ainsi, on va d'abord étudier les éléments de détente liées au *soft power*, voire à l'économie, et dans la suite, on va analyser les tentatives de rapprochement au niveau gouvernemental ou dans le sein des organisations internationales.

I) PREMIERE PARTIE : SURVOL

CHRONOLOGIQUE DES FONDEMENTS

HISTORIQUES DU CONFLIT GRECO-TURC

L'approche grecque et turque à la société internationale est strictement liée à l'expérience historique de ces pays comme Etat-nation manifestée dans leur culture politique et légale respective.¹⁷ Si, malgré toutes les tentatives de rapprochement et toutes les similitudes entre les peuples, la représentation collective grecque conçoit encore aujourd'hui la Turquie comme une « menace »,¹⁸ cette situation a ses racines dans une histoire dont la mémoire est toujours présente. Il est possible de faire le même constat pour la représentation de la Grèce en Turquie.

On va procéder en trois sections pour analyser cette expérience historique. On va d'abord analyser la période qui s'étend du processus de l'indépendance grecque jusqu'à 1955 (l'éclatement de la question chypriote). Cette période, marquée par d'abord par le conflit entre le Royaume de Grèce et l'Empire ottoman, continue avec la Guerre d'Indépendance turque, la détente des années 1930, et les hésitations des années de la Deuxième Guerre mondiale. Cette première période correspond globalement au processus de formation des identités nationales dans les deux Etats. Le facteur systémique est influencé d'abord par le système de l'équilibre européenne, ensuite par la menace révisionniste des années 1930, et finalement par les débuts de la Guerre froide. Dans la deuxième sous-partie, on traite de la période entre 1955 et 1974, où les relations gréco-turques se cristallisent autour de la question chypriote. Finalement, après l'intervention turque de 1974 à Chypre, on témoigne à une diversification des objets de conflit, et à une complexification de la dialectique tensions-négociations. Cette dernière période est marquée par des crises survenues en 1976, 1983, 1987, 1996 et 1998-99 : il est important de noter que la plupart de ces

¹⁷ Pour la source de ce cadre d'analyse, voir Berdal Aral, « Turkey's Insecure Identity from the Perspective of Nationalism », *Mediterranean Quarterly*, vol. 8, no. 1, hiver 1997, p. 77.

¹⁸ Loukas Tsoukalis, « Greece : Like Any Other European Country ? », *The National Interest*, vol. 55, printemps 1999, p. 71.

moments de crise sont liées à la question de Chypre ou aux différends sur la mer Egée.¹⁹

A. Autour des problématiques de la construction nationale (19^e siècle - 1954)

Depuis la seconde moitié du 18^e siècle, les composantes principales de l'identité nationale grecque étaient considérées comme la religion et le langage. Mais le contenu accordé à ces notions étant parfois problématiques, ces éléments étaient toujours complétés par des références historiques ou anthropologiques à partir du début 19^e siècle.²⁰ Ces diverses composantes avaient été mobilisées lors du 19^e siècle pour une indépendance nationale acquise de l'Empire ottoman, et ensuite, pour une expansion territoriale de l'Etat grec au détriment de la réserve territoriale du même empire. De l'autre côté, la plupart des campagnes militaires de la Guerre d'indépendance turque de 1919-1922 étant gagnées contre les troupes d'occupation grecque. Ainsi, les identités grecques et turques étant constituées par des références négatives vis-à-vis de l'autre, les relations entre la Grèce et la Turquie étaient problématiques au fond.

Par contre, cette situation problématique n'a pas empêché d'entreprendre deux coopérations, la première dans la première moitié des années 1930, et la seconde au début des années 1950, jusqu'à l'éclatement de la question chypriote avec l'apparition des conflits violents intercommunautaires. Dans cette section, on va analyser ces périodes de tension et de coopération en alternance, qui sont capitales pour l'analyse des politiques actuelles. Cette importance provient non seulement du fait que ces périodes fournissent des exemples historiques permettant la comparaison avec le temps présent, mais aussi du fait qu'elles constituent les repères constitutifs des identités nationales grecques et turques, voire des relations actuelles gréco-turques.

¹⁹ Theodore Coulombis et Kostas Ifantis, « Altering the Security Dilemma in the Aegean : Greek Strategic Options and Structural Constraints - A Realist Approach », *The Review of International Affairs*, vol. 2, no. 2, hiver 2002, p. 1.

²⁰ Thanos Veremis et John Koliopoulos, « The Evolving Content of the Greek Nation », in *Greece in the Twentieth Century*, éd. par Theodore A. Coloumbis et al., Londres, Frank Cass, 2003, pp. 20-25.

1. Fondements historiques du différend jusqu'à 1923

a. Du développement du nationalisme grec à la volonté d'expansion territoriale

Sous l'Empire ottoman, convenablement à la tradition administrative²¹ des empires de l'est, la religion musulmane n'avait pas été imposée à la population grecque (ni aux autres populations monothéistes non-musulmanes des territoires administrés par l'empire). De plus, certains territoires grecs ont bénéficié d'une autonomie relative ou totale, toujours en conformité avec le principe de décentralisation, caractéristique de toute formation administrative impériale pré-moderne. Par ailleurs, la population ottomane était organisée selon le principe de *millet*,²² ce qui équivalait à la répartition de la société en des communautés religieuses. Ainsi, dès la conquête de Constantinople/Istanbul en 1453, Mehmed II le Conquérant a reconnu le patriarche orthodoxe de Constantinople comme le représentant de toute la communauté orthodoxe des territoires de l'Empire, et a accordé à cette communauté (ainsi qu'aux autres communautés) l'autonomie judiciaire : cette favorisation de l'influence du patriarcat par l'Empire ottoman n'allait s'affaiblir qu'avec la décadence, puis le démembrement de l'Empire, comme le souligne Alain Juster.²³ Le lien du pouvoir public avec les communautés religieuses se faisait par le paiement de l'impôt, et par le recrutement des soldats. Ainsi, les juridictions et la gestion des écoles de toutes les communautés orthodoxes (les patriarchats de Phanar, Alexandrie, Antioche, de Jérusalem, l'archevêché de Jérusalem, les Serbes, les Valaques et les Bulgares) étaient confiées au patriarche de l'Eglise grecque orthodoxe. Cette situation allait être la raison pour l'importance particulière de l'Eglise et de la religion orthodoxe dans la définition de la nation grecque à l'époque moderne et contemporaine.

²¹ İlber Ortaylı, *Türkiye İdare Tarihi*, Ankara, TODAİE, 1979.

²² Pour la période ottomane, il n'est pas approprié de traduire le mot « millet » par « nation », le sens que ce terme revêt actuellement dans la langue turque. Dans la période ottomane, ce mot signifiait une appartenance confessionnelle, et n'avait pas de rapport avec la nation ou le nationalisme.

²³ Alain Juster, « Le Patriarcat Œcuménique de Constantinople, la Grèce et la Turquie », in *Le différend gréco-turc*, éd. par Semih Vaner, Paris, L'Harmattan, 1988, p. 49.

L'aristocratie phanariote²⁴ constituait l'une des principales composantes de l'élite politique et sociale grecque à l'époque ottomane. Dans le 18^e siècle, cette élite grecque était plutôt considérée comme le porte-parole du pouvoir ottoman dans les territoires orthodoxe, ainsi, au début du 18^e siècle, après la prise de partie de l'aristocratie locale valaque et moldave contre l'Empire ottoman, des familles phanariotes s'étaient vues confier le gouvernement de la Moldavie et de la Valachie, respectivement en 1709 et 1715. Par contre, les mêmes familles phanariotes ont joué, à partir de la seconde moitié du 19^e siècle, un rôle d'éveilleur national pour la communauté grecque, et ont ainsi contribué à la préparation et à la réalisation des révoltes des années 1820.²⁵ Cette ascension de l'élite nationale grecque allait de pair avec la montée d'une bourgeoisie commerciale grecque. Ainsi, bien qu'elle n'ait pas agi en bloc contre l'empire ottoman, du moins une partie de cette bourgeoisie a soutenu la lutte d'indépendance grecque,²⁶ de plus, les activités de cette bourgeoisie ont préparé le fondement matériel et intellectuel d'un Etat-nation grec indépendant, par le soutien qu'elle a accordé à la construction d'écoles modernes, ou d'autres institutions culturelles.²⁷ Cette évolution, encore stimulée par le modèle donné par les guerres napoléoniennes, et par les intérêts de l'empire russe, a exacerbé le nationalisme grec.

En 1814, à Odessa, une fondation a été fondée sous le nom de Filiki Eteria (« société des amis »), pour promouvoir l'indépendance de la nation grecque. En 1820, une révolte a commencé en Morée, réprimée par l'armée ottomane. Dans les années qui suivent, les Etats européens, qui restaient neutres à l'égard de ce conflit, ont commencé à s'intéresser de cette affaire, poussés par les opinions publiques qui s'intéressaient davantage à la question grecque.²⁸ Ainsi en 1827, la Russie et l'Angleterre, bientôt rejointes par la France, ont signé un protocole prévoyant la création d'une Grèce autonome. Ce développement a donné lieu à une crise internationale qui a abouti à l'anéantissement de la flotte ottomane à Navarin par les trois puissances. Suite à la défaite ottomane après la guerre russo-ottomane de 1829,

²⁴ Du nom de Phanar (Fener), quartier d'Istanbul peuplé par les grandes familles du « millet » grec pendant l'Empire ottoman. Pour les origines de cette caste sociale, voir Dimitri Kitsikis, *Türk-Yunan İmparatorluğu: Arabölge Gerçeği Işığında Osmanlı Tarihine Bakış*, İstanbul, İletişim, 1996, p. 105.

²⁵ Şükrü Sina Gürel, op. cit., p. 23.

²⁶ ibid, p. 25.

²⁷ ibid.

²⁸ A propos des mouvements « philhellènes » en Europe occidentale du début du 19^e siècle, cf. David Howarth, *The Greek Adventure : Lord Byron and Other Eccentrics in the War of Independence*, Londres, Collins, 1976.

le traité d'Andrinople a été signé, et le 3 février 1830, la création d'une Grèce indépendante a été déclarée.²⁹ L'Empire ottoman allait reconnaître l'indépendance de cet Etat en 1832.

Comme le souligne Stéphane Yerasimos, durant les 18^e et 19^e siècles, les « foyers du renouveau grec [étaient] focalisés dans l'espace égéen », ainsi que dans les autres centres de la Mer Noire ou de la Méditerranée orientale, ce qui était la conséquence de la colonisation des côtes qui allait de pair avec l'expansion commerciale grecque. Pourtant, pour des raisons stratégiques, la Grèce indépendante ne s'était pas située sur le littoral égéen ou méditerranéen, mais dans le Péloponnèse, « le seul endroit habité par des Grecs en nombre et en majorité suffisants pour déclencher et mener à bien une insurrection nationale ».³⁰ Cette situation a amené une politique constante, pendant le 19^e siècle, qui visait la récupération de l'espace égéen par la Grèce. Cet objectif était la base de la politique irrédentiste par Grèce, de 1830 jusqu'à 1922.³¹ Cet objectif était notamment exprimé lors des débats des années 1850 et 1860, par une école de pensée qui établissait une continuité directe de la nation grecque moderne avec l'empire byzantin.³² En fait, l'Empire byzantin, pendant son période de déclin, avait constamment perdu des terres en faveur des Turcs. Cette perte territoriale était symbolisée notamment par la prise de Constantinople/Istanbul en 1453, et Trébizonde/Trabzon en 1461. Plus tard, les îles de la Méditerranée orientale, majoritairement peuplées de Grecs, avaient été récupérées par la flotte ottomane durant les 16^e et 17^e siècle (notamment Chypre en 1571, et finalement, Crète en 1699). Tout ce passé était repris par le discours nationaliste grec pour mobiliser l'opinion publique pour diffuser un nationalisme par référence négative aux Turcs et à l'Empire ottoman. Pourtant, il faut noter que l'Empire byzantin, qui était un empire à aspiration universelle, héritière du système romain, était très loin d'être un Etat-nation précédent directement la Grèce moderne.³³ Il faut donc nuancer le propos, et éviter de faire débiter les relations gréco-turques par la période des guerres entre la Byzance et l'Empire ottoman. Il n'est pas question d'une continuité immédiate entre les guerres de cette période et les

²⁹ « Protocol of Conference between Great Britain, France, and Russia, Relative to the Independence of Greece », *The American Journal of International Law*, vol. 12, no. 2, supplément, pp. 67-68.

³⁰ Stéphane Yerasimos, « Les rapports gréco-turcs : mythes et réalités », in *Le différend gréco-turc*, éd. par Semih Vaner, Paris, L'Harmattan, 1988, p. 38.

³¹ Şükrü Sina Gürel, op. cit., p. 11.

³² Thanos Veremis et John Koliopoulos, art. cit., p. 15.

³³ Dimitri Kitsikis, op. cit., p. 9.

conflits modernes ; mais c'est plutôt les nationalismes actuels qui ont créé cette continuité comme une référence historique.³⁴

La pensée nationaliste grecque qui mettait en avant la continuité avec l'Empire byzantin allait déboucher en une politique recherchant à récupérer les territoires de l'empire byzantin : *megali idea*, qui était l'idée politique dominante dans le 19^e siècle, et notamment dans la seconde moitié du siècle,³⁵ et qui était même « la *raison d'être* du Royaume de Grèce ». ³⁶ La Grande Bretagne avait laissé les Îles ioniennes sous la souveraineté grecque, ainsi, l'Etat grec réalisait sa première expansion territoriale. Dans la suite, en 1881, la Thessalie et une partie de l'Epire avaient été laissées à la Grèce par une conférence internationale, en récompense de sa neutralité lors de la guerre russo-ottomane de 1877-78. Enfin, à la fin du 19^e siècle, la Grèce avait soutenu la révolte de Crète commencée en 1878 : cette crise avait causé l'autonomisation de la Crète suite à la Guerre gréco-ottomane de 1897, et finalement, l'annexion de la Crète en 1908 par la Grèce. Pendant la Première Guerre balkanique, la Grèce, appuyée par une alliance Bulgaro-Serbo-Monténégrin, a conquis la Crète, la Macédoine du Sud, l'Epire du Sud, et les îles grecques (sauf la Dodécanèse, qui était une possession italienne).³⁷ Tous ces développements contribuaient à la réalisation de la *megali idea*, et à la détérioration des rapports entre les Grecs et les Turcs de l'Empire ottoman.

Pourtant, dans le 19^e siècle, même après 1830, les Grecs ont continué à bénéficier d'un statut favorable dans l'Empire ottoman : il n'est donc pas possible de parler d'une inimitié totale et exclusive gréco-turque à cette époque. A titre d'exemple, on peut citer le cas des diplomates grecs, qui ont continué à exercer leurs fonctions jusqu'à la désintégration de l'Empire ottoman.³⁸ Autrement dit, le conflit gréco-turc, qui s'était manifesté jusqu'à 1923 aux niveaux social-culturel-

³⁴ Pour une étude approfondie de l'histoire de la construction de l'identité nationale grecque dans les 18^e et 19^e siècles, cf. Herkül Millas, *Yunan Ulusunun Doğuşu*, Istanbul, İletişim, 1994.

³⁵ Cf. Theodore George Tatsios, *The Megali Idea and the Grek-Turkish War of 1897: The Impact of Cretan Problem on Greek Irredentism, 1866-1897*, New York, Columbia University Press, 1984.

³⁶ Fotios Moustakis, *The Greek-Turkish Relationship and NATO*, Londres, Frank Cass, 2003, p. 30.

³⁷ Pour une histoire « à chaud » du conflit balkanique, voir Aram Andonyan, *Balkan Harbi Tarihi*, trad. par Zaven Biberyan, Istanbul, Sander, 1975, publiée pour la première fois en 1913.

³⁸ Cette bonne représentation des Grecs dans les services diplomatiques et consulaires, due notamment à leur connaissance des langues étrangères ou à leurs études effectuées à l'étranger, allait durer jusqu'aux années de guerre. Voir Sinan Kunalalp, « Les Grecs en *stambouline* : diplomates ottomans d'origine grecque », in *Le différend gréco-turc*, éd. par Semih Vaner, Paris, L'Harmattan, 1988, pp. 41-46.

idéologique, interétatique et systémique, était bien loin d'être un conflit total sans nuances.

b. De la Première Guerre mondiale à la Guerre d'indépendance turque

A partir du début de la Première Guerre mondiale, un différend a éclaté entre le roi Constantin 1^{er} de Grèce et son premier ministre, Eleftherios Venizélos. Le roi était contre l'engagement à la guerre contre la Triplice, alors que Venizélos était pour un engagement auprès des Alliés. Finalement, après une période de crise électorale (qui était preuve de la mobilisation de la population contre le roi), les Alliés ont occupé Corfou en 1916, et une révolte des officiers stimulés l'abdication du roi, ce qui a porté Venizélos au pouvoir en 1917, avec l'appui anglais et français.³⁹

Pendant la Conférence de paix de Paris, la délégation grecque a réclamé l'Asie mineure et les îles grecques, dont elle prétendait que la majorité démographique était formée par les Grecs. Finalement, le Traité de Sèvres a accordé la Thrace et la région de Smyrne à la Grèce. L'occupation grecque a commencé le 15 mai 1919 à Smyrne, et, suite à la Guerre d'Indépendance turque, l'offensive a été définitivement repoussée en septembre 1922. Cette occupation et les ravages dont elle a été la cause⁴⁰ n'ont pas tardé à marquer la conscience collective en Anatolie, et la Guerre d'Indépendance est devenue, bien entendu, une des références principales de l'identité nationale turque. Dans la suite, une conférence de paix a été organisée à Lausanne en octobre 1922, avec la participation de la délégation du gouvernement d'Ankara,⁴¹ et de Venizélos (qui était en opposition avec le gouvernement royal en place).⁴²

³⁹ Sur le rôle de la Grande Bretagne dans la politique grecque (et notamment les politiques expansionnistes) de cette période, voir Erik Goldstein, « Great Britain and Greater Greece 1917-1920 », *The Historical Journal*, vol. 32, no. 2, juin 1989.

⁴⁰ Cf. *Documents français sur l'occupation grecque en Anatolie*, éd. par Enis Tulça, Ankara, SAM, 2002.

⁴¹ La monarchie étant abolie entre-temps, le gouvernement d'Ankara était la seule représentation légitime de la Turquie.

⁴² Pour les minutes, comptes-rendus et documents concernant la Conférence de Lausanne, cf. *Lozan Barış Konferansı: Tutanaklar, Belgeler*, trad. par Seha L. Meray, Ankara, Ankara Üniversitesi Siyasal Bilimler Fakültesi Yayınları, 1969-1973, 9 volumes. Le volume II/2 contient le texte des traités et accords issus de la conférence. Cemil Bilsel, professeur de droit international public, propose, dans un livre publié en première édition en 1933, une histoire et une analyse détaillée de la Conférence de Paix : Cemil Bilsel, *Lozan*, İstanbul, Sosyal Yayınlar, 1998, 2 volumes.

Pendant la Conférence de Lausanne, la question de la situation du patriarcat a été résolue par la limitation des pouvoirs du patriarche grec orthodoxe au seul domaine spirituel.⁴³ Par contre, comme la distinction entre le domaine spirituel et le domaine temporel n'était pas très nette (notamment dans la tradition de la Chrétienté orthodoxe), ce règlement n'a pas tardé à créer des tensions entre le pouvoir central turc et le Patriarcat, concernant les compétences et les limites de ce dernier.

Les négociations ont donné lieu le 30 janvier 1923 à la conclusion d'un accord d'échange de populations entre la Grèce et la Turquie. L'article 1^{er} de cet accord prévoyait l'échange obligatoire des sujets turcs de religion grecque orthodoxe établis sur les territoires turques et les sujets grecs de religion musulmane à partir du 1^{er} mai 1923. Une exception était faite pour les Grecs d'Istanbul et les Musulmans de la Thrace occidentale, les « Grecs d'Istanbul » étant définis comme les Grecs établis avant la date du 30 octobre 1918 à Istanbul.⁴⁴ Cette clause allait causer de nombreuses controverses dans les années qui suivent. Mais désormais, le cadre politique et institutionnel des relations gréco-turques était changé, avec l'extinction définitive du contexte impérial : avec le Traité de Paix de Lausanne du 24 juillet 1923, la Grèce et les pays de l'Entente reconnaissaient l'indépendance de la Turquie. Trois mois après, le 29 octobre 1923, la République turque était proclamée.

2. L'entre deux guerres : la « détente » Venizélos - Atatürk

a. Les années 1920 : la longue marche vers une détente gréco-turque

Après la défaite de 1922, le contenu du nationalisme grec s'était transformé :⁴⁵ il s'agissait désormais, selon Veremis et Koliopoulos, de la fin de l'irrédentisme grec. Dans l'entre-deux-guerres, c'étaient les communistes grecs, définis comme « danger de l'intérieur », qui étaient la cible principale des hommes d'Etats grecs. Quant à la légitimité historique de la nation grecque, elle était désormais recherchée dans l'antiquité grecque, et pas dans l'empire byzantin, ce qui facilitait la suspension

⁴³ Alain Juster, art. cit., p. 51.

⁴⁴ « Yunan ve Türk Halklarının Mübadelesine İlişkin Sözleşme ve Protokol », in *Lozan Barış Konferansı: Tutanaklar, Belgeler*, trad. par Seha L. Meray, Ankara, Ankara Üniversitesi Siyasal Bilimler Fakültesi Yayınları, 1973, vol. II/2, p. 89.

⁴⁵ Pour cette transformation, cf. Thanos Veremis et John Koliopoulos, art. cit., p. 16-17.

des aspirations expansionnistes de la Grèce sur le territoire turc.⁴⁶ De l'autre côté, les Turcs, « à travers un processus de sécularisation et d'occidentalisation déjà plus que séculaire » s'étaient « volontairement dépouillés des références religieuses qui percevaient chez l'autre l'infidèle » ; grâce à cette sécularisation, l'une des obstacles devant le rapprochement gréco-turc était levé.⁴⁷

Pourtant, ce changement dans les aspirations et références politiques n'a pas immédiatement amélioré les relations gréco-turques. Une série de faits, et notamment le différend sur l'application de l'échange de population dans les premières années qui suivent 1923 empêchait une telle amélioration. En fait, le gouvernement grec, qui essayait de minimiser l'émigration des Grecs de Turquie (considérés comme une source d'instabilité politique) en Grèce essayait d'appliquer la clause sur les « Grecs établis à Istanbul » par une interprétation très large, de façon à maintenir un plus grand nombre de Grecs à Istanbul. L'incapacité de la Cour Permanente de Justice Internationale à résoudre ce différend juridique a encore accru la tension gréco-turque.⁴⁸ De même, les problèmes concernant la nomination du nouveau patriarche grec orthodoxe après la démission de Meletios II en 1923 ont contribué à la tension : le statut « d'établi » de Constantin VI, élu patriarche en 1923, était mis en question par le gouvernement turc. Malgré un nouvel accord conclu en 1926 sur le droit des biens des « établis » de chacune des parties, les relations ont resté tendues.⁴⁹

A côté de ces problèmes d'ordre juridique, la Grèce était, dans le milieu des années 1920, secouée par de graves crises politiques, économiques et sociales. Suite à la défaite de la tentative de l'occupation de l'Asie mineure, la légitimité du gouvernement de Vénizelos avait été remise en cause : ainsi, la controverse des monarchistes et républicains (représentés respectivement par le Parti populiste qui soutenait le roi Georges II détrôné en janvier 1924, et le Parti libéral qui était présidé

⁴⁶ Cette référence à l'antiquité persiste toujours : les problèmes entre la Macédoine et la Grèce sont partiellement liées à l'attitude grecque qui considère Alexandre le Grand et l'Empire macédonien comme des symboles de la culture hellénique.

⁴⁷ Stéphane Yerasimos, art. cit., p. 39. Voir aussi les propos de Venizélos (du 13 novembre 1930) : « [Les Turcs] savent bien qu'il en est fini avec le fanatisme religieux. Ils veulent bien les Grecs [chez eux]. Ils n'existent plus, les murs qui nous séparaient jadis » ; cit. par Enis Tulça, *Atatürk, Venizelos ve Bir Diplomat : Enis Bey*, İstanbul, Simurg, 2003, p. 45.

⁴⁸ Melek Fırat, « Yunanistan'la İlişkiler [1923-1939] », *Türk Dış Politikası: Kurtuluş Savaşından Bugüne Olgular, Belgeler, Yorumlar*, éd. par Baskın Oran, İstanbul, İletişim, 2001, volume I, p. 339.

⁴⁹ « Türkiye Cumhuriyeti ile Yunan Cumhuriyeti Arasında Akit ve İmza Olunan İtilafname ile Müzeyyelâtının Tasdiki », in *Türkiye Cumhuriyeti'nin Andlaşmaları*, éd. par Ahmet Yavuz, [Ankara], T.C. Dışişleri Bakanlığı, [sans date], vol. II, pp. 179-207.

par Vénizelos) atteignait son apogée.⁵⁰ Cette crise était encore approfondie par la migration de plus d'un million de Grecs d'Anatolie en Grèce, et par le départ de 400.000 Musulmans de Grèce.⁵¹ Suite à une succession de gouvernements républicains instables et au régime militaire établi par le Général Théodoros Pangalos, la république a été rétablie et en 1928, Vénizelos a été réélu premier ministre. Dans peu de temps, cette période de tensions multi-niveaux allait laisser place à une période de coopération.

b. La première période de coopération : 1930-1934

Les années 1930 correspondent indiscutablement à l'amélioration des rapports gréco-turque. Ce processus, qui avait commencé avec la réélection de Vénizelos en 1928, avait culminé avec l'établissement du pacte balkanique de 1934.⁵² Ce pacte avait pour but de contrarier un éventuel danger provenant des politiques révisionnistes de la Bulgarie. De plus, l'Italie était, à cette époque, favorable à un rapprochement gréco-turque.⁵³ Par ailleurs, chacun des deux leaders envisageaient d'établir de bonnes relations avec leurs voisins balkaniques. A cela s'ajoutait les dynamiques intérieures des pays ; il faut noter que les Grecs de Turquie qui avaient été installés en Grèce après 1923, avaient des problèmes d'intégration à la société, et avaient opté pour Vénizelos lors des élections, dans une perspective d'établissement de bons rapports entre la Grèce et la Turquie.⁵⁴ Bref, les facteurs systémiques, sociales et étatiques contribuaient tous à la réalisation d'une détente gréco-turque.

Au début de 1930, à la surprise générale, Enis Akaygen, ambassadeur de Turquie à Athènes, a assisté à la célébration de la fête nationale grecque (le 25 mars 1930). Il s'agissait d'un pas symbolique pour l'établissement des relations gréco-turques. Suite à cette manifestation de bonne volonté, le premier pas concret pour ce rapprochement était la signature, le 10 juin 1930 à Ankara, d'un accord sur le statut

⁵⁰ C. M. Woodhouse, *The Story of Modern Greece*, Londres, Faber and Faber, 1968, pp. 212-213.

⁵¹ Dimitri Pentzopoulos, *The Balkan Exchange of Minorities and its Impact on Greece*, Londres, Hurst & Company, 2002.

⁵² Cette période coïncide avec la mission d'Enis Akaygen comme ambassadeur de Turquie à Athènes. Pour les documents et les faits concernant cette mission, voir Enis Tulça, op. cit., pp. 33-59. Voir aussi Cem Ermence, art. cit.

⁵³ Şükrü Sina Gürel, op. cit., p. 38-39.

⁵⁴ Enis Tulça, op. cit., p. 34.

des « établis ». Désormais, toutes les personnes qui étaient exemptées dans le processus de l'échange de population étaient reconnus comme « établis », sans prendre compte de leur date de naissance, et de leur date d'installation à Istanbul ou dans la Thrace occidentale.

Venizélos a effectué une visite officielle en Turquie du 27 octobre au 1^{er} octobre 1930, et suite à cette visite, un Traité d'Amitié, de Neutralité, de Conciliation et d'Arbitrage a été conclu entre la Turquie et la Grèce le 30 octobre 1930, ainsi qu'un protocole sur la limitation des forces navales, et d'un traité sur le transport et le commerce.

Ces relations bilatérales étaient immédiatement renforcées par une perspective du renforcement des rapports régionaux dans les Balkans. Une série de conférences balkaniques ont été réalisées dans ce cadre, de 1930 à 1934. Finalement, la Pacte balkanique a été constitué entre la Grèce, la Turquie, la Roumanie et la Yougoslavie le 9 février 1934. Fotios Moustakis souligne que cette Pacte était l'entreprise la plus proche de constituer un système de sécurité dans les Balkans.⁵⁵ La Bulgarie, qui poursuivait sa politique révisionniste, était exclue du Pacte, bien que les dirigeants turcs et grecs, et notamment Mustafa Kemal, désiraient une normalisation des relations avec la Bulgarie.⁵⁶

Dans les mêmes années, la situation intérieure en Grèce était marquée par des crises politiques et économiques. Venizélos avait échoué aux élections en laissant place, en 1932, au gouvernement royaliste du Parti populiste. Un coup d'Etat avait eu lieu en 1935, et le 4 août 1936, le Général Ioannis Métaxas avait instauré un régime autoritaire en Grèce, en optant pour la suspension du Parlement, et pour d'autres mesures autocratiques. Vénizelos, qui s'était exilé à Paris, y était mort la même année.

Mais ces changements dans la politique intérieure n'ont pas nui aux bonnes relations gréco-turques établies par l'initiative de Venizélos et d'Atatürk. Malgré les mesures autocratiques appliquées dans la politique intérieure, le « régime du 4 août » promouvait une politique de *statu quo* pour la politique internationale,⁵⁷ et au lieu d'adopter des tendances révisionnistes ou pro-nazis, il élaborait des tentatives de

⁵⁵ Fotios Moustakis, *op. cit.*, p. 22.

⁵⁶ Enis Tulça, *op. cit.*, pp. 46-49.

⁵⁷ Melek Firat, « Yunanistan'la İlişkiler [1923-1939] », art. cit., pp. 353-354.

rapprochement avec les Britanniques. Par ailleurs, la visite officielle effectuée par İsmet İnönü, Premier ministre turc, avait encore renforcé la coopération gréco-turque dans les domaines militaire, économique et culturel.

3. Des hésitations de la période de guerre à une nouvelle coopération gréco-turque

a. La Seconde Guerre mondiale et la Guerre civile grecque

Après la Guerre, la Grèce, comme la Turquie, neutralité tendancielle vers l'Angleterre. Van Coufoudakis énumère trois sources de tension entre la Grèce et la Turquie dans la période de la Guerre mondiale :⁵⁸

(1) L'adoption de la loi du 11 novembre 1942 sur « l'Impôt sur la fortune » (*Varlık Vergisi*), qui, de son application, avait impliqué la confiscation des biens de la population urbaine non-musulmane de la Turquie, et parmi eux, les Grecs d'Istanbul.⁵⁹

(2) La réticence du gouvernement turc à venir en assistance de la Grèce suite aux invasions des armées italienne (en 1940) et allemande (en 1941). En fait, le gouvernement grec allait blâmer la Turquie de ne pas avoir agi contre une agression provenant de pays tiers, et d'avoir ainsi manqué à appliquer les clauses de la Pacte balkanique. Or, la Turquie justifiait sa neutralité par le fait que l'Entente balkanique n'assurait que la garantie des frontières balkaniques des Etats contractants : la Grèce étant attaqué par ses frontières non-balkaniques, les clauses de la Pacte balkanique n'étaient pas applicables dans ce contexte. De plus, la Turquie avait suspendu ses relations diplomatiques avec le gouvernement grec en exil à Crète après l'invasion allemande.⁶⁰

⁵⁸ Van Coufoudakis, « Greek-Turkish Relations, 1873-1983 : The View from Athens », *International Security*, vol. 9, no. 4, hiver 1985, pp. 187-188.

⁵⁹ Pour une brève synthèse sur le sujet, voir Ayhan Aktar, « Varlık Vergisi ve Türkleştirme Politikaları », in *Şükriü Saraçoğlu ve Dönemi Hakkında Çıkan Yazılardan Bazıları*, éd. par Yılmaz Saraçoğlu, İstanbul, Gelişim, 2000, vol. 1, pp. 139-149.

⁶⁰ Melek Fırat, « Yunanistan'la İlişkiler [1945-1960] », *Türk Dış Politikası: Kurtuluş Savaşından Bugüne Olgular, Belgeler, Yorumlar*, éd. par Baskın Oran, İstanbul, İletişim, 2001, volume I, p. 578.

(3) Les nouvelles sur la mise en avant, par les Alliés et par l'Allemagne, des îles grecques comme éléments de persuasion du gouvernement turc à entrer en guerre.

A partir des dernières semaines de la fin de la Seconde Guerre mondiale, la Turquie a fait des aides alimentaires au peuple grec ravagé par les invasions et les batailles :⁶¹ cette aide a considérablement augmenté l'amitié gréco-turque au niveau social. A compter des mois qui suivent, la Grèce était secouée par une guerre civile entre la résistance communiste et non-communiste de la période de la Guerre mondiale. Cette guerre civile a pris fin en faveur de la droite en 1949, notamment grâce au soutien des Etats-Unis.

b. 1950-54 : une période de coopération

Pendant la Seconde Guerre Mondiale, les Etats-Unis avaient laissé agir le gouvernement et l'armée britanniques en Grèce. Par contre, l'éclatement de la Guerre civile en 1944 et les débuts de la Guerre froide en 1947 avaient poussé les Etats-Unis à agir plus directement dans les affaires grecques.⁶² Ainsi, dans cette période de tension idéologique internationale, le communisme était considéré comme une menace sérieuse à combattre, et la Grèce, tout comme la Turquie, devenait l'un des pays les plus convenables pour la réalisation de la politique d'endiguement, visant à isoler l'URSS sur le plan territorial.⁶³ Evanthis Hatzivassiliou, dans son article consacré à la politique étrangère grecque des années 1950, souligne l'état d'esprit des dirigeants grecs, caractérisé par l'inquiétude face à une éventuelle agression soviétique et bulgare par la frontière du nord de la Grèce.⁶⁴ La politique étrangère turque de cette période était également dominée par la thématique de « menace

⁶¹ Enis Tulça, op. cit., pp. 101-109.

⁶² John O. Iatrides, « The United States and Greece in the Twentieth Century », in *Greece in the Twentieth Century*, éd. par Theodore A. Coloumbis et al., Londres, Frank Cass, 2003, p. 74-76.

⁶³ Stephen G. Xydis, « America, Britain, and the USSR in the Greek Arena, 1944-47 », *Political Science Quarterly*, vol. 78, no. 4, décembre 1963, p. 596.

⁶⁴ Evanthis Hatzivassiliou, « Security and the European Option: Greek Foreign Policy, 1952-62 », *Journal of Contemporary History*, vol. 30, no. 1, janvier 1995, p. 188.

soviétique » ; cette similitude allait créer à partir des années 1950 « une situation commune de clientèle par rapport aux Etats-Unis »⁶⁵.

La Grèce et la Turquie, qui faisaient désormais partie du système de sécurité régionale établi par le Bloc occidental et les Etats-Unis, ont participé à la Guerre de Corée en 1950, dans le camp contre la Corée du Nord et l'URSS. L'administration de Washington n'a pas tardé à encourager l'entrée de la Grèce à l'OTAN.⁶⁶ La Grèce, ainsi que la Turquie, ont été invités à rejoindre l'OTAN en septembre 1951,⁶⁷ et elles en sont devenues membres en février 1952. Ainsi, une nouvelle période de coopération gréco-turque avait été établie dans la première moitié des années 1950, sous le motif commun de l'antisoviétisme.

La coopération entre la Grèce et la Turquie n'était pas limitée au système de sécurité transatlantique : elle impliquait également des relations bilatérales et une coopération régionale au niveau des Balkans. Au niveau bilatéral, il est possible de citer le traité culturel gréco-turc conclu le 20 avril 1951, la visite du couple royal grec en Turquie en juin 1952,⁶⁸ et la visite du président turc Celal Bayar en Grèce en janvier 1954. Au niveau régional, la coopération a donné lieu, en 1954, à la conclusion de l'Alliance balkanique entre la Grèce, la Turquie et la Yougoslavie. Pourtant, cette coopération au niveau systémique et interétatique allait être bientôt secouée par l'apparition de la crise chypriote.

⁶⁵ Semih Vaner, « La Turquie, la Grèce et les grandes puissances : l'une contre l'autre, trois contre une ou chacune pour soi ? », in *Le différend gréco-turc*, éd. par Semih Vaner, Paris, L'Harmattan, 1988, p. 168.

⁶⁶ Fotios Moustakis, op. cit., pp. 32-33.

⁶⁷ Pour le protocole permettant l'intégration des deux Etats à l'OTAN, voir « Protocol to the North Atlantic Treaty on the Accession of Greece and Turkey », Londres, 22 octobre 1951, <http://www.nato.int/docu/basicxt/bt-a1.htm>.

⁶⁸ Samim Akgönül, *Les Grecs de Turquie : processus d'extinction d'une minorité de l'âge de l'Etat-nation à l'âge de la mondialisation (1923-2001)*, Louvain-la-Neuve, Bruylant, 2004, pp. 95-97.

B. Autour de la question chypriote (1954-1974)

La bonne orientation des relations gréco-turques dans les années 1930 et dans la première moitié des années 1950 avait dissimulé l'apparition des antécédents d'un certain nombre de problèmes, qui allaient aboutir, à partir de la moitié des années 1950, à l'éclatement d'une grande crise autour de l'île de Chypre. Cette île, conquise en 1571 par l'Empire ottoman à la République de Venise, avait été laissée sous l'administration britannique en 1878. La Grande-Bretagne allait annexer Chypre le 5 novembre 1914, après l'éclatement de la Première Guerre mondiale, et la souveraineté britannique sur l'île, reconnue par la Turquie dans le Traité de Lausanne (art. 20), allait durer jusqu'à la fin des années 1960.

Dans les années 1940 et 1950, deux problèmes capitaux ont intéressé la société chypriote, composée des communautés grecque et turque.⁶⁹

(1) Le premier problème était lié à la question de la décolonisation : il s'agissait de définir la situation de Chypre dans la société internationale après une éventuelle décolonisation par rapport à la Grande Bretagne. L'Eglise orthodoxe de Chypre, qui était, dans ce contexte, le principal moteur des perspectives de décolonisation pour la communauté grecque chypriote, était, depuis 1878, partisane d'une annexion de Chypre par la Grèce : dans cet esprit, l'Eglise, en accord avec AKEL, le parti communiste, a organisé un référendum sur l'annexion de l'île à la Grèce (« enosis »). Ce référendum était organisé le 15 janvier 1950, et seulement parmi la population orthodoxe : finalement, 96% des votants avaient voté en faveur de l'*enosis*.⁷⁰ « L'enosis », était, bien entendu, rejetée par la communauté turque de l'île, qui avait par ailleurs choisi d'appuyer la présence britannique à Chypre, pour contrecarrer une éventuelle annexion par la Grèce.⁷¹

(2) Le second problème était de l'ordre de politique sociale : AKEL, parti communiste organisé plutôt dans la communauté grecque de l'île, avait opté en 1943 pour la solution de l'*enosis*, dans l'espoir de se réunir au puissant mouvement communiste de la Grèce. Cette prise de position avait ralenti le processus de création

⁶⁹ Şükrü Sina Gürel, op. cit., pp. 53-54.

⁷⁰ Etienne Copeaux et Claire Mauss-Copeaux, *Taksim ! Chypre divisée, 1964-2005*, Lyon, Aedelsa, 2005, pp. 28-29.

⁷¹ Ahmet An, *Kıbrıs Nereye Gidiyor?*, Istanbul, Everest Yayınları, 2002, p. 122.

d'une gauche chypriote au-dessus des communautés, et la société chypriote, bifurquée par la politique cléricale, n'était pas unifiée dans la perspective de création d'un mouvement de gauche qui se serait superposé aux divisions religieuses et communautaires. Cette situation allait être dépassée dans les années 1950, par l'organisation d'actions communes gréco-turques chypriotes dans le cadre des syndicats et partis de gauche,⁷² mais désormais les organisations de droite (EOKA et TMT) allaient empêcher ces tentatives d'action commune.

D'autre part, cette permanence de tensions internes s'accompagnait des indices de l'apparition d'une tension externe, puisque la Grèce de l'entre-deux-guerres soutenait implicitement la solution de l'*enosis*. Au début des années 1950, cet intérêt de la Grèce pour Chypre a été explicité, parallèlement aux mouvements de décolonisation dans les anciennes possessions asiatiques de l'Empire britannique.

1. Eclatement et développement de la crise chypriote

a. Vers l'indépendance de Chypre

Le 16 août 1954, la Grèce a demandé à l'Assemblée Générale des Nations Unies la reconnaissance du droit à l'autodétermination de Chypre. Face à la solution de l'*enosis* proposée par le gouvernement grec, les Etats-Unis optaient pour une solution de l'indépendance de Chypre, avec le maintien de certaines bases militaires britanniques sur l'île. La réaction d'une partie de la communauté turque et du gouvernement turc était de soutenir la répartition (« taksim ») de l'île entre deux communautés : la communauté grecque et la communauté turque. En Turquie, l'opinion publique était mobilisée, par les organisations de jeunesse, la presse, et finalement le gouvernement, de façon à créer gagner la société turque à la cause de « taksim ». Ainsi, le 24 août 1954, le comité nommé « Chypre est turque » a été fondé par l'initiative des membres de la Fédération nationale des étudiants en Turquie.⁷³ Plus tard, le 2 octobre 1954, ce comité s'est transformé en une association autonome. A Chypre, le Parti national populaire turc de Chypre (KMTHP), présidé

⁷² *ibid.*, p. 226.

⁷³ *ibid.*, p. 37.

par le docteur Fazıl Küçük, a suivi l'exemple de cette association, et allait changer son nom en « Parti 'Chypre est turque' » le 15 août 1955.

Entre-temps, EOKA (Organisation nationale pour les combattants chypriotes) avait commencé sa campagne militaire le 1^{er} avril 1955. EOKA promouvait l'indépendance de Chypre de la souveraineté britannique, et l'annexion (*enosis*) de Chypre par la Grèce.⁷⁴ Durant sa campagne militaire, cette organisation a ciblé les forces britanniques, ainsi que les membres d'AKEL (qui refusait de prendre part dans l'insurrection armée) et les membres de la communauté turque chypriote. Le gouvernement grec soutenait implicitement EOKA, pour des raisons stratégiques (l'annexion éventuelle de Chypre étant considérée comme un atout pour la politique étrangère grecque). Mais il est également possible de parler de raisons idéologiques et politiques. Après la Guerre civile grecque, la scène politique grecque était dominée par le différend entre les forces anticommunistes et les communistes ; ainsi, le gouvernement grec préférait soutenir une organisation de droite nationaliste (présidée par ailleurs par Georges Grivas, colonel royaliste de la Guerre civile grecque) pour combattre AKEL, parti communiste.

A la fin août 1955, le gouvernement britannique a décidé d'organiser une conférence tripartite entre la Grèce, la Turquie et la Grande-Bretagne, pour discuter du problème chypriote.⁷⁵ Simultanément, l'engagement pour la question chypre a eu de graves répercussions en Turquie, lorsque, le soir du 6 septembre 1955, un quotidien turc (*İstanbul Ekspres*) a publié la fausse nouvelle du bombardement de la maison natale de Mustafa Kemal Atatürk à Thessalonique par les Grecs. Une hystérie collective a ainsi mobilisé une partie de la population musulmane d'Istanbul face aux communautés non-musulmanes de la même ville. Déjà, depuis le milieu d'août 1955, la presse turque avait diffusé des nouvelles qui mettaient en garde devant une prétendue agression d'EOKA aux Turcs chypriotes :⁷⁶ l'atmosphère était donc tendu à cause de cette nouvelle sans fondements. Du soir du 6 septembre jusqu'au matin du 7, une grande vague de vandalisme et de pillages a frappé les magasins, maisons et

⁷⁴ John Reddaway souligne que le but principal de l'EOKA était l'annexion de l'île par la Grèce : selon le diplomate britannique, l'argument indépendantiste et anti-colonial n'était avancé que pour donner une légitimité anti-impérialiste aux activités des partisans de l'*enosis*. Voir John Reddaway, *Burdened with Cyprus : The British Connexion*, Nicosie, Rustem, 2001, pp. 76-77.

⁷⁵ Theodora Kalaitzaki, « US Mediation in Greek-Turkish Disputes since 1954 », *Mediterranean Quarterly*, vol. 16, no. 2, printemps 2005, p. 111 ; Gilles Bertrand, *Le conflit helléno-turc*, Paris, Maisonneuve et Larose, 2003, p. 132.

⁷⁶ Ahmet An, op. cit., p. 52.

lieux de culte de la communauté grecque d'Istanbul, mais aussi des communautés arménienne et juive. L'implication directe du gouvernement turc dans cet affaire est sujet de discussions historiographiques,⁷⁷ mais il est possible de dire que les résultats des « événements des 6 et 7 septembre » étaient en harmonie avec la politique gouvernementale qui souhaitait une mobilisation anti-grecque de l'opinion publique en raison de la question chypriote, et également la diminution de la part des minorités non-musulmanes dans l'économie turque. Par ailleurs, ces événements allaient générer une grande vague d'émigration des membres de la communauté grecque vers la Grèce. Il est possible de dire que les événements des 6 et 7 septembre 1955 ont porté un coup majeur aux relations gréco-turques, surtout au niveau social.

A Chypre, pour contrarier les actions paramilitaires de l'EOKA, une organisation souterraine, « Volkan », a été fondée en été 1955, par la recommandation de l'intelligence britannique.⁷⁸ Ainsi, la communauté turque chypriote devenait l'une des cibles de l'EOKA, les Turcs chypriotes étant identifiés par l'EOKA à des pionniers de l'occupation britannique. Dans le cours des événements, une nouvelle organisation paramilitaire a été fondée le 15 novembre 1957 par Rauf Denktaş et Rıza Vuruşkan. Il s'agissait de TMT (L'organisation de résistance turque), qui était le principal souteneur de la solution de *taksim*, et qui combattait également l'administration britannique sur l'île. Cette organisation, soutenue par le gouvernement turc par le biais des officiers de l'Armée de la République turque⁷⁹ allait cibler, dans les années suivantes, les partisans grecs de l'*enosis*, mais également les membres de la communauté turque chypriote susceptibles de refuser la solution de « taksim », ou de mener des activités communistes. Cette dernière accusation concernait notamment les ouvriers ou intellectuels turcs chypriotes qui avaient commencé, dans les années 1950, à s'organiser dans les mêmes syndicats avec les Grecs chypriotes, et qui refusaient ainsi toute solution de répartition de l'île entre les communautés.

Dans ce contexte de tensions, les premiers pas vers l'indépendance de Chypre étaient réalisés. La Turquie et la Grèce s'accordaient, avec la conclusion du Traité de

⁷⁷ Pour la thèse de « provocation gouvernementale », voir M. Hulûsi Dosdoğru, *6/7 Eylül Olayları*, İstanbul, Bağlam, 1993. Pour la réfutation de cette thèse, voir Mehmet Arif Demirer, *6 Eylül 1955, Yassıada 6/7 Eylül Davası*, İstanbul, Bağlam, 1995. Pour un compte rendu des procès des responsables du Parti démocrate en 1961, voir Emine Gürsoy-Naskali, *6-7 Eylül Olayları Davası*, İstanbul, Kitabevi, 2007.

⁷⁸ Ahmet An, op. cit., p. 122.

⁷⁹ *ibid.*, p. 6.

Zurich de 1959, sur les principes généraux du partage de pouvoir entre les deux communautés. Ce traité, paraphé par les représentants des communautés chypriotes grecque et turque, était le précurseur direct des traités de 1960 entre la Grèce, la Turquie, la Grande Bretagne et les deux communautés chypriotes, qui proclamaient l'institution de la République indépendante de Chypre. L'indépendance, l'intégrité territoriale et le régime constitutionnel de la nouvelle république étaient mis sous la garantie turque, grecque et britannique. Ce développement a avancé de pair avec un bref rapprochement entre la Grèce et la Turquie : Constantin Karamanlis, Premier ministre grec, a fait une visite officielle en Turquie du 9 au 12 mai 1959, pour consolider le rapprochement.

b. L'indépendance de Chypre et la crise des années 1963-1964

La Constitution de 1960⁸⁰ prévoyait un régime présidentiel pour la nouvelle République de Chypre, la direction étant confiée à un Président élu par la communauté grecque et à un vice-président élu par la communauté turque (art. 1^{er}). Chacune des communautés était dotée de compétences d'autogestion et de législation autonome. Makarios III, archevêque de l'Eglise orthodoxe de Chypre, et « ethnarque » de la communauté grecque chypriote, a été élu Président de la République. Fazıl Küçük, docteur de médecine et important figure de la communauté turque, a été élu à la vice-présidence. Robert Rotberg souligne que Makarios se voyait comme un combattant pour l'indépendance de Chypre, mais qu'il avait plutôt le but de maximiser son pouvoir pour la cause hellénique, pour l'Eglise, et pour lui-même.⁸¹ C'est l'une des raisons pour lesquelles l'archevêque a quitté la perspective de l'*enosis* après 1960, et a promu l'indépendance de la Grèce pour pouvoir mieux concentrer le pouvoir en Chypre.

L'état de compromis qui avait été atteint avec la proclamation de la République de Chypre a survécu pendant près de trois années, malgré l'instabilité politique en Grèce et en Turquie, et malgré les réticences des deux communautés chypriotes. Les divergences entre les dirigeants des deux communautés apparaissaient même au

⁸⁰ *Kıbrıs Cumhuriyeti Anayasası*, <http://www.mahkemeler.net/mahkeme-web-t/anayasa/1960.doc>.

⁸¹ Robert Rotberg, « The Cyprus Crucible : The Importance of Good Timing », *Harvard International Review*, automne 2003, p. 71.

niveau présidentiel, et à propos des sujets « mordants » comme l'alignement sur les blocs du système international : alors que le Président Makarios se déclarait favorable à la participation de Chypre au mouvement des non-alignés, le vice-président Küçük le critiquait publiquement, en proposant l'entrée de Chypre à l'OTAN parallèlement aux positions de la Turquie.⁸² Pourtant, Chypre a participé au mouvement des non-alignés : Christodoulos K. Yiallourides souligne qu'il s'agissait de la première divergence de la politique étrangère de Makarios de l'approche panhellénique poursuivie par Athènes.⁸³ D'autre part, il est indéniable que Makarios, en promouvant la participation au mouvement des non-alignés, avait pour but de gagner le soutien des pays du tiers-monde dans l'Assemblée Générale de l'ONU.⁸⁴

La tension, dissimulée malgré tout pendant plus de trois années, s'est transformée en crise politique le 30 novembre 1963, quand Makarios a soumis des propositions de révision de la Constitution chypriote au Vice-président. L'objectif de Makarios était d'éviter les dispositions dysfonctionnelles de la Constitution, et de renforcer ainsi le caractère unitaire de l'Etat.⁸⁵ La partie turque craignait, par ces nouvelles dispositions, la mise en place d'un système politique excluant la communauté turque, et le déclenchement d'un processus conduisant à l'*enosis*. Ces événements ont conduit les représentants de la communauté turque à quitter l'administration chypriote. Désormais, une grande partie de la population turque de l'île allait se concentrer dans des enclaves qui étaient à l'abri de l'administration centrale. Face à la montée des violences intercommunautaires, la communauté grecque a fait appel aux Nations Unies et a obtenu l'envoi d'une force de l'ONU. D'autre part, Makarios, qui suivait une orientation tiers-mondiste, et qui était soutenu par AKEL depuis 1960,⁸⁶ n'avait pas hésité de demander l'aide de l'URSS pour empêcher une éventuelle intervention de la part de la Turquie.

Bien entendu, cette crise des années 1963-1964 a eu des répercussions directes en Turquie et en Grèce. Le gouvernement de Georges Papandréou, élu en 1964, de centre gauche, soutenait les initiatives des Grecs chypriotes : une brigade grecque a

⁸² Ahmet An, op. cit., p. 173.

⁸³ Christodoulos K. Yiallourides, « The External Political Orientation of the Cypriot Republic », in *Greece and Turkey after the End of the Cold War*, éd. par Christodoulos K. Yiallourides et Panayotis J. Tsakonas, New York, Aristide D. Caratzas, 2001, p. 337.

⁸⁴ Meltem Müftüleri-Baç et Aylin Güney, « The European Union and the Cyprus Problem 1961-2003 », *Middle Eastern Studies*, vol. 41, no. 2, mars 2005, p. 283.

⁸⁵ Andréas D. Mavroyiannis, « L'impact de la question chypriote sur les rapports gréco-turcs », in *Le différend gréco-turc*, éd. par Semih Vaner, Paris, L'Harmattan, 1988, pp. 128-129.

⁸⁶ *ibid.*, p. 128.

été ainsi envoyée à Chypre. Dans ses mémoires, Andréas Papandréou, fils de Georges Papandréou, souligne que le gouvernement grec était en désaccord avec le roi Constantin, qui venait de succéder en mars 1964 au roi Paul qui essayait de maintenir le contrôle de l'armée, et d'écarter le gouvernement des affaires militaires.⁸⁷

Quant au gouvernement turc, il manifestait également sa volonté de sauvegarder les intérêts de la communauté turque chypriote. Quand Makarios a déclaré l'annulation unilatérale du traité d'alliance de Zurich le 4 avril 1964, le gouvernement turc a annoncé qu'il ne reconnaissait pas cet acte. Par ailleurs, l'opinion publique faisait pression au gouvernement pour l'élaboration d'une politique plus directe à l'égard de Chypre, voire une intervention de la part de la Turquie. Or, le 5 juin 1964, İsmet İnönü, Premier ministre turc, a reçu une lettre du président américain Lyndon Johnson, qui déclarait inacceptable une éventuelle intervention turque à Chypre.⁸⁸ Pour Johnson, cette intervention aurait causé une guerre gréco-turque, où l'OTAN n'aurait pas pris partie à côté de la Turquie. Suite à cette lettre, la Turquie n'a pas réalisé l'intervention à l'île. Pourtant, cette lettre allait également être l'une des causes principales de l'éclatement de l'anti-américanisme en Turquie.⁸⁹

Pendant les mois de juin et juillet 1964, les représentants des gouvernements grec et turc se sont rencontrés plusieurs fois, par l'initiative américaine (par les efforts du président Johnson) : notamment, lors de la conférence de Genève de juillet 1964, Dean Acheson, le secrétaire d'Etat américain, avait proposé un plan visant l'attribution d'une territoire au nord de Chypre à la souveraineté directe de la Turquie. Mais ces négociations n'ont pas abouti, en raison de l'abstention de la partie grecque chypriote, et en raison de la réticence du gouvernement de la Grèce.

Les 8 et 9 août 1964, suite à une décision du gouvernement d'Ankara, 64 avions turcs ont bombardé les bases de la Garde nationale grecque chypriote, commandée par Grivas. La contre-intervention grecque et l'éventuelle guerre gréco-turque qui pouvait en résulter a été empêchée avec l'appel de cessez-le-feu de

⁸⁷ Andréas G. Papandréou, *Namlunun Ucundaki Demokrasi*, trad. par Semih Koray et Mehmet Emin Yıldırım, Istanbul, Bilgi, 1988, p. 25.

⁸⁸ Les analystes s'accordent sur le fait que la lettre était rédigé par un style plutôt non-diplomatique. Voir Theodora Kalaitzaki, « US Mediation in Greek-Turkish Disputes since 1954 », art. cit., p. 113.

⁸⁹ Semih Vaner, « La Turquie, la Grèce et les grandes puissances », art. cit., p. 169.

Makarios, encouragé également par l'ONU. Désormais, le blocus économique subi par la communauté turque chypriote allait remplacer les conflits armés.⁹⁰ Toujours en 1964, la « Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre » a été installée sur l'île, dans le but de préserver le climat de paix entre les communautés de l'île.

La crise de 1963-1964 a eu un effet direct dans la politique turque : le gouvernement turc, par un décret de 1964, a expulsé les citoyens grecs installés en Turquie. Cette décision avait non seulement frappé les anciens Grecs de Turquie qui étaient expulsés suite à l'échange des populations, et qui étaient revenus en Turquie comme citoyens grecs, mais également des Grecs et Grecques de Turquie mariés aux citoyens grecs. Une fois de plus, les rapports au niveau social étaient détériorés pour des raisons provenant du niveau interétatique et du système international.

2. De l'exacerbation des tensions à Chypre à l'intervention turque (1967-1974)

a. La « Junte des Colonels » et le Chypre

Le désaccord entre le roi Constantin II et le gouvernement grec avait donné lieu, le 15 juillet 1965, à un événement de grande importance : à cette date, le gouvernement Papandréou a été retiré du pouvoir par le roi. De 1965 à 1967, une instabilité politique a caractérisé la politique intérieure grecque : le conflit politique entre le roi (soutenu par les services d'intelligence américaine) et les partisans de Papandréou (forts d'un soutien populaire) allait marquer ces deux années.⁹¹ Cet atmosphère caractérisait par ailleurs la période précédant les élections, prévues pour 28 mai 1967 : la famille royale ne dissimulait pas sa crainte d'une éventuelle victoire du parti de Papandréou. Ainsi, IDEA, une organisation paramilitaire soutenue par la famille royale, a tenté d'organiser un coup d'Etat. Mais avant la réalisation de ce

⁹⁰ Melek Fırat, « Yunanistan'la İlişkiler [1960-1980] », *Türk Dış Politikası: Kurtuluş Savaşından Bugüne Olgular, Belgeler, Yorumlar*, éd. par Baskın Oran, İstanbul, İletişim, 2001, volume I, p. 729.

⁹¹ Andréas G. Papandréou, op. cit., p. 27.

projet, une Junte des Colonels, subventionnée par le CIA, a pris le pouvoir, en écartant les partisans du roi.⁹²

Dans ce contexte, une série de crises a survenu à Chypre : une crise, qui avait été provoquée par l'attaque meurtrière des forces grecques chypriotes contre deux villages turcs, avait éclaté le 15 novembre 1967,⁹³ finalement, la partie turque chypriote a déclaré l'institution de « l'Administration provisoire turque de Chypre ». Avec cette crise, une intervention éventuelle de la Turquie était de nouveau à l'ordre du jour, mais c'étaient finalement l'OTAN et les Etats-Unis qui avaient intervenu en envoyant des forces à l'île. Par ailleurs, en même temps, le gouvernement Makarios s'orientait de plus en plus vers l'abandon de l'idée de l'*enosis*,⁹⁴ tout en considérant qu'il n'était pas réaliste de maintenir des relations très proches avec la junte militaire en Grèce. Ainsi, les négociations intercommunautaires ont commencé à Chypre. D'autre part, cette situation avait de quoi inquiéter la Grèce et les Etats-Unis, qui craignaient respectivement une rébellion indépendantiste sur l'île contre la tutelle de la Grèce, et un basculement de l'île au sphère d'influence soviétique. Dans cet horizon, le gouvernement grec a soutenu la création à Chypre, en 1971, d'une organisation paramilitaire, EOKA B', et a également renforcé la Garde nationale grecque chypriote commandée par Grivas. Ce développement a contribué à la détérioration des relations entre la Grèce et Makarios : de plus, Makarios n'a pas hésité à acheter des armes à la Syrie pour combattre EOKA B'.⁹⁵

Parallèlement, les gouvernements de la Grèce et de la Turquie, tous les deux objets d'interventions militaires soutenues par les Etats-Unis,⁹⁶ avaient commencé à entamer de bonnes relations. Dès l'automne 1967, le gouvernement de Süleyman Demirel a eu des pourparlers avec Kollias, Premier ministre de la Grèce. Pourtant, comme la Grèce ne quittait pas ses positions concernant l'*enosis*, les réunions n'ont pas abouti, et la crise chypriote de novembre 1967 a encore interrompu le dialogue gréco-turc.

⁹² Pour une histoire « à chaud » du coup d'Etat de 1967, voir Jean-François Chauvel, *La Grèce à l'ombre des épées*, Paris, Robert Laffont, 1968.

⁹³ Andréas D. Mavroyiannis, art. cit., p. 141.

⁹⁴ *ibid.*, p. 131.

⁹⁵ Andrew Apostolou, « Turkey, the European Union, and Cyprus », *Mediterranean Quarterly*, vol. 10, no. 4, automne 1999, p. 118.

⁹⁶ En Turquie, l'armée avait fait une intervention le 12 mars 1971.

b. L'intervention de 1974

En automne 1973, les tensions ont monté une nouvelle fois à Chypre. Mavroyiannis note que « pour la première fois depuis fort longtemps la détérioration devait son origine à des causes apparemment indépendantes du conflit de Chypre. »⁹⁷ En fait, en octobre et novembre 1973, le gouvernement Ecevit avait soulevé la question de la minorité turque en Thrace occidentale⁹⁸ et celle du plateau continental de la mer Egée : notamment cette dernière question allait aboutir, dans les années suivantes, à une culmination des tensions.

Makarios, qui s'entendait de plus en plus mal avec la Junte grecque, a envoyé une lettre à Athènes, réclamant la dissolution de l'EOKA-B qui promouvait l'énosis. Comme riposte, le 15 juillet 1974, le gouvernement de la Junte des Colonels a organisé un coup d'Etat sanglant contre Makarios, et a installé un gouvernement fantoche au pouvoir. L'administration américaine, qui craignait un basculement de la politique chypriote sous Makarios vers un alignement sur le Bloc soviétique, avait toléré ce coup d'Etat. Suite à cet incident, le 20 juillet 1974, la Turquie a invoqué son droit d'intervention, en se référant au traité de garantie de 1959, et a fait une intervention armée dans l'île : l'argument du gouvernement turc était que le coup d'Etat réalisé à Chypre visait à mettre fin à l'indépendance de l'île, et que l'intervention turque avait pour but de rétablir la paix sur l'île, et de préserver les droits de chacune des communautés.⁹⁹ L'armée turque a ainsi occupé 37% du territoire de Chypre. Dans les jours et semaines suivant l'intervention, les parties allaient essayer de résoudre ce problème lors d'une conférence réunie à Genève sous l'égide de l'ONU, mais la résolution n'étant pas atteinte, la Turquie allait entreprendre une nouvelle intervention le 14 août 1974.

L'intervention turque a eu de graves répercussions au niveau du régime politique à Chypre et en Grèce : elle a provoqué la chute des régimes militaires, d'abord à Chypre, et en Grèce le lendemain. En 1974, la Grèce, où les Etats-Unis et l'OTAN, accusés de ne pas avoir contrarié l'intervention turque étaient très discrédités au niveau de l'opinion publique, a quitté l'aile militaire de l'OTAN, mais

⁹⁷ Andréas D. Mavroyiannis, art. cit., p. 131.

⁹⁸ Voir Baskin Oran, *Türk-Yunan İlişkilerinde Batı Trakya Sorunu*, Ankara, Bilgi, 1991 ; « La minorité turco-musulmane de la Thrace occidentale », in *Le différend gréco-turc*, éd. par Semih Vaner, Paris, L'Harmattan, 1988.

⁹⁹ Ahmet An, op. cit., p. 87.

bientôt elle allait essayer de s'y réintégrer. Suite à ces événements, la politique grecque allait désormais se fonder sur l'idée d'un « danger turc », la Turquie étant identifiée à une puissance expansionniste, qui essayait de réaliser ses objectifs « révisionnistes »,¹⁰⁰ et les gouvernements grecs successifs allaient souligner l'intérêt de « défendre les Grecs chypriotes ».

Cette action de la Turquie a été remise en cause au sein de la communauté internationale : en fait, bien que l'article 4 du traité de garantie reconnaissait aux Etats garants le droit d'intervention, l'intervention *armée* de la Turquie n'était pas justifiée selon certains commentateurs.¹⁰¹ Lorsque l'armée turque a réalisé la deuxième phase de l'intervention en août 1974, la communauté internationale a fait objection contre cette action jugée illicite du point de vue du droit international. Il est évident que les objections n'étaient pas faites dans un simple cadre de droit international public, mais avaient également des implications politiques : les positions tiers-mondistes du gouvernement Makarios lui avaient assuré le soutien des pays non-alignés, et l'appui d'AKEL lui assurait aussi le soutien soviétique. D'autre part, comme le régime démocratique était restauré entre les deux interventions de la Turquie, le bien-fondé des arguments de l'intervention militaire turque était aussi remis en cause.¹⁰² En plus, le gouvernement turc n'avait pas assez bien éclairci l'opinion publique sur les motifs de son intervention : il avait notamment omis d'expliquer les détails des persécutions subies par la communauté turque chypriote :¹⁰³ cette négligence avait contribué à la remise en cause de l'intervention de 1974 sur la scène internationale.

A partir de 1974, la Turquie a cessé de reconnaître la République (grecque) de Chypre, et a soutenu l'initiative de créer une administration autonome turque chypriote dans le nord de l'île. Désormais, la « Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre » allait servir de force tampon entre les deux entités politiques de l'île. En 1975, ce processus a abouti à la création de « l'Etat fédéré chypriote turc ». Le nom même de cet Etat exprimait que la partie turque optait désormais pour une solution de fédéralisme pour Chypre, bien que les modalités et la

¹⁰⁰ Van Coufoudakis, art. cit., pp. 202-203.

¹⁰¹ Voir Andréas D. Mavroyiannis, art. cit., pp. 141-142.

¹⁰² Fiona B. Adamson, « Democratization and the Domestic Sources of Foreign Policy : Turkey in the 1974 Cyprus Crisis », *Political Science Quarterly*, vol. 116, no. 2, été 2001, p. 278.

¹⁰³ Fuat Aksu, *Türk-Yunan İlişkileri*, op. cit., p. 236.

structure de cette « fédération » ne soient pas précisées.¹⁰⁴ Plus tard, en novembre 1983, la « République turque de Chypre du Nord » allait remplacer cet Etat. Par contre, à partir de la décision n° 367 du 12 mars 1975, le Conseil de Sécurité de l'ONU allait refuser de reconnaître ces entités indépendantes,¹⁰⁵ et allaient considérer la partie grecque comme le seul représentant légitime de Chypre.

¹⁰⁴ Ahmet An, op. cit., p. 335.

¹⁰⁵ Manolis G. Ioannou, « Thirty-Five Year Course of the Cyprus Issue at United Nations », in *Greece and Turkey after the End of the Cold War*, éd. par Christodoulos K. Yiallourides et Panayotis J. Tsakonas, New York, Aristide D. Caratzas, 2001 p. 241-242.

C. Diversification des différends (1974-1999)

Après la crise de 1973-1974 qui avait trouvé son point culminant dans l'intervention turque à Chypre, une nouvelle période a été ouverte dans l'histoire des relations gréco-turques. Van Coufoudakis résume en six points les thèmes qui ont marqué les relations gréco-turques à cette période :

- (1) Le problème du plateau continental de la mer Egée.
- (2) Le problème de Chypre.
- (3) Le problème du contrôle de l'espace aérien.
- (4) Les problèmes des eaux territoriales.
- (5) La militarisation des îles grecques de la Mer Egée.
- (6) Les questions concernant les minorités grecque et turque respectivement en Turquie et en Grèce.

Cette liste montre que le problème chypriote qui avait déterminé les deux décennies précédentes était toujours en vigueur, mais que d'autres problèmes, notamment ceux qui concernent les divers aspects du statut de la mer Egée, avaient commencé à être déterminants à partir du milieu des années 1970.¹⁰⁶ En fait, ces problèmes existaient déjà dans les périodes précédentes, mais ils étaient soit éclipsés par des questions de plus grande envergure (notamment celle de Chypre), soit passés sous silence pour ne pas nuire aux processus de paix (comme c'était le cas dans les années 1930). Mustafa Aydın souligne que les problèmes concernant la mer Egée sont encore plus importants que la question chypriote pour le cours des relations gréco-turques, puisque les questions égéennes touchent directement la souveraineté territoriale des deux pays.¹⁰⁷

¹⁰⁶ Parmi les problèmes concernant la mer Egée, la Grèce ne reconnaît que celle du plateau continental comme négociable ; pour les autres questions, elle se déclare fermée aux négociations, et soutient que la résolution de ces problèmes se trouve dans les normes du droit international. Voir Angelos M. Syrigos, « Greek-Turkish Disputes, Recourse to the International Court of Justice and Stability in the Aegean », in *Greece and Turkey after the End of the Cold War*, éd. par Christodoulos K. Yiallourides et Panayotis J. Tsakonas, New York, Aristide D. Caratzas, 2001, p. 271.

¹⁰⁷ Mustafa Aydın, art. cit., p. 228.

Une autre caractéristique de cette période est que le pendant international des relations gréco-turque a été renforcé. L'OTAN et les Etats-Unis ont continué de jouer un rôle important pour les initiatives de réconciliation entre les parties et pour proposer les solutions de résolution des conflits. Le Conseil de l'Europe a également joué un rôle important. Mais avec l'intégration de la Grèce à la Communauté économique européenne en 1981, le cadre international du différend gréco-turc allait encore être transformé.

1. De l'éclatement de la crise égéenne au coup d'Etat du 12 septembre 1980 en Turquie

a. Les crises égéennes de 1973 et 1976

La crise gréco-turque concernant la mer Egée avait apparue dès 1973.¹⁰⁸ Le 1^{er} novembre 1973, le gouvernement turc avait encouragé les initiatives turques pour faire des recherches minéralogiques sur le plateau continental anatolien, qui dépassait certaines îles grecques vers l'ouest. Ainsi, cette action a valu une protestation immédiate de la Grèce, qui soutenait la thèse selon laquelle la Turquie violait les territoires sous souveraineté grecque. La Turquie a refusé cette protestation, et le 29 mai 1974, le navire *Çandarlı*, accompagné de navires de guerre, a commencé à faire des recherches sur le plateau continental. Une nouvelle protestation de la part grecque n'a eu pour effet que l'élargissement de l'espace de recherche accordée au navire.

La question du plateau continental s'est trouvée au second plan avec l'éclatement de la crise chypriote de 1974. Lors de cette crise, deux autres questions ont fait apparition : le problème du contrôle de l'espace aérien, et la militarisation des îles égéennes par la Grèce. Le premier problème provenait de la publication d'un

¹⁰⁸ Pour l'analyse juridique des divers aspects (plateau continental, contrôle de l'espace aérien, eaux territoriales) de ce différend, voir Théodoros Katsoufros, « Les différends gréco-turcs en mer Egée », in *Le différend gréco-turc*, éd. par Semih Vaner, Paris, L'Harmattan, 1988 ; Hüseyin Pazarıcı, « Aspect juridique des différends gréco-turcs en mer Egée », in *Le différend gréco-turc*, éd. par Semih Vaner, Paris, L'Harmattan, 1988 ; Deniz Bölükbaşı, *Turkey and Greece : The Aegean Disputes : A Unique Case in International Law*, Londres, Cavendish Publishing, 2004.

*Notam*¹⁰⁹ par le gouvernement Turquie qui demandait d'être informé par tous les transports aériens qui dépasseraient à l'est d'une ligne qui traversait la mer Egée. Ce développement avait paralysé le transport aérien entre les deux pays.¹¹⁰ Quand à la deuxième question, elle provenait de l'accélération de l'armement des îles grecques de la mer Egée par la Grèce.

Süleyman Demirel, nommé Premier ministre de la Turquie en 1975, a opté pour la reprise des négociations avec la Grèce. Entre-temps, la « Quatrième Armée » de la Turquie allait être instituée pour contrarier une éventuelle attaque de la part de la Grèce, et les perspectives de négociations n'ont pas abouti, notamment à cause des objections faites au gouvernement de Demirel par l'opposition et par l'opinion publique, qui considéraient les négociations comme des reculs devant la Grèce. Ainsi, le 6 août 1976, une nouvelle crise a éclaté, quand le navire « Sismik 1 » a commencé une expédition de recherche dans la mer Egée. Le 10 août, la Grèce a fait recours au Conseil de Sécurité de l'ONU, ainsi qu'à la Cour Internationale de Justice, en se référant aux actions de la Turquie comme un « viol de la souveraineté grecque », et par là, une atteinte à la sécurité et paix internationales.¹¹¹ La Cour n'a pas pu connaître du différend, faute de compétence, ce qui était la conséquence du refus de la Turquie à comparaître, tout en contestant la compétence de la cour.¹¹² Dans la suite de l'affaire, le 19 décembre 1978, la Cour allait décider qu'elle n'était pas en mesure de délibérer sur le plateau continental de la mer Egée.¹¹³

b. Une détente relative (1976-1980)

En été 1976, juste après la crise de concernant les activités de « Sismik 1 », un certain état de détente a été atteint entre la Grèce et la Turquie. Les deux pays, en

¹⁰⁹ « Notice To Air Men » (messages aux navigants), des messages publiés par les agences gouvernementales de contrôle de la navigation aérienne pour informer les pilotes d'évolutions sur les infrastructures.

¹¹⁰ Şükrü Sina Gürel, op. cit., p. 85.

¹¹¹ *ibid.*, pp. 86-87.

¹¹² Théodoros Katsoufros, art. cit., p. 86 ; Hüseyin Pazarcı, art. cit., p. 106. Pour un résumé du litige à ce stade, voir Leo Gross, « The Dispute Between Greece and Turkey Concerning the Continental Shelf in the Aegean », *The American Journal of International Law*, vol. 71, no. 1, janvier 1977, pp. 31-59.

¹¹³ *Plateau continental de la mer Egée, arrêt, C.I.J. recueil 1978*, p. 45.

publiant la « déclaration de Berne » du 11 novembre 1976, ont précisé les principes qu'ils devaient respecter :¹¹⁴

- Faire des négociations exhaustives et secrètes, ayant pour but l'atteinte d'une solution qui aurait respecté la volonté de chacune des deux parties.
- Eviter les comportements qui auraient nui aux négociations.
- Prendre en compte, par chacune des deux parties, de la jurisprudence et des conditions internationales.
- Poursuivre les négociations par les rencontres réguliers des secrétaires généraux des ministères des Affaires étrangères.

Dans la suite, les deux pays ont entrepris un processus de négociations aux niveaux politique et technique.¹¹⁵ Dans la période s'étendant de 1977 à 1981, cinq réunions d'experts ont été réalisées pour la discussion de la question du plateau continental, et onze réunions ont eu lieu au niveau des secrétariats généraux des ministères des Affaires étrangères de la Grèce et de la Turquie.

Gürel souligne que les rapports avec les Etats-Unis constituent un facteur d'importance capitale pour les relations gréco-turques de la deuxième moitié des années 1970. En Grèce, pendant la période du régime militaire, l'image des Etats-Unis était bien discréditée auprès de l'opinion publique, en raison du soutien américain dont la Junte des Colonels avait bénéficié. De plus, les Grecs avaient accusé les Etats-Unis de ne pas empêcher l'intervention turque à Chypre, en 1974. Après 1974, le gouvernement Karamanlis avait décidé de se retirer de l'aile militaire de l'OTAN. Mais cette action allait être bientôt regrettée, et le gouvernement grec allait s'efforcer de se réintégrer à l'aile militaire de l'OTAN, et d'établir de bonnes relations avec les Etats-Unis. Ce rapprochement gréco-américain était parallèle à un refroidissement des relations turco-américaines. L'administration américaine, qui avait le souci de reconforter le puissant lobby grec des Etats-Unis, et de rassurer l'équilibre des puissances en Méditerranée orientale, allait appliquer un embargo d'armes à la Turquie à partir de 1975 : cet embargo n'allait être levé que le 26

¹¹⁴ Şükrü Sina Gürel, op. cit, p. 88. Pour le texte complet de la déclaration, voir Deniz Bölükbaşı, op. cit., pp. 285-286.

¹¹⁵ *ibid.*, p. 287.

septembre 1978.¹¹⁶ Ces événements montrent que le différend gréco-turc déterminait également les relations des deux pays (la Grèce et la Turquie) avec les Etats-Unis, voire, avec le système international. Par ailleurs, les relations transatlantiques étaient également un enjeu des relations gréco-turques : ainsi, la Turquie allait utiliser son droit de veto, pour empêcher le retour de la Grèce à l'aile militaire de l'OTAN à la fin des années 1980.

c. Négociations à Chypre à la fin des années 1970

Suite à la proclamation de l'Etat fédéré turc de Chypre le 13 février 1975, Glafkos Klerides et Rauf Denктаş avaient signé, le 2 août 1975 à Vienne, un accord d'échange de populations entre la partie grecque et la partie turque de Chypre.¹¹⁷

En 1977, parallèlement au rapprochement gréco-turc, Denктаş et Makarios ont fait une réunion, et ont élaboré un texte connu sous le nom « principes Denктаş-Makarios », ou « les accords de quatre points ». Les deux leaders s'accordaient ainsi l'instauration d'une « République fédérale indépendante, non-alignée et bicommunautaire ».¹¹⁸ La délimitation des frontières des Etats fédérés allait se faire, selon ces principes, en prenant en compte les conditions économiques, la productivité et la propriété terrienne. Les négociations intercommunautaires, ouvertes dans ce cadre, ont été interrompues par la mort de Makarios en août 1977.

Spyros Kyprianou, qui a succédé à Makarios en 1978, s'est montré plutôt intransigeant en ce qui concernait les perspectives de fédéralisation. Ainsi, le projet de Constitution, élaboré par la partie turque et encouragé par le secrétaire général de l'ONU, a été rejeté par la partie grecque chypriote. La reprise des négociations n'allait être réalisée qu'en mai 1979. Cette nouvelle session a donné lieu à la mise en vigueur de « l'accord des dix points » entre Denктаş et Kyprianou, version élaborée

¹¹⁶ Şükrü Sina Gürel, op. cit., pp. 89-90.

¹¹⁷ Pour le texte de cet accord, voir ibid, p. 151.

¹¹⁸ « High-Level Agreement of February 12, 1977 between Makarios and Denктаsh », in Greece and Turkey after the End of the Cold War, éd. par Christodoulos K. Yiallourides et Panayotis J. Tsakonas, New York, Aristide D. Caratzas, 2001 p. 315.

de l'accord Denктаş-Makarios.¹¹⁹ Par ailleurs, la partie grecque, qui préférait une internationalisation des négociations par le biais de l'ONU, a opté pour une nouvelle fois, pour la rupture des négociations.

2. Années 1980 : persistance des tensions et « l'esprit de Davos »

a. La période du coup d'Etat du 12 septembre 1980

Le début des années 1980 était marqué par deux développements majeurs dans les politiques intérieures de la Grèce et de la Turquie. En Turquie, le coup d'Etat militaire du 12 septembre 1980 a donné lieu à un régime militaire qui a duré jusqu'à la fin de 1983. D'autre part, en Grèce, l'avènement du PASOK (Mouvement Socialiste Panhellénique) sous la présidence d'Andréas Papandréou a transformé radicalement la politique grecque, et aussi les relations gréco-turques. L'ascension politique de Papandréou et de son parti à la fin des années 1970, avait entraîné l'unification de deux tendances de la politique grecque : les libéraux, anciens partisans de Vénizélos, et les socialistes. Papandréou avait basé son programme politique sur un discours populiste et nationaliste.¹²⁰ Désormais, à partir des années 1980, la politique grecque va être divisée entre la tendance conservative-populiste qui mène des actions basées sur un clientélisme électoral, et de l'autre part, des forces pro-européennes.¹²¹ Globalement, cette scission correspondait respectivement à PASOK et la Nouvelle démocratie.¹²²

Le régime militaire installé le 12 septembre 1980 en Turquie avait opté pour la poursuite d'une politique visant à rester fidèle à l'alliance atlantique, et avait entrepris ainsi une politique pro-américaine. Dès le 20 octobre 1980, par

¹¹⁹ « High-Level Agreement of March 12, 1977 between Kyprianou and Denktash », in *Greece and Turkey after the End of the Cold War*, éd. par Christodoulos K. Yiallourides et Panayotis J. Tsakonas, New York, Aristide D. Caratzas, 2001 p. 316.

¹²⁰ Pourtant, le discours « panhelléniste » du PASOK était limité : la politique du PASOK n'impliquait pas, par exemple, l'idée de l'union de l'île à la grèce, cette idée étant abandonnée depuis 1974. Voir Gilles Bertrand, *op. cit.*, p. 145.

¹²¹ Dimitris Keridis, « Political Culture and Foreign Policy : Greek Policy Towards Turkey Today », in *Greece and Turkey after the End of the Cold War*, éd. par Christodoulos K. Yiallourides et Panayotis J. Tsakonas, New York, Aristide D. Caratzas, 2001, p. 47, 53.

¹²² Les exceptions ne sont pas exclues ; par exemple, la Nouvelle démocratie s'est plutôt retrouvé dans le camp nationaliste-populiste entre 1993 et 1996. Voir Dimitris Keridis, « Political Culture and Foreign Policy », *art. cit.* p. 57.

l'encouragement du général Rogers, nouveau commandant de l'OTAN, la Turquie a enlevé le veto qu'elle utilisait contre la réintégration de la Grèce à l'aile militaire de l'OTAN.¹²³ Rogers prévoyait aussi d'entamer des négociations sur l'espace de contrôle de chacun des deux pays sur la mer Egée. Les négociations, ainsi commencées en fin 1980, ont été interrompues par l'arrivée au pouvoir de PASOK, qui refusait de discuter les droits de souveraineté de la Grèce sur la mer Egée. D'autre part, Papandréou insistait sur la volonté grecque de remonter la largeur des eaux territoriales grecques,¹²⁴ ce que la Turquie n'a pas tardé à qualifier de *casus belli*.

Dans cet atmosphère, les minorités turque de Grèce et grecque de Turquie sont devenus des enjeux de la politique interétatique : une centaine de Turcs de la Thrace occidentale ont vu confisquer, par l'Etat grec, leurs terres dont la souveraineté consistait un objet de litige. Ce problème a fait un grand écho dans la presse turque. Comme réponse, le régime turc a tenté de passer une loi permettant au gouvernement de confisquer les biens des Grecs de Turquie. Bien que ce projet ne soit jamais légalisé, la Cour d'Appel a décidé que les biens des citoyens grecs mis en suspens en 1964 ne pouvaient pas être transférés à autrui, en aucun cas.

Le 1^{er} janvier 1981, la Grèce a été admise à la Communauté économique européenne. Désormais, la Grèce allait accorder une importance particulière à sa « carte européenne »,¹²⁵ qu'elle allait notamment utiliser pour gagner l'opinion européenne en sa faveur, dans le différend gréco-turc, ou dans la question chypriote. Ainsi, la Communauté économique européenne, qui avait jadis toujours évité de s'impliquer dans le différend gréco-turc, allait se trouver impliqué dans le différend à partir de 1981 : désormais, la Grèce allait utiliser le poids politique et économique de

¹²³ Fuat Aksu, *Türk-Yunan İlişkileri*, op. cit., pp. 101-104.

¹²⁴ La Grèce avait remonté la largeur de ses eaux territoriales de 3 à 6 miles en 1936, dans l'atmosphère de rapprochement gréco-turc. En 1964, la Turquie, à son tour, avait mis en application le principe des 6 miles. En 1995, la Grèce a ratifié la Convention des Nations unies sur le droit de la mer (1982), en déclarant qu'elle avait désormais, en réserve, le droit d'élever la largeur de ses eaux territoriales à 12 miles. La Turquie a déclaré le 8 juin 1995, que cet acte serait tenu pour un *casus belli*. Dans le cours des événements, la Communauté Européenne avait déclaré que le principe de la largeur de 12 miles était appliqué pour les pays européens, et que le cas de la mer Egée ne faisait pas exception. Voir Cüneyt Yenigün, « Ege : Dünyanın en Sorunlu Denizi », in *Dünya Çatışma Bölgeleri*, éd. par Kemal Karpat, Ankara, Nobel Yayın, 2004, p. 163.

¹²⁵ Thanos P. Dokos, « Greek Security Policy in the Twenty First Century », in *Greece and Turkey after the End of the Cold War*, éd. par Christodoulos K. Yiallourides et Panayotis J. Tsakonas, New York, Aristide D. Caratzas, 2001, p. 81.

la Communauté dans son différend avec la Turquie.¹²⁶ Elle allait notamment mettre l'accent sur le caractère « non-européen » de la Turquie et essayer d'empêcher l'intégration de la Turquie à la Communauté.¹²⁷

De plus, à partir de 1981, la question de Chypre devenait aussi un problème de la Communauté européenne : ce développement allait avoir d'importantes suites jusqu'à nos jours.¹²⁸ En fait, le problème chypriote subissait des changements au début des années 1980. En 1981, suite aux élections tenues cette année-là parmi les habitants de la partie turque de Chypre, les partis d'opposition de gauche avaient tenté de former une coalition. Avec l'intervention du ministère des Affaires étrangères de Turquie, cette perspective a été quittée, et UBP (Parti de l'union nationale), le parti de droite proche du président Denktaş, a été favorisée dans le gouvernement de coalition.

Dans la partie grecque sous la présidence de Kyprianou, la politique étrangère était alignée à la tendance générale du gouvernement de Papandréou qui préférait régler la question chypriote au niveau international (notamment au sein de l'ONU), et pas par les négociations intercommunautaires. Or, cette perspective qui revenait en fait à déclencher une pression internationale sur la Turquie et la partie turque de Chypre, a poussé le parlement de l'Etat fédéré turc de Chypre à affirmer que la partie turque avait le droit inaliénable d'auto-détermination. Le rejet par Kyprianou du plan de solution proposé par Cuellar a encore aggravé la situation, puisque les Turcs chypriotes avaient désormais l'idée que la partie grecque adoptait désormais une position intransigeante. Ainsi, juste avant la prise de fonction du nouveau gouvernement turc présidé par Turgut Özal, la République turque de Chypre du Nord a été proclamée le 15 novembre 1983.

¹²⁶ Mustafa Aydın, art. cit., p. 223, 235 ; Meltem Müftüleri-Baç, « Turkey in the EU's Enlargement Process : Obstacles and Challenges », *Mediterranean Politics*, vol. 7, no. 2, été 2002, p. 82 ; Semin Süvarierol, « The Cyprus Obstacle on Turkey's Road to Membership in the European Union », *Turkish Studies*, vol. 4, no. 1, 2003, p. 63.

¹²⁷ Tarık Oğuzlu, « How Encouraging is the Latest Turkish-Greek Reconciliation Process ? », art. cit., p. 99.

¹²⁸ Meltem Müftüleri-Baç et Aylin Güney, « The European Union and the Cyprus Problem 1961-2003 », art. cit., p. 287.

b. Özal, Papandréou et « l'esprit de Davos »

La politique de Turgut Özal consistait à entreprendre de relations économiques pour dépasser les situations conflictuelles, et d'essayer de dépasser les conflits grâce à une coopération économique.¹²⁹ Par contre, dès les premiers mois du gouvernement Özal, les problèmes n'ont pas tardé à se manifester, notamment dans les questions concernant la mer Egée. Déjà, en septembre 1983, il était question d'établir une base de l'OTAN sur l'île de Lemnos.¹³⁰ Ce projet, favorisé par la Grèce, était combattu par la Turquie qui y voyait une remise en cause du principe de non-armement des îles de la mer Egée. Le gouvernement Özal a hérité de ce problème. D'autre part, une série de problèmes ont encore détérioré les relations gréco-turques ; on peut parler notamment du veto réciproque appliqué par la Grèce et la Turquie contre les « chapitres nationaux » en 1984.¹³¹

Le gouvernement grec restait intransigeant par rapport à la solution des problèmes gréco-turques, et les facteurs liés au populisme et au clientélisme électoral jouaient un rôle important pour l'apparition de cette intransigeance, dans un contexte où les élections législatives grecques venaient d'être réalisées en juin 1985. Le gouvernement de PASOK, qui se basait sur un discours patriotique et indépendantiste, avait besoin de maintenir son électorat qui était très sensible à ce discours.

Un premier signe de rapprochement est apparu au début de janvier 1986, lors du Forum mondial économique de Davos : une réunion entre Papandréou et Özal était prévue lors de ce forum. Or, Papandréou a annulé cette réunion, par des soucis populistes mentionnés ci-dessus. En mars 1987, une nouvelle crise concernant la mer Egée a fait apparition. L'objet du conflit était, une nouvelle fois, le plateau continental. L'éclatement de la crise était lié, comme en 1976, à l'expédition de

¹²⁹ Pour un compte rendu des relations gréco-turques dans la deuxième moitié des années 1980, voir les souvenirs de Nazmi Akiman, ambassadeur de Turquie à Athènes à cette époque. Nazmi Akiman, « Turkish-Greek Relations: From Uneasy Coexistence to Better Relations ? », *Mediterranean Quarterly*, vol. 13, no. 3, été 2002, pp. 24-29.

¹³⁰ Petros N. Stagos, « Le différend gréco-turc au sujet de la position de l'île de Lemnos dans le dispositif de l'OTAN : objectifs et impacts dans la conduite de la Grèce », in *Le différend gréco-turc*, éd. par Semih Vaner, Paris, L'Harmattan, 1988.

¹³¹ Les « chapitres nationaux » sont les inventaires annuels de forces armées de chacun des pays destinées à être attribuées à l'OTAN. Tarik Oğuzlu, « The Promise of NATO in the Construction of Cooperative Turkish-Greek Relations », *The Review of International Affairs*, vol. 3, no. 3, printemps 2004, p. 466.

recherche pétrolière du navire turc « Sismik 1 ». Comme Papandréou avait commencé à rechercher l'appui bulgare (pays du Pacte de Varsovie), la crise était considérée comme dangereuse par les Etats-Unis. Ainsi, par la médiation britannique, les deux pays ont suspendu leurs activités de recherche en dehors de leurs eaux territoriales, le 28 mars 1987. Pourtant, le conflit de 1987, qui s'était transformé en un avant-signe de guerre, allait devenir longtemps un symbole de l'instabilité et du manque de confiance dans les relations gréco-turques.¹³²

A cette période de crise a succédé une période de rapprochement, appelée « processus de Davos ». Özal et Papandréou, réunis lors du Forum mondial économique de Davos les 30 et 31 janvier 1988, ont déclaré leur volonté de dépasser les raisons qui avaient causé la détérioration des relations gréco-turques. Les décisions prises suite au « Processus de Davos » concernaient l'établissement de deux comités :¹³³

- (a) « Le comité de collaboration commune », pour coordonner les activités économiques.
- (b) Le comité politique, pour résoudre les divergences de vue sur les questions politiques.

Les 3 et 4 mars 1988, ce processus est consolidé lors du sommet de Bruxelles. Özal et Papandréou ont publié une déclaration qui renforçait encore plus solidement les principes acceptés à Davos. Finalement, les 13 et 15 juin 1988, Özal a fait une visite officielle à Athènes, et a surtout insisté sur l'importance d'établir des relations économiques entre les deux pays.¹³⁴ Ce processus allait être clos avec la fin du gouvernement de Papandréou en 1989 et la mort d'Özal en 1993. Par contre, l'année 1988 peut être considérée comme une année tournante, puisque, à partir de cette période, la Turquie allait se montrer plutôt ouverte à une grande range de solutions pacifiques du conflit, y compris le cours à la Cour internationale de justice.¹³⁵

A l'époque du gouvernement Özal, la question de Chypre a subi une transformation majeure. Alors que le président grec chypriote Kyprianou bénéficiait

¹³² Nazmi Akıman, art. cit., p. 27.

¹³³ *ibid.*, p. 28.

¹³⁴ Melek Fırat, « Yunanistan'la İlişkiler [1980-1990] », *Türk Dış Politikası: Kurtuluş Savaşından Bugüne Olgular, Belgeler, Yorumlar*, éd. par Baskın Oran, İstanbul, İletişim, 2001, volume II, p. 115.

¹³⁵ Mustafa Aydın, art. cit., p. 231.

du soutien de Papandréou, les positions de Denктаş, le président de la république turque de Chypre du Nord, s'accordaient mal avec celles d'Özal. Pourtant, au lieu de procéder à une rupture directe et nette, Denктаş a choisi d'entreprendre, dans un premier temps, une orientation favorable à la réconciliation. Mais les négociations directes entre les parties n'allaient pas avoir lieu, notamment à cause de la non-reconnaissance, par Chypre du Sud, de la proclamation de la République turque de Chypre du Nord.

En 1988, l'élection de Georges Vassiliou allait encore changer le cours du conflit chypriote : loin de l'intransigeance qui caractérisait l'administration de Kyprianou, le nouveau président grec chypriote se déclarait ouvert au dialogue.¹³⁶ Ainsi, une nouvelle période de « négociations de proximité » a été ouverte. Le 25 juillet 1989, Javier Pérez de Cuéllar, secrétaire général des Nations Unies, a proposé un plan prévoyant une république fédérale de Chypre à deux Etats fédérés et deux communautés. Ce plan a été refusé par Denктаş le 11 octobre 1989, ce qui a causé une grande réaction de la part de l'opposition turque chypriote.

3. Relations gréco-turques après la fin de la Guerre froide

a. La fin de la Guerre froide et le différend gréco-turc

Après la fin de la Guerre froide à la fin des années 1990, et la désintégration du Bloc soviétique, les Etats-Unis ont continué leur politique de maintenir la stabilité régionale (notamment dans la Méditerranée orientale), et d'empêcher l'implication de l'OTAN aux conflits locaux.¹³⁷ Melek Fırat souligne que, après la fin de la Guerre froide, un nouveau souci a commencé à caractériser les relations gréco-turques : la volonté de devenir une puissance régionale dans le contexte de l'après-guerre-froide.

Après la chute du gouvernement Papandréou, une période d'instabilité avait survécu en Grèce, pendant près d'une année. Finalement, Constantin Mitsotakis, candidat de la droite (parti de la Nouvelle démocratie) a été élu Premier ministre. La

¹³⁶ Melek Fırat, « Yunanistan'la İlişkiler [1980-1990] », art. cit. pp. 121-122.

¹³⁷ Melek Fırat, « Yunanistan'la İlişkiler [1990-2001] », *Türk Dış Politikası: Kurtuluş Savaşından Bugüne Olgular, Belgeler, Yorumlar*, éd. par Baskın Oran, İstanbul, İletişim, 2001, volume II, p. 440 ; Theodora Kalaitzaki, « US Mediation in Greek-Turkish Disputes since 1954 », art. cit., p. 120.

période de rapprochement allait ainsi recommencer : bien que son parti soit hésitante, Constantin Mitsotakis était, depuis longtemps, pour un rapprochement gréco-turc.¹³⁸ Il est possible de constater, pour cette période, que les tentatives de rapprochement étaient souvent interrompues pour des causes liées à la politique intérieure, notamment à l'instabilité gouvernementale.

Les tentatives de dialogue au niveau des chefs d'Etat ont continué entre 1990 et 1993. Par contre, pendant les tentatives de dialogue entamées dans le cadre du sommet de l'OTAN du 6 juillet 1990 à Londres, deux problèmes majeurs ont été passés sous silence : la question des minorités et le problème chypriote.

(1) De ces problèmes, on peut notamment parler de la question des minorités. La mise en avant de ce problème était un exemple du gain d'importance des questions concernant le niveau social. Dans ce processus, les droits confessionnels, économiques et identitaires des Turcs de la Thrace occidentale ont constitué un important sujet de discussion, et la Grèce a été critiquée (notamment au sein de l'Union européenne) pour ses politiques aux dépens de cette minorité.¹³⁹ Par contre, Firat souligne que la Turquie a manqué à accorder un soutien efficace aux Turcs de la Thrace occidentale. Du côté de la Turquie, le Patriarcat grec orthodoxe avait commencé, par les initiatives de Bartholomé II (élu en 1991), à poursuivre une politique active. Entre autres, les questions comme le statut « œcuménique » du Patriarcat de Phanar et la question de la réouverture de l'Ecole théologique de Heybeliada,¹⁴⁰ mis en avant par le Patriarcat, ont été remises en cause par le gouvernement turc.

(2) Dans le même temps, les problèmes concernant Chypre faisaient jour. Le Conseil de Sécurité de l'ONU, dans sa décision n° 649 du 12 mars 1991, avait décidé de lancer l'appel à arriver à un compromis par la constitution d'une fédération à deux communautés et à deux Etats fédérés, avec égalité des deux communautés au niveau politique, et le 30 mai 1991, Özal avait proposé une réunion quadripartite entre la

¹³⁸ Selon Akiman, la réticence de la Nouvelle Démocratie provenait de l'inquiétude d'une critique éventuelle du PASOK qui l'aurait accusé d'agir contre les intérêts nationaux grecs par la promotion d'un rapprochement gréco-turc. Nazmi Akiman, art. cit., p. 29.

¹³⁹ Melek Firat, « Yunanistan'la İlişkiler [1990-2001] », art. cit., p. 465. Notamment, les passeports des Turcs de la Thrace occidentale avaient été confisqués en 1989.

¹⁴⁰ L'Ecole théologique de Heybeliada (Halki) était une école qui dépendait du Patriarcat. ouverte en 1844, cette école avait acquis le statut de grande école le 8 décembre 1950, et elle avait été fermée le 12 janvier 1971, par l'application de la décision du Tribunal constitutionnel sur la fermeture des institutions privées d'éducation supérieure.

Grèce, la Turquie, et les deux communautés chypriotes. Par contre, les conflits internes à Chypre du Nord (surtout les élections) et le refus grec à participer à la réunion quadripartite ont empêché la poursuite des pourparlers. Pourtant, ce développement montrait que désormais la Turquie ne soutenait plus le principe de ne pas participer aux négociations multipartites sur Chypre. D'autre part, le 4 juillet 1990, le gouvernement de Chypre du Sud a fait une demande d'adhésion à l'Union européenne.¹⁴¹ Cette demande, faite au nom de toute l'île de Chypre, a été protestée par la Turquie et par Chypre du Nord. Pourtant, l'approche pragmatique du président Özal n'excluait toujours pas le compromis, ou du moins, la poursuite des négociations.

Au printemps 1992, Boutros Boutros-Ghali, secrétaire général des Nations Unies a soumis une « série d'idées » (avec une carte précisant les frontières éventuelles des Etats fédérés) à l'attention des deux communautés de l'île. Par contre, les négociations n'ont pas abouti, notamment à cause des problèmes concernant la méthode adoptée pour la réalisation de ces négociations, qui impliquait certains « faits accomplis » aux dépens de la partie turque chypriote.¹⁴² Par ailleurs, à partir de cette date, l'idée de confédération (pour maintenir le *statu quo* à Chypre) a commencé à prévaloir.

En octobre 1993, Papandréou et PASOK ont formé une nouvelle fois le gouvernement en Grèce. Ce développement était parallèle à une remontée des tensions. Dans un premier temps, ces tensions avaient plusieurs sources :

- a) La politique balkanique de la Grèce, qui consistait à nouer des liens de coopération avec la Serbie, n'était pas en harmonie avec la Turquie. D'autre part, le gouvernement grec avait des problèmes avec l'Albanie et la Bosnie, avec lesquelles la Turquie entretenait de bonnes relations.¹⁴³
- b) Certains députés grecs avaient commencé à soutenir publiquement le mouvement séparatiste kurde.

¹⁴¹ Andreas Theophanous, « The Cyprus Problem : A Challenge for the European Union », in *Greece and Turkey after the End of the Cold War*, éd. par Christodoulos K. Yiallourides et Panayotis J. Tsakonas, New York, Aristide D. Caratzas, 2001 p. 304.

¹⁴² Melek Fırat, « Yunanistan'la İlişkiler [1990-2001] », art. cit., p. 455.

¹⁴³ Nazmi Akıman, art. cit., p. 22 ; Tarık Oğuzlu, « How Encouraging is the Latest Turkish-Greek Reconciliation Process ? », art. cit., p. 100.

- c) Le statut œcuménique du Patriarcat était toujours un sujet de discussion.
- d) La question de l'élévation de la largeur des eaux territoriales grecques à 12 miles était de nouveau entrée en vigueur, et le gouvernement de Tansu Çiller avait qualifié l'acte de la Grèce de *casus belli* en 1994.
- e) La candidature de Chypre était approuvée par la Commission européenne le 30 juin 1993, et suite à ce développement, la Turquie a commencé à favoriser une éventuelle intégration de Chypre du Nord à la Turquie. Chypre du Nord a annulé ses perspectives de fédération. Quant à Chypre du Sud, elle avait lancé, avec la Grèce, la Doctrine de Défense Commune en décembre 1993, « dans le but d'améliorer la défense de l'espace hellénique contre l'expansionnisme turc [*sic*] ». ¹⁴⁴

Par contre, la conclusion du Traité de l'Union douanière en fin 1995 a amélioré la situation, bien que les problèmes aient persisté. En fait, Glafkos Klerides était, avec le Premier ministre britannique Tony Blair, parmi les plus grands stimulateurs de la conclusion du traité de l'Union douanière : par l'encouragement de Blair, Klerides a déclaré qu'il était favorable à l'Union douanière de la Turquie avec l'Union Européenne. Ainsi, la Grèce n'a pas utilisé son veto contre l'union douanière. ¹⁴⁵ Pourtant, la situation n'allait pas tarder à détériorer une nouvelle fois à partir des dernières journées de l'année 1995, avec l'éclatement de la crise de Kardak.

b. La crise de Kardak/Imia et ses suites

La dernière période de tensions entre les deux pays allait durer de 1996 jusqu'à 1999. Après la mort d'Andréas Papandréou en 1996, Costas Simitis lui a succédé en janvier 1996. Presque en même temps, la crise concernant un îlot de la mer Egée, Kardak/Imia, a éclaté. ¹⁴⁶ Le 25 décembre 1995, un navire cargo avait échoué sur les rives de l'îlot de Kardak, et les vaisseaux grecs de secours maritime avaient

¹⁴⁴ Semin Süvarierol, art. cit., p. 59.

¹⁴⁵ Andrew Apostolou, art. cit., pp. 120-121.

¹⁴⁶ Pour un compte-rendu grec de la crise, voir Efsthios T. Fakiolas et Panayiotis Mavrides, « Strategy of Crisis Management and the Greek-Turkish Rivalry : The Case of the Imia Islets », in *Greece and Turkey after the End of the Cold War*, éd. par Christodoulos K. Yiallourides et Panayotis J. Tsakonas, New York, Aristide D. Caratzas, 2001.

intervenir sur l'île. Pourtant, la Turquie avait protesté en avançant que la Grèce avait violé la souveraineté turque sur l'île. Pendant le mois de janvier, d'abord un groupe de Grecs avaient supplanté le drapeau grec, ensuite, par l'initiative du quotidien turc « Hürriyet », le drapeau turc avait remplacé le drapeau grec.¹⁴⁷ Finalement, le 29 janvier, trois jours après la constitution du gouvernement Simitis, la Grèce a envoyé une troupe de commandos sur l'île. Le lendemain, les forces marines turques ont fait un blocus de l'île, et ont supplanté le drapeau turc à d'un îlot qui se trouvait tout près de Kardak.

Le conflit armé a été évité grâce à l'intervention de Bill Clinton, président des Etats-Unis,¹⁴⁸ et les armées (ainsi que les drapeaux) ont été retirées. Suite à cet incident, Simitis a choisi de mobiliser l'opinion européenne pour appliquer une pression sur la Turquie, et a obtenu ainsi le soutien de l'Union européenne.¹⁴⁹ De son côté, la Turquie (sous le gouvernement de Mesut Yılmaz) a déclaré qu'elle était prête à entamer des négociations diplomatiques et à avoir recours aux juridictions internationales.

On peut également parler de l'impact de la crise de Kardak sur l'opinion publique en Grèce. Il est possible d'observer que la crise de Kardak était interprétée par une partie de l'opinion publique grecque comme un moyen mis en application par le gouvernement Çiller pour gagner en popularité par le déclenchement d'une crise à la mer Egée.¹⁵⁰ D'autre part, cette crise avait une grande importance pour l'opinion publique grecque : elle était interprétée comme la preuve de l'apparition d'une expansion territoriale de la Turquie sur le territoire grec.¹⁵¹ Finalement, en

¹⁴⁷ Ce procédé rappelle le concept de « guerre médiatique, fondée sur la puissance, la permanence et l'ubiquité des médias, leur capacité d'influencer, sous prétexte d'information, des masses d'hommes de plus en plus considérables ». Maurice Prestat, « De la guerre psychologique à la guerre médiatique », in *La persuasion de masse : guerre psychologique/guerre médiatique*, éd. par Gérard Chaliand, Paris, Robert Laffont, 1992, p. 27. Pour l'analyse des références au drapeau turc lors de cette crise, voir Claire Mauss-Copeaux et Etienne Copeaux, « Le drapeau turc, emblème de la nation ou signe politique ? », *Cahiers d'Etudes sur la Méditerranée Orientale et le Monde Turco-Iranien*, no. 26, juin 1998.

¹⁴⁸ Theodora Kalaitzaki, « US Mediation in Greek-Turkish Disputes since 1954 », art. cit., p. 121.

¹⁴⁹ Ayşe Betül Çelik et Bahar Rumelili, « Necessary But Not Sufficient : The Role of the EU in Resolving Turkey's Kurdish Question and the Greek-Turkish Conflicts », *European Foreign Affairs Review*, vol. 11, 2006, pp. 216-217.

¹⁵⁰ Dimitris Keridis, « Political Culture and Foreign Policy », art. cit., p. 47.

¹⁵¹ Stelios Alifantis, « Greek National Defense in the Aftermath of the Imia Crisis : The Concept of 'Flexible Retaliation' », in *Greece and Turkey after the End of the Cold War*, éd. par Christodoulos K. Yiallourides et Panayotis J. Tsakonas, New York, Aristide D. Caratzas, 2001, p. 186.

Grèce, la neutralité des Etats-Unis était interprétée comme une prise de position favorisant la Turquie.¹⁵²

Après une autre crise en mai-juin 1996 concernant la militarisation de l'île de Gavdos (dans le sud-ouest de Chypre), le point de focalisation des tensions gréco-turques s'est re-localisée vers Chypre. En août 1996, les groupes grecs chypriotes ont tenté de traverser la « ligne verte », frontière séparant la partie turque de l'île de la partie grecque. Cet incident a causé deux morts de la part grecque, mais la tension n'a pas débouché en conflit armé. Par contre, la condamnation de la Turquie par la Cour européenne des droits de l'homme suite à la plainte portée par Titiana Loïzidou était un développement majeur sur le plan judiciaire. Une autre crise concernait les projets d'installation des missiles S-300, achetées par Chypre du Sud à la Russie, sur le territoire grec chypriote. Ce développement était interprété comme une menace contre les Turcs chypriotes. Finalement, les missiles ont été installés à Crète (Grèce), et la crise a été résolue.¹⁵³

En juin-juillet 1997, les négociations intercommunautaires ont commencé sous l'égide de Kofi Annan (secrétaire général des Nations Unies) et par l'encouragement de Clinton. Annan a proposé un projet de fédération, désapprouvée par la partie turque (et notamment par Denктаş). De l'autre côté, Chypre du Sud était en train de poursuivre les démarches pour la candidature à l'Union européenne. Le 20 janvier 1997, Denктаş et Demirel, par une déclaration commune, ont souligné que les efforts d'intégration de Chypre du Sud à l'Union européenne allaient trouver leur réponse dans les efforts d'intégration de Chypre du Nord à la Turquie.¹⁵⁴

Pourtant, malgré la persistance des crises et des moments de tension, la deuxième moitié des années 1990 correspondait également à certains signaux d'assouplissement. Deux mois après la crise de Kardak, Mesut Yılmaz, Premier ministre turc, avait proposé une « initiative de paix », et avait ainsi modifié l'image d'une Turquie qui refusait catégoriquement toute solution diplomatique des

¹⁵² Fakiolas et Mavrides, art. cit., p. 224.

¹⁵³ Mustafa Aydın, art. cit., p. 233.

¹⁵⁴ Melek Fırat, « Yunanistan'la İlişkiler [1990-2001] », art. cit., p. 474.

problèmes gréco-turques.¹⁵⁵ Yılmaz proposait le règlement des conflits par les négociations, par la médiation et par l'arbitrage.

Dans le cadre des signes de normalisation, il est également possible de parler de l'assouplissement de la politique gouvernementale grecque envers la minorité turque de la Thrace occidentale : désormais, avec un souci de respecter les normes européennes de la protection des minorités, le gouvernement Simitis allait quitter les positions prises par Andréas Papandréou ; par exemple, en 1997, la Radio d'Etat grec allait commencer à faire une émission en langue turque.

c. La crise de l'arrestation d'Abdullah Öcalan (1999)

A la veille « diplomatie du tremblement de terre » de 1999, une crise majeure a eu lieu entre la Grèce et la Turquie, sur l'arrestation d'Abdullah Öcalan, président du PKK, organisation terroriste séparatiste kurde. Depuis les années 1980, la Grèce, qui suivait la logique de « l'ennemi de mon ennemi est mon ami », avait établi des relations avec le PKK, lui avait fait des provisions d'armes, et lui permis de mener des activités sur son territoire. Aux objections de la Turquie, la Grèce avait répondu en replaçant la question kurde dans le cadre de la protection des droits des minorités.¹⁵⁶

L'intérêt de la Grèce pour la question kurde n'est pas simplement la conséquence de sa volonté d'affaiblir la Turquie. Il est possible de constater que les Grecs font également un parallèle avec leur guerre d'indépendance contre l'Empire ottoman et les actions séparatistes kurdes : ce constat leur permet d'établir des liens de sympathie avec les organisations séparatistes kurdes. Cette sympathie trouve également un écho dans le parlement grec : les « socialistes nationalistes » du PASOK et les libéraux de la Nouvelle démocratie, qui s'opposent pour une diversité de matières, peuvent ainsi adopter une attitude commune sur la question kurde.

¹⁵⁵ Angelos M. Syrigos, « Greek-Turkish Disputes, Recourse to the International Court of Justice and Stability in the Aegean », in *Greece and Turkey after the End of the Cold War*, éd. par Christodoulos K. Yiallourides et Panayotis J. Tsakonas, New York, Aristide D. Caratzas, 2001, pp. 280-281.

¹⁵⁶ Hakan Abacı, « The Öcalan Affair and its Effect on The Turkish-Greek Rapprochement Process in 1999 », *Turkish Review Of Eurasian Studies Annual*, no. 9, 2004, p. 14.

Alors que le PKK est considéré en Grèce comme le représentant légitime d'un peuple opprimé par les Turcs, il est perçu d'une façon tout à fait opposée en Turquie. En fait, cette organisation, en tant que cause de la situation conflictuelle et de la terreur, se situe en premier lieu dans la liste des menaces intérieures. L'image du PKK et d'Abdullah Öcalan est celle de « l'ennemi public numéro 1 de la Turquie »,¹⁵⁷ de l'assassin de près de 30 mille personnes, et du responsable direct ou indirect de plusieurs problèmes, dont les questions économiques : ainsi, PKK et Öcalan sont l'objet de haine de la majorité de la population en Turquie.¹⁵⁸ Par ailleurs, les réactions contre le PKK ne proviennent pas seulement de la droite, mais aussi de la gauche,¹⁵⁹ bien qu'il y ait des commentateurs qui considèrent le PKK comme une organisation terroriste de gauche de type classique.

Au début de 1999, Öcalan avait été transféré en Grèce (à l'île de Corfou), par l'avion attribué par un amiral grec en retraite. La nouvelle de la présence d'Öcalan en Grèce n'avait pas tardé à atteindre une grande partie des ministres et une partie des députés grecs. Ainsi, les politiciens grecs, qui ne voulaient pas assumer la responsabilité d'une crise internationale, et qui se sentaient également sous la pression de l'opinion publique en raison des prochaines élections du Parlement européen et des élections présidentielles de 2000, avaient essayé d'arriver à une solution tacite dans l'affaire Öcalan. Dans ce cas, ils ont opté pour rechercher un Etat qui pourrait accorder à Öcalan le droit d'asile. Après Corfou, Öcalan a été transféré provisoirement au consulat grec à Nairobi, capitale de Kenya. Mais dans peu de temps, la présence d'Öcalan a été découverte, et le 4 février 1999, les Etats-Unis ont renseigné le gouvernement turc des coordonnées exactes du lieu de refuge d'Öcalan. La pression diplomatique de la Turquie avait joué un rôle important dans cette décision des Etats-Unis.¹⁶⁰

¹⁵⁷ Samim Akgönül, *Vers une nouvelle donne dans les relations gréco-turques ?*, Istanbul, Institut Français d'Etudes Anatoliennes Georges Dumézil, 2001, p. 26.

¹⁵⁸ Pour une description de la perception du PKK, voir Soner Cagaptay et Duden Yeğenoğlu, « Left-Wing Monster: Abdullah Öcalan », www.frontpagemagazine.com, 6 janvier 2006.

¹⁵⁹ A titre d'exemple, on peut citer le cas d' Alpaslan Işıklı, universitaire de gauche. Işıklı avait rédigé une lettre de protestation contre Noam Chomsky, célèbre philosophe et linguiste, qui avait pris une position pro-kurde. Voir Alpaslan Işıklı, « Chomsky'ye Yanıtlar », <http://www.universite-toplum.org/text.php3?id=58>.

¹⁶⁰ La Grèce, qui était déjà susceptible d'aider Öcalan, avait été averti par Korkmaz Haktanır, secrétaire général du ministère turc des Affaires étrangères, par ces mots : « nous espérons que la Grèce va respecter les traités internationaux et les valeurs dont elle se réclame, et qu'elle ne va pas accepter d'accueillir un leader terroriste ». Dans la suite, le Premier ministre Bülent Ecevit avait déclaré : « accueillir Öcalan, c'est être complice de tous les délits qu'il a commis ». De plus, à deux

Suite à la pression de la part du gouvernement Kenya sur les diplomates grecs Öcalan avait compris qu'il lui restait peu de chance que de quitter Kenya pour un autre pays. Ainsi, il avait pris une automobile destinée par les autorités kenyans pour prendre l'avion, mais en route il avait été arrêté par les forces spéciales turques, et avait été transféré en Turquie. Cette arrestation, qui équivalait à la découverte de l'implication grecque dans l'affaire Öcalan, a fait éclater une grave crise internationale. La Turquie, en profitant de cette situation, s'est mis à rendre publique cette implication grecque, et a utilisé tous les moyens pour faire pression sur le gouvernement grec. Le président Süleyman Demirel a invité le gouvernement grec à reconnaître devant l'opinion publique internationale leur responsabilité dans le soutien accordé à un leader terroriste coupable de la mort de milliers de gens ; de plus, il a qualifié la Grèce d'« Etat voyou ».¹⁶¹

De l'autre côté, l'incapacité des responsables grecs de gérer cette crise était considérée comme un scandale en Grèce.¹⁶² Costas Smitis avait été le cible de graves accusations de la part des députés et des milieux pro-kurdes (y compris les députés du PASOK, son propre parti) : il était notamment accusé de ne pas pouvoir dissimuler la présence d'Öcalan sur territoire grecque, et d'avoir maladroitement causé la révélation de l'implication de la Grèce dans l'affaire Öcalan. Par ailleurs, le gouvernement discrédité au niveau mondial par ses liens avec une organisation terroriste, n'a pas pu céder longtemps à la pression provenant des lobbies pro-kurdes. Le Premier ministre grec a fait démissionner le ministre des Affaires intérieures Alekos Papadopoulos, le ministre de la Sécurité publique Philippos Petsalnikos et le ministre des Affaires étrangères Theodoros Pangalos, tenus pour responsables de première degré de l'affaire Öcalan. Le cas du remplacement de Papadopoulos, connu pour ses positions nationalistes et intransigeantes, est surtout digne d'intérêt : à la place de Papadopoulos, Georges Papandréou, connu pour ses attitudes modérées et constructives, a été nommé ministre des Affaires étrangères.¹⁶³ Il est clair qu'il s'agissait là d'un développement qui a permis le rapprochement gréco-turc.

reprises, le gouvernement turc avait fait savoir à Dimitrios Nezeritis, ambassadeur de Grèce à Ankara, ses inquiétudes. L'ambassadeur, qui ignorait la présence d'Öcalan à Corfou, avait garanti au gouvernement turc que Öcalan n'était pas en Grèce, et qu'il ne serait pas permis à y accéder. Voir Joshua Black, « Greek Diplomacy and the Hunt for Abdullah Öcalan : A Case Study Prepared for WWS 547 - The Conduct of International Diplomacy », <http://www.wws.princeton.edu/cases/papers/jjblack/>, décembre 1999.

¹⁶¹ Fuat Aksu, *Türk-Yunan İlişkileri*, op. cit., p. 208.

¹⁶² Neophytos G. Loizides, « Greek and Turkish Event Dataset », <http://www.utoronto.ca/ethnicstudies/data.pdf>, p. 4.

¹⁶³ Samim Akgönül, *Vers une nouvelle donne dans les relations gréco-turques ?*, op. cit., p. 27.

Autrement dit, la crise de l'arrestation d'Öcalan, qui a extrêmement remonté la tension entre la Grèce et la Turquie, a également préparé, au niveau des cadres politiques et de la stratégie internationale, les fondements d'une prochaine détente gréco-turque.

II) DEUXIEME PARTIE :

LA DETENTE GRECO-TURQUE DE 1999

JUSQU'A NOS JOURS

Il est clair que le tournant de 1999 et l'adoption de tendances réconciliatrices dans la partie grecque et turque ne sont pas produits du hasard. Ce tournant n'est non plus lié aux choix subjectifs d'un ou de plusieurs acteurs, mais il est en rapport avec le changement dans leur définition de « l'intérêt national ». Ce fait peut surtout se faire voir à travers le changement de la politique (jadis intransigeante) de la Grèce en ce qui concerne la candidature de la Turquie à l'Union Européenne, et à travers l'encouragement de la coopération dans le domaine de la « low politics ». Le maintien de la situation privilégiée de la Grèce parmi les pays de l'Union Européenne est l'un des éléments les plus importants de la politique étrangère grecque. Pour accomplir les conditions exigées par le processus d'europanisation, la Grèce était obligé à normaliser les relations avec la Turquie. Par ailleurs, il faut souligner que la Grèce avait vécu une période bien difficile dans les années 1990, lors de la phase du passage vers l'EURO, et qu'elle avait affronté de grands problèmes financiers et sociaux pour accomplir les critères économiques et financiers de ce processus.¹⁶⁴ Cette situation difficile requérait la normalisation économique aussi bien que politique. Par ailleurs, le Parti de la Nouvelle Démocratie et le PASOK sont d'accord sur ce sujet : cette harmonisation des opinions des deux tendances opposées de la politique grecque est une preuve de la transformation de la perception de « l'intérêt national ».

D'une façon similaire, il est possible d'affirmer que les relations entre la Turquie et l'Union Européenne influent profondément sur le cours des relations gréco-turques. En Turquie, une très grande majorité des partis politiques sont en consensus pour soutenir l'intégration de la Turquie à l'Union Européenne. Or, la Grèce (et Chypre du Sud) maintient son droit de veto sur ce sujet. Pour cela, les élites

¹⁶⁴ Il s'agit là de l'une des raisons principales pour l'encouragement des relations économiques avec la Turquie.

politiques turques préfèrent normaliser les relations avec la Grèce, plutôt qu'adopter un discours nationaliste et intransigeant contre la Grèce.

Un autre fait qui a permis le rapprochement de 1999 est le développement des relations économiques dans les années 1990. Bien que le Processus de Davos soit terminé par un échec, comme on l'a vu dans les chapitres précédents, il est possible de dire qu'à moyenne durée, « l'esprit de Davos » a continué à opérer. La reprise des relations économiques entre les deux pays a suivi un cours bien lent, mais elle a atteint de dimensions non négligeables. Le chiffre d'affaires du commerce bilatéral a suivi une tendance d'augmentation, les hommes d'affaires des deux pays ont réalisé des projets communs, et ont fait des investissements communs dans les pays tiers. Dans ce contexte, les milieux d'affaires grecs et turcs ont poussé les politiciens à établir des relations stables entre les deux pays.

Cette description succincte des faits qui ont constitué les fondements de la « détente » à partir de 1999 montre bien à quel point les facteurs économiques et les facteurs politiques sont importants pour cette détente. Pour faire une analyse approfondie de ce processus, on va d'abord faire une analyse historique et sectorielle des relations grecques et turques, et dans une seconde section, on va analyser les divers aspects politiques du rapprochement gréco-turc.

A. Les relations économiques entre la Grèce et la Turquie

Les relations gréco-turques ne sont pas limitées aux scandales diplomatiques, aux discours des politiciens et aux événements sensationnels: elles ont également de très importants aspects économiques, financiers et sociaux. Or, la littérature scientifique sur le sujet reste souvent limitée aux dimensions politiques, géostratégiques ou militaires. En analysant les relations gréco-turques à partir de 1999, il est inévitable de faire une étude approfondie des relations économiques, pour combler cette lacune.

Par ailleurs, il existe une relation structurelle entre la politique et l'économie au niveau des tendances à longue durée. Mais il est discutable à quel point les facteurs politiques à court terme influent sur le niveau économique. Dans ce contexte, pour

comprendre les conséquences structurelles et immédiates des événements concernant les relations gréco-turques, il est inévitable d'analyser profondément les rapports économiques.¹⁶⁵

Dans cette section, on va d'abord faire une description générale de l'économie des deux pays, en partant des principaux indices économiques, et on va parler des caractéristiques essentielles des économies des deux pays. Ensuite, on va faire un bref historique du développement des relations économiques entre les deux pays, et discuter les avantages et les inconvénients pour chacune des deux parties. Dans ce cadre, on va notamment discuter les divers aspects du processus de renforcement de la confiance mutuelle entrepris parallèlement aux grands tournants politiques et économiques.

Après cette section introductive, on va analyser l'évolution de l'économie depuis 1999, en ce qui concerne les traités de coopération, les entreprises publiques, le commerce international, les investissements directs à l'étranger, les projets communs dans les pays tiers, et le tourisme. Cette catégorisation ne se prétend pas être la seule choix méthodologique possible, mais elle est opératoire dans la mesure où elle permet de faire un inventaire des faits concrets, pour réaliser une étude de l'état des rapports économiques gréco-turcs contemporains.

1. Indices économiques et historique des relations économiques

a. Indices économiques généraux et les spécificités structurelles

La Grèce

Selon les données de 2005, le PIB grec était environ 200 milliards de dollars, et le pays avait connu une croissance moyenne de 4% dans les dix dernières années. Le taux d'inflation était resté, pour la même période, sous le niveau de 5%. Cet atmosphère favorable est perceptible également au niveau de la production globale.

¹⁶⁵ Il faut ici référer à Fuat Aksu, l'un des rares représentants du point de vue qui inclut les relations économiques. Voir par exemple Fuat Aksu, « Confidence Building, Negotiation and Economic Cooperation Efforts in Turkish-Greek Relations (1990–2004) », *Turkish Review of Eurasian Studies Annual*, no. 9, 2004.

Par rapport à la production industrielle de 2000, une croissance de 2,2% a été assurée dans quatre années. Mais, malgré la réussite de la performance macro-économique, certains secteurs sont sur le point de faire débâcle au niveau micro-économique. Dans les secteurs de prêt-à-porter, cuir et chaussures, mobilier, et les moyens de transport, il est question de déficits de production qui atteignent parfois 40%, par rapport aux indices de 2000. La croissance n'est constatable que pour le secteur des minéraux non-chimiques, produits chimiques et outils médicaux. Le stock total de dette extérieure publique et privée est de 70 milliards de dollars. Cet indice, mis en proportion avec le PIB du pays, permet de décrire le profil du pays comme peu endetté et assez stable.¹⁶⁶

Dans les années 1980-2000, l'économie grecque s'était concentrée aux secteurs alimentaire, textile, équipements de textile, outils électroniques, ferroviaire, matériaux non-métalliques. Pourtant, dans les années 2000, la croissance s'est opérée dans les secteurs traditionnels et intensifs en travail, plutôt que les secteurs intensifs en capital, comme l'imprimerie, les produits plastiques et les outils électriques. Il faut notamment parler de la prédominance des entreprises de famille à bas niveau de productivité. Selon les années de 1988, 92% des 142.717 entreprises sous registre employait moins de 10 personnes. Les entreprises à plus de 100 employés ne constituent que 1%. Autrement dit, en Grèce, où l'économie d'échelle fait défaut, la structure économique est plutôt non-productive. D'autre part, le manque de terres arables limite naturellement la capacité de production agricole, et oblige la Grèce à l'importation. Ainsi, la Grèce paraît condamnée aux importations dans le secteur agricole, ce qui est une opportunité pour la Turquie.¹⁶⁷

La Turquie

La Turquie a un secteur industriel plus forte par rapport à la Grèce qui connaît un processus de « désindustrialisation ». Cette puissance provient de la croissance rapide à partir de l'élan des années 1980. L'industrie turque est plutôt intensif en

¹⁶⁶ *Yunanistan : Temel Göstergeler ve İkili İlişkiler*, rapport d'avril 2006, Conseil des Relations Economiques Internationales (DEİK), p. 4, <http://www.deik.org.tr/bultenler/2006711112547Bulten-NISAN2006.pdf>.

¹⁶⁷ La production industrielle grecque a fait un crash en 1997, en ne prenant que 18% du PIB. Voir Angelos Kotios et George Petrakos, « The Industrial and Trade Structure of Turkish Greek Economies : Possibilities for Cooperation », *Discussion Papers Series*, vol. 9, no. 11, mars 2003, p. 239.

capital, grâce à la prédominance de la production textile et alimentaire, production de machines ménagères électriques, ferroviaire, imprimerie, produits chimiques et métalliques. Par ailleurs, les secteurs de produits chimiques, de moyens de transport et de prêt-à-porter poursuivent une tendance de croissance rapide, alors que la part du secteur alimentaire est en train de baisser.

L'économie turque est 50% plus grande que l'économie grecque, avec son PIB de 300 milliards de dollars. Mais le haut taux de population de la Turquie fait que son PIB per capita (qui est, en quelque sorte, un critère de développement) n'équivaut qu'à un tiers de celui de la Grèce. Cette situation est fonction du bénéfice que la Grèce tire de son statut de membre de l'Union Européenne. D'autre part, ce tableau montre que la Grèce a un très important potentiel d'exportation pour la Turquie, vu son taux d'inflation peu élevé et son PIB per capita qui est environ 18.000 dollars.¹⁶⁸ Pourtant, la faiblesse de chacun des deux pays est la part privilégiée de l'agriculture dans l'économie, et l'improductivité. L'insuffisance du taux d'épargne, qui est un grand problème pour la Turquie, peut être une opportunité pour la Grèce.

b. Bref historique des relations économiques

Jusqu'à l'adhésion de la Grèce à l'Union Européenne en 1981, les relations économiques gréco-turques étaient réglées par l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT). Avec l'Union Douanière mise en vigueur à partir du 1^{er} janvier 1996, les relations ont acquis une nouvelle dimension. 93% du commerce dans le cadre de l'Union Européenne concerne les produits industriels et les produits agricoles finis. Quant aux produits agricoles, ils ne sont pas inclus dans le cadre de l'Union Douanière, et continuent à être soumis aux impôts douaniers.

Avec l'Union Douanière, les impôts douaniers (qui étaient d'une moyenne de 10%, et d'une moyenne pondérée de 6%) ont été abolis. Ainsi, les partenaires de la Turquie dans le domaine de commerce international ont pu abaisser leurs coûts douaniers de 15% à 5,6%. Il est probable que la mise en application des décisions de

¹⁶⁸ *Yunanistan Ülke Raporu*, 4^e partie, TC Başbakanlık Dış Ticaret Müsteşarlığı İhracatı Geliştirme Etüd Merkezi, <http://www.igeme.org.tr/tur/yerinde/Yunanistan/yunanistan4.pdf>.

l'Uruguay Round par l'Union Européenne va diminuer ce poids jusqu'au niveau de 3,5%. Le seul secteur où la Turquie continue à appliquer un quota est le textile.

Malgré la chute brusque qui avait survenu après l'intervention de 1974 à Chypre, le commerce gréco-turc a continué d'accroître avec une vitesse assez grande dans les standards des relations bilatérales gréco-turques, bien que peu élevée au niveau mondial. En 1973, le chiffre d'affaires du commerce de la Turquie était moins de 27 mille dollars. Mais ce taux a augmenté d'une façon équilibrée et stable (si l'on excepte la période de 1975-1979, où il était resté aux environs du niveau zéro), et le chiffre d'affaires du commerce a atteint 1,8 milliards de dollars. Il est évident que cette situation est liée à la croissance globale. Dans la même période, le chiffre d'affaires total du commerce a augmenté de 36 milliards à 116,6 milliards. Egalement, la part de la Grèce dans le commerce turc est en train d'augmenter. La montée de cette part de 0,78% en 1973 à 1,06% en 1999 est un indice du progrès modeste des relations commerciales bilatérales.¹⁶⁹

Bien que l'intervention à Chypre ait eu un impact négatif clair et net sur les relations économiques gréco-turques, les autres grandes crises diplomatiques (comme la crise de Kardak ou la crise autour de l'arrestation d'Öcalan) n'ont pas influencé ces relations.¹⁷⁰ Gürbüz et Tulça, dans leur recherche sur le sujet, attirent l'attention sur l'augmentation du chiffre d'affaires du commerce entre 1993 et 1996, période de crises politiques bilatérales. Entre 1993 et 1997, le taux de croissance était 73%, alors qu'entre 1996 et 2002 (une période de détente relative dans les relations bilatérales), l'augmentation était de 13%. L'une des raisons de cette situation est sans doute l'état de crise de la Turquie. Mais il faut souligner que l'écart entre les deux chiffres est considérable.¹⁷¹ Les crises économiques ont été beaucoup plus influentes que la fluctuation politique conjoncturelle.

Il serait intéressant de faire une comparaison entre les relations gréco-turques et turc-italiennes. Similairement à ce qui s'était passé avec la Grèce en 1999, une crise autour de l'arrestation d'Abdullah Öcalan avait survenu entre l'Italie et la Turquie, et certaines institutions et associations avaient fait un appel au boycott des

¹⁶⁹ Fuat Aksu, « Confidence Building, Negotiation and Economic Cooperation Efforts in Turkish-Greek Relations (1990–2004) », art. cit., p. 69.

¹⁷⁰ *ibid.*, p. 74.

¹⁷¹ Enis Tulça et Burak Gürbüz, « 1980 Sonrası Türkiye ve Yunanistan Arasındaki Siyasi İlişkiler Çerçevesinde Karşılaştırmalı Üstünlüklere Dayalı Ticari Gelişmeler », *İşletme ve Finans*, no. 210, septembre 2003, p. 22.

produits italiens.¹⁷² Mais il est possible de constater que le chiffre d'affaires du commerce n'a pas été touché par cet événement, si on excepte quelques annulations de contrat. Egalement, on peut constater l'échec de la perspective de boycottage des produits français¹⁷³ en raison des problèmes concernant la loi sur la reconnaissance du génocide arménien.¹⁷⁴

En résumé, on peut constater que les éléments conjoncturels comme les tensions et clivages politiques n'ont pas d'effet déterminant, contrairement aux relations économiques stables et équilibrées. Dans le cas grec, par exemple, le commerce bilatéral avec la Turquie a une tendance à augmenter, et comme ces relations sont déterminées par les dynamiques structurelles plutôt que par la politique pratique, les intérêts de chacun des deux Etats continuent à poursuivre un long cours de rapprochement.

L'un des facteurs importants qui poussent la Grèce à améliorer ses relations économiques avec la Turquie est le besoin qu'éprouve le gouvernement grec pour encourager un redressement relatif du pays, qui se caractérise par la fragilité de son économie. Le rôle traditionnel joué par l'Etat dans l'économie grecque, le clientélisme dans la vie politique et le populisme ont causé de graves problèmes à la Grèce dans son processus d'adhésion à l'Union Européenne. Dans ce cadre, le cas grec était encore plus délicat que le Portugal et l'Espagne. En fait, les groupes d'intérêt qui avaient une grande puissance dans le pays (les employés publics, certains producteurs agricoles, certains milieux d'affaires qui usaient de leurs liens avec les politiciens) adoptaient une position anti-européenne pour empêcher un éventuel ébranlement de leurs intérêts existants. Ainsi, ils empêchaient le processus de réformes, tout en mettant en avant les sensibilités nationalistes. A cause de cette pression, les gouvernements ont ralenti la mise en application des réformes. D'autre part, les gouvernements ont employé les fonds de l'Union Européenne hors de leurs objectifs de départ, pour obtenir l'approbation de ces groupes d'intérêt. Le potentiel économique grec était canalisé aux efforts de l'intégration à l'Union Européenne, plutôt qu'à la coopération avec la Turquie, pays voisin. La Grèce est intégrée au

¹⁷² *Hürriyet*, 24/11/1998 ; <http://arsiv.hurriyetim.com.tr/hur/turk/98/11/24/ekonomi/04eko.htm>.

¹⁷³ Voir les données du Sous-Secrétariat Turc du Commerce Extérieur : <http://www.foreigntrade.gov.tr/ead/ekolar1/eko09.xls>, <http://www.foreigntrade.gov.tr/ead/ekolar1/eko08.xls>.

¹⁷⁴ Osman Kara, « Fransa'ya Boykot Hazırlığı », *Milliyet*, 10/10/2006, <http://www.milliyet.com.tr/2006/10/10/guncel/axgun02.html>.

système de cours monétaire commun en mars 1998. Mais elle n'était pas admise à l'union monétaire européenne. Certains indicateurs critiques de 1997, comme le déficit budgétaire et l'inflation, n'étaient pas conformes aux normes requises par l'Union.¹⁷⁵

2. Détente des relations greco-turques et efforts politiques pour améliorer les relations économiques

Jusqu'à l'année 2000, le dernier traité économique gréco-turc de grande envergure restait le « Traité sur le Transport Routier » conclu en 1970. Par ailleurs, depuis les trente dernières années, le nombre des traités de coopération conclus entre les deux pays était limité à trois. Or, entre les années 2000 et 2004, un nouveau cadre de coopération (inimaginable auparavant) a été constitué, et les deux pays ont conclu vingt-cinq nouveaux traités et protocoles dans les domaines économique, social et culturel :

- Traité de coopération dans le domaine de tourisme (10 mai 2000)
- Mémorandum sur la protection de l'environnement (16 mai 2000)
- Traité de l'encouragement mutuel et protection des investissements (1 août 2001)
- Traité de coopération dans la lutte contre le terrorisme, les crimes organisés, le trafic de stupéfiants et l'immigration clandestine (14 juillet 2001)
- Traité de coopération technologique et scientifique (10 mai 2000)
- Traité de coopération et d'entraide pour les administrations douanières (10 mai 2000)
- Traité de coopération culturelle (10 mai 2000)
- Traité de coopération économique (25 juillet 2001)
- Traité de transport maritime (18 juillet 2001)
- Protocole de coopération technique, scientifique et économique dans le domaine agricole (2 novembre 2000)

¹⁷⁵ Loukas Tsoukalis, art. cit., pp. 67-68.

➤ Traité de prévention de la double imposition (2 décembre 2003)¹⁷⁶

Dans ce chapitre on va mettre l'accent sur les traités économiques. Par la longue durée de ses effets, le plus important de ces traités est le traité de coopération économique conclu le 4 février 2000. Avec ce traité, l'institution du conseil commun d'affaires gréco-turques a été facilitée : ainsi, un grand obstacle devant le développement coordonné et la permanence des relations internationales a été aboli.

En fait, les conseils d'affaires ont pour origine le processus de Davos. La première réunion commune du conseil d'affaires gréco-turques a été réalisée à Athènes du 17 au 19 avril 1988. Suite aux négociations avec l'Association des Jeunes Hommes d'Affaires Grecs, les activités du conseil d'affaires ont été poursuivies dans le cadre des forums. Quatre forums communs ont été depuis 1996 jusqu'à fin 1997 : à Istanbul le 21 octobre 1996, à Athènes les 9 et 10 décembre 1996, à Istanbul les 26 et 27 mai 1997, à Athènes le 23 octobre 1997. En 1998, la remise en vigueur des conseils d'affaires gréco-turques était à l'ordre du jour. Mais les conditions politiques de l'époque ont empêché un nouvel élan des relations économiques et commerciales, qui poursuivaient une tendance d'augmentation modérée depuis la fin des années 1980. Mais il a fallu attendre les années 2000 pour un développement efficace des relations gréco-turques.

Les activités du conseil d'affaires se sont accélérées dans le cadre du dialogue entrepris à partir de juin 1999 entre les ministres des Affaires étrangères grec et turc. Dans ce contexte, la première réunion commune du Conseil d'affaires gréco-turque et du Conseil de coopération gréco-turque a été tenue les 25 et 26 février 2000 à Istanbul. Depuis cette période, la dernière des réunions communes a été tenue les 30 juin et 1^{er} juillet 2005 à Athènes. Une série de visites a été organisée sous la tutelle des chambres locales de commerce entre les 4 et 8 mars 2002 à Izmir, Balıkesir, Bursa, Eskişehir et Kocaeli, et entre les 15 et 18 avril 2002 à Diyarbakır, Kahramanmaraş, Gaziantep et Adana. Lors de ces réunions, les deux parties ont échangé leurs opinions sur les possibilités de coopération entre les pays, et la partie turque a été renseignée sur les développements récents dans l'économie grecque. Les parties grecque et turque du Conseil d'Affaires, ainsi que la Chancellerie grecque de

¹⁷⁶ *Yunanistan Raporu*, TC Başbakanlık Dış Ticaret Müsteşarlığı Anlaşmalar Genel Müdürlüğü, pp. 3-4.

l'économie ont participé aux visites. Certaines visites ont été également assistées par l'ambassadeur et le consul général de Grèce.

De l'autre côté, le Traité de coopération économique a donné naissance au mécanisme de la Commission Economique Mixte (CEM). la première session de la CEM a été ouverte avec une réunion tenue à Athènes les 12 et 13 février 2002. Le « procès-verbal sur l'accord », préparé lors de cette réunion, incluait, entre autres, les questions des relations économiques bilatérales, la continuité des rapports, l'énergie, l'industrie, les petites et moyennes entreprises, l'agriculture, le transport, le tourisme, les douanes et la coopération interrégionale. La deuxième réunion de la CEM a été tenue les 12 et 13 mars 2003 à Ankara. Le procès-verbal préparé lors de cette réunion comprenait les sujets relatifs aux relations économiques et commerciales bilatérales, aux activités réalisées en vue de soutenir le commerce bilatéral, aux obstacles qui se posent au commerce bilatéral, à l'énergie, l'industrie, l'agriculture, au transport routier et maritime, à l'industrie navale, aux douanes, au tourisme, à la santé, et à la coopération avec les pays tiers.

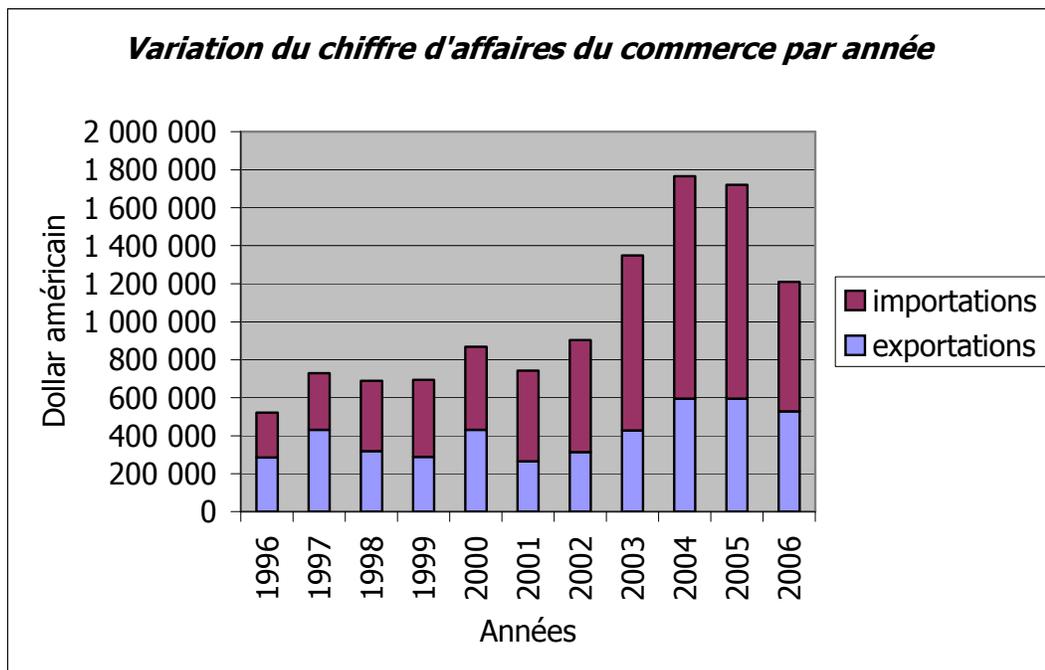
Un autre traité de grande importance est le traité visant à éviter la double imposition, conclu le 2 décembre 2004 et mis en vigueur le 1^{er} janvier 2005. Ce traité était sans doute un stimulant pour les investissements bilatéraux. Mais si on prend en compte le fait que la Turquie avait conclu une convention pour éviter la double taxation avec l'Australie en 1970, on peut constater le grand retard qui caractérise le développement des relations gréco-turques. Ainsi, il est possible d'affirmer que de grandes opportunités économiques ont été ratées par chacun de ces pays, à cause de ce développement retardé.¹⁷⁷

3. Le commerce bilatéral

En fin 2002, le ministre d'Etat turc Kürşat Tüzmen avait exprimé, lors de sa visite à Athènes, ses perspectives « d'atteindre le taux de chiffre d'affaires de commerce de 3 milliards de dollars dans quelques années, et 25 milliards de dollars

¹⁷⁷ *Uluslararası Doğrudan Yatırımlar 2005 Yılı Raporu*, TC Başbakanlık Hazine Müsteşarlığı Yabancı Sermaye Genel Müdürlüğü, 2006, p. 74, http://www.hazine.gov.tr/guncelduyuru/AB_20060805_UluslararasıDogrudanYatirim_Rapor.pdf.

dans la longue durée ». ¹⁷⁸ Si on considère cette perspective dans la courte durée, on peut dire que Tüzmen était tout à fait réaliste : sa prévision a été justifiée, dans une grande partie, par les faits. Les relations commerciales gréco-turques avaient déjà commencé à connaître une phase de développement depuis la mise en vigueur de l'Union Douanière (de plus, la Grèce était le plus important partenaire commercial de la Turquie dans les Balkans, après la Bulgarie. Cette tendance d'amélioration des relations a été permise par la simultanéité de la coopération économique et de la détente politique ; ainsi, la croissance se caractérise par la stabilité, malgré certaines fluctuations à moyen terme. Le chiffre d'affaires du commerce gréco-turc restait en fin 2005 à un niveau très limité, sans atteindre le niveau de 2%. Or, la croissance actuelle est porteuse d'espérances, bien que modeste. Ce taux, qui était de 1% en 1996, a connu une augmentation de 50%, et s'est ainsi élevée à 1,5% ¹⁷⁹



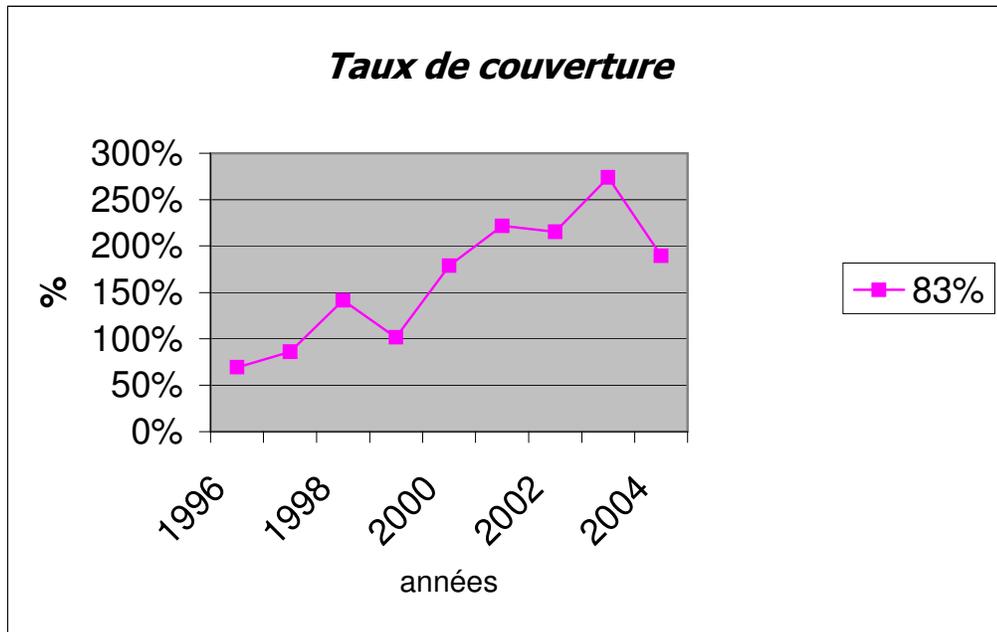
Graphique n°1 : Variation du chiffre d'affaires du commerce gréco-turc par année

* Les données de 2006 sont celles de la première moitié de l'année. Il est donc possible de prévoir qu'à la fin de l'année ce chiffre va dépasser le niveau de 2 milliards de dollars.

¹⁷⁸ « Türk - Yunan ilişkilerinde Kıbrıs Damgası », *Hürriyet : Almanak 2002*, http://dosyalar.hurriyet.com.tr/almanak2002/news_detail.asp?nid=182&sid=14.

¹⁷⁹ Les données proviennent de l'Institut Statistique Turquie : <http://www.tuik.gov.tr>.

La graphique n° 1 montre le chiffre d'affaires du commerce bilatéral gréco-turc (la somme des exportations et importations gréco-turques). En partant de ces données, on peut constater que le chiffre d'affaires du commerce gréco-turc, qui avait tendance à augmenter depuis 1996, a maintenu cette tendance après 1999, à la seule exception des années 2001 et 2002 où la crise économique en Turquie a causé une diminution du chiffre d'affaires du commerce.



Graphique n°2 : Taux de couverture du commerce turco-grec

On peut constater, par la graphique n°2, que le taux de couverture (ratio exportations-importations) de la Turquie dans son commerce avec la Grèce équivaut à une balance commerciale excédentaire. Il est évident que ces relations sont importantes pour la Turquie qui a un problème de déficit chronique dans le commerce international, et dont le taux de couverture varie entre 50% et 65% entre 2000 et 2005. En gros, la Turquie avait un déficit de commerce international de 34 milliards de dollars en 2004, et 42 milliards de dollars en 2005.¹⁸⁰ D'autre part, le taux très élevé de dette extérieure est un autre facteur de fragilité pour la Turquie.¹⁸¹

¹⁸⁰ IMF Gözetiminde On Uzun Yıl, 1998-2008 : Farklı Hükümetler, Tek Siyaset, Rapport, « BağımsızSosyalBilimciler », 2006, p.35, http://www.bagimsizsosyalbilimciler.org/Yazilar_BSB/BSB_2006_Final.pdf.

¹⁸¹ En fin 2005, la Banque Centrale Turque gérait une dette extérieure de 170 milliards de dollars, dont 22,5% des dettes à court terme. Voir : 31.12.2002 İtibariyle Dış Borç Stoku, communiqué de

La fluctuation des cours monétaires met en difficulté à la fois le secteur privé et l'autorité publique ; un excédent de commerce est donc essentiel pour diminuer les fragilités. Dans ce contexte, le commerce gréco-turc a une importance capitale.

Il est possible de faire ces constats sur la structure du commerce gréco-turc :

- La Turquie exporte surtout les produits sidérurgiques, de textile et prêt-à-porter, fruits et légumes, et fruits de mer. Quant à l'exportation grecque, elle équivaut à un panier moins varié. La Turquie importe de la Grèce du cuivre (comme matière première), du lin, des produits pétroliers et plastiques.¹⁸² Les produits exportés par la Turquie se distinguent par leur caractère non-industriel et intensif en capital. Malgré les sources riches et les avantages logistiques de chacun des deux pays dans le domaine agricole, le commerce dans ce domaine reste très limité, puisque les produits agricoles sont exclus du cadre de l'Union Douanière.
- La plupart de l'exportation de la Turquie est constituée par l'exportation de produits finis, et le reste est constitué par les aliments, les aliments finis et les matières premières. Plus de la moitié de son importation concerne les matières premières et les aliments. Ces constats montrent que la Turquie, en tant qu'importateur de produits intensifs en capital, crée une importante valeur ajoutée qu'elle peut mettre en valeur : la relation commerciale se développe donc à son profit.

Malgré l'augmentation remarquable des dernières années, le commerce gréco-turc, qui reste à un niveau limité, n'est pas exempt de problèmes. Mais il a également un Grand potentiel d'élargissement et d'approfondissement.

Il est possible de parler de deux obstacles majeurs qui se posent devant le développement du commerce gréco-turc. Le premier est le fait que l'Union Européenne ne peut pas mettre en vigueur le commerce exempté de toute limitation,

presse, T.C. Başbakanlık Hazine Müsteşarlığı, 31/03/2006, http://www.hazine.gov.tr/GuncelDuyuru/KAF_20060331_disborcestoku.pdf.

¹⁸² Le Sous-Secrétariat turc du Commerce Extérieur annonce qu'un grand nombre d'entreprises grecques ont fait demande d'achat de produits dans les catégories citées. Voir : *Yurtdışı Dış Ticaret Talepleri*, Sous-Secrétariat du Commerce Extérieure, actualisation : 10/08/2007, <http://www.ticaretgazetesi.com/main.php?islem=haberoku&id=32787>.

prévu par la politique communautaire de commerce extérieure ; et les efforts de la Grèce pour contrôler l'exportation par des décisions administratives directes ou indirectes, en vue de régler son problème de déficit courant, malgré les clauses des traités internationaux. Le second obstacle est la conséquence du manque d'une convention formelle sur les standards communs en ce qui concerne les produits commerciaux : ainsi, la plupart du temps, les marchandises peuvent être retournés de la frontière. Pour dépasser ce problème, il est indispensable que les normes communes soient déterminées par la coopération des instituts des normes grecque et turque.

Il faut également parler des opportunités et possibilités du commerce entre la Grèce et la Turquie. Les entreprises turques ont la possibilité de réussir dans le marché grec si elles font concurrence en s'appuyant sur les produits de qualité (plutôt que de se limiter aux produits peu chers et de moindre qualité). Ainsi, elles peuvent s'introduire au marché grec avec des marchandises à haute qualité, et à des prix relativement élevés. Ce constat est surtout valable pour le textile. Les fruits de mer, la volaille, et les aliments congelés sont également des produits à grand potentiel commercial pour les entreprises turques. Egalement, par l'exportation des fruits de mer, la Turquie peut avoir une part importante dans le marché grec.

La coopération dans le domaine de l'industrie est importante dans la mesure où elle permet la production de marchandises à haute qualité et à peu de coûts de production dans le long terme. Il y a des possibilités de coopération bilatérale dans les secteurs automobile, sidérurgique, mécanique, métallurgique, les secteurs de chimie (détergents, cosmétique), d'aliments, de textile, électrique et outils de télécommunication. Durant la réunion des 12 et 13 mars 2003 à Ankara, les secteurs suivants ont été intégrés dans le cadre des domaines prioritaires de coopération : automobile, caoutchouc, produits de technologies d'information, textile, pharmaceutique, produits chimiques, produits de construction, emballage, télécommunication, et certains produits agricoles (dont le raisin sec dénoyauté, abricot sec, noisette et pistache).

4. Les investissements directs à l'étranger et les partenariats gréco-turcs dans les pays tiers

Les investissements directs à l'étranger (IDE), qui gagnent d'importance dans les dernières années, sont « est une activité par laquelle un investisseur résidant dans un pays obtient un intérêt durable et une influence significative dans la gestion d'une entité résidant dans un autre pays. Cette opération peut consister à créer une entreprise entièrement nouvelle (investissement de création) ou, plus généralement, à modifier le statut de propriété des entreprises existantes (par le biais de fusions et d'acquisitions). Sont également définis comme des investissements directs étrangers d'autres types de transactions financières entre des entreprises apparentées, notamment le réinvestissement des bénéfices de l'entreprise ayant obtenu l'IDE, ou d'autres transferts en capital ». ¹⁸³ Ce qui le distingue des flux de fonds à courte durée, c'est qu'il constitue une ressource fiable pour réduire le déficit courant du pays, puisqu'il va créer une activité productive-commerciale-médiatrice en s'implantant sur le pays. Par ailleurs, les IDE participent directement aux activités économiques de leur pays d'implantation, créent ainsi une valeur ajoutée, et contribuent au développement du pays et à sa prospérité. ¹⁸⁴

L'un des dynamiques les plus frappants du processus de mondialisation est l'augmentation cumulative du nombre des IDE jusqu'aux années 1990. Durant les années 1990, ils se sont partis du niveau de 160 milliards de dollars jusqu'à 640 milliards de dollars dans dix ans. Les IDE internationaux, qui ont atteint un point d'équilibre dans les années dernières, se sont plutôt canalisés aux unifications d'entreprises dans les pays développés. ¹⁸⁵ Mais il est indéniable, dans la littérature économique, que les IDE constituent une ressource de développement d'importance primordiale pour les pays en voie de développement. ¹⁸⁶ En partant de ce constat, on va analyser d'une façon détaillée les IDE, qui ont des reflets très importants dans la transformation des relations économiques gréco-turques.

¹⁸³ *Tendances de l'investissement direct étranger dans les pays de l'OCDE*, p. 1, <http://www.oecd.org/dataoecd/24/36/2956451.pdf>.

¹⁸⁴ http://www.kobifinans.com.tr/bilgi_merkezi/021518/5985

¹⁸⁵ Mehmet Onaner, « Ekonomik İstikrar, Büyüme Ve Yabancı Sermaye », p. 42, <http://www.tcmb.gov.tr/yeni/evds/yayin/kitaplar/kitap2/turkyabserm.doc>.

¹⁸⁶ Pour un exemple typique, cf. Nahit Töre, « Dünyada Yabancı Sermaye Akımları », <http://www.tcmb.gov.tr/yeni/evds/yayin/kitaplar/kitap2/dunuyabserm.doc>

Les IDE orientés par chacun des pays vers l'autre ont une performance tout à fait dysfonctionnel, si on la compare au développement dans le domaine du commerce international. Pour l'année 2004, le nombre des entreprises grecques établies en Turquie était limité à 76 : ces investissements, qui se concentraient dans la technologie informatique de petite et moyenne échelle, et dans un moindre degré l'agriculture et le tourisme, avaient une valeur totale de 60 milliards de dollars.

Si on prend en compte ces données, on peut dire que les investissements des entreprises turques en Grèce sont également à un niveau négligeable, malgré tous les développements de tendance positive.¹⁸⁷ En 2004, 4 entreprises turques avaient investi 487.000 dollars dans les secteurs immobilier et de services. Les raisons économiques qui empêchent les investisseurs turcs à investir « à l'autre côté de la mer Egée » sont notamment l'insuffisance des informations sur les potentiels du marché grec et le caractère insupportable du haut niveau des salaires pour le profit des investisseurs.

80% des IDE à destination de Grèce sont en provenance de l'Union Européenne, et la plus grande part échoue au Luxembourg, avec 50% des investissements. De l'autre côté, parmi les 8,5 milliards d'investissements grecs, 3,5 milliards se concentrent dans les Balkans et dans la région de la Mer noire, alors que 1,5 milliards de dollars sont orientés vers les quinze pays de l'Union européenne. 33% de ces investissements concernent l'alimentation, et 7% le commerce en gros et en détail ; on peut donc constater qu'il s'agit d'une structure de capital concentré dans les secteurs de consommation rapide, qui ne requièrent pas un grand capital. La rareté de capital dans les pays balkaniques et les avantages du marché rendent nécessaire les investissements ayant un capital de plus grande importance : dans ce cadre, 45% des investissements se font dans les secteurs de télécommunication et informations de communications, et 15% dans la finance.

Dans les pays balkaniques, qui avaient connu une phase remarquable de restructuration et de réformes après la chute du mur de Berlin, la plupart des potentiels économiques n'est pas mise en valeur par les deux acteurs puissants (la Grèce et la Turquie). D'un autre point de vue, on peut constater que, contrairement à

¹⁸⁷ Les entreprises turques « Ay-Yıldız Tekstil », « Doğtaş Mobilya » et « Linens » ont inclus la Grèce à la liste des pays où elles projetaient d'établir de nouveaux magasins, selon les données de novembre 2004.

l'Europe occidentale, les avantages géographiques ne renforcent pas la coopération économique entre les pays, le commerce, les IDE dans la région des Balkans ; la Grèce et la Turquie ne font pas exception dans ce cadre.

Dans le site Internet où les propositions de coopération en étranger sont publiées par l'Union des Chambres de Commerce et des Bourses de Turquie (Türkiye Odalar ve Borsalar Birliği - TOBB), la Grèce a atteint le premier rang en 2006, dans la liste des pays qui font des propositions de coopération aux entreprises turques. 823 entreprises grecques souhaitent coopérer avec les entreprises turques dans les secteurs comme le textile, le prêt-à-porter, l'automobile et produits secondaires, production de diverses machines et moteurs. Il faut également souligner que la coopération des entreprises grecques et turques est beaucoup plus facile par rapport aux autres pays, malgré l'opinion générale. La similitude entre les deux cultures est un facteur important qui facilite la coopération. Il est aussi peu probable qu'il y ait un problème de communication : en fait, les milieux d'affaire et les agents gouvernementaux maîtrisent bien les langues étrangères. Si on excepte certaines limitations appliquées aux citoyens des pays non-européens dans certaines îles grecques pour des raisons de sécurité nationale dans les domaines comme l'extraction de mines, le secteur naval, ou le transport aérien, il est possible de prévoir une facilitation générale des procédures administratives, comme la remise des titres de séjour ou de permis d'établir des entreprises.¹⁸⁸

a. Le secteur bancaire

La coopération accrue entre les entreprises grecques et turques se constate notamment dans le secteur bancaire. A titre d'exemple, on peut citer NOVA BANK, un partenariat entre le capital portugais et grec (avec primauté grecque), qui a acheté le « Site Bank » du Fonds de Sécurité des Dépôts d'Épargne (TMSF), et qui a changé son nom en « BANK EUROPA ». Cette dernière banque poursuit actuellement des

¹⁸⁸ Ayşegül Sarıkaya, « Türk Firmalarına İş Teklifinde Yunanistan Birinci Sırada », http://www.grtrnews.com/tr/publish/article_390.shtml.

activités en Turquie. EFG Eurobank, la plus grande banque grecque du point de vue de ses actifs, a acheté 70% de Tekfenbank pour 182 millions de dollars.¹⁸⁹

Finansbank, d'un niveau supérieur à Tekfenbank en ce qui concerne l'échelle des activités, la crédibilité et les relations de marché, a été rachetée par la Banque Nationale Grecque (Ethniki Trapeza tis Ellados), la plus grande banque de la Grèce.¹⁹⁰ La Banque Nationale Grecque, qui a réussi à acheter 46% des actions de Finansbank en réussissant à dépasser les efforts du Citigroup, est un établissement majoritairement sous contrôle de l'Etat, malgré la présence des actionnaires privés. Suite à l'investissement de Finansbank, il était question de l'intégration des Turcs dans l'administration de la Banque Nationale Grecque. Ce rapprochement, non dénié par les milieux proches de l'administration de la banque, a été encore consolidé par la déclaration de Hüsnü Özyeğin, PDG du « FİBA Holding », qui a affirmé qu'il s'agissait là d'une possibilité à laquelle le holding aurait encouragé.¹⁹¹ La presse grecque a qualifié cet événement de « succès », et certains journaux ont qualifié le jour de la signature de l'accord comme une « journée historique ».¹⁹²

Une autre nouvelle sur le secteur bancaire concernait l'institution éventuelle d'une Banque d'Affaires Egéenne (Ege İş Bankası). Selon les nouvelles parues en automne 2005, cette banque n'allait pas mener des activités bancaires ordinaires, mais allait se spécialiser sur le financement du commerce entre la Grèce et la Turquie.¹⁹³ Cette banque, fondée avec 65% d'actions grecques et 35% d'actions turques, a reçu 320 demandes de crédit dans le peu de temps qui a suivi sa fondation ; il est donc possible d'affirmer qu'elle comble une lacune existante, et de prévoir qu'elle va jouer un rôle important dans le développement du commerce gréco-turc.

¹⁸⁹ « İkinci ciddi Türk-Yunan işbirliği », *Radikal*, 09/05/2006, <http://www.radikal.com.tr/haber.php?haberno=186731>.

¹⁹⁰ Pourtant, il faut souligner que les rachats des banques turques par les entreprises étrangères sont critiqués par l'opinion publique en Turquie, y compris les économistes libéraux, pour les éventuels problèmes dans les mécanismes financiers que ces rachats pourraient créer. Il est donc difficile de dire que l'opinion publique est favorable à ces flux vers la Grèce. Cf. Yiğit Bulut, « 'Türk Bankacılığı' bitiyor... », *Radikal*, 24/08/2006, <http://www.radikal.com.tr/haber.php?haberno=196671&tarih=24/08/2006>.

¹⁹¹ « Greece-Turkey: bilateral business, trade, tourism and investment relations », <http://www.invgr.com/invgt.htm>.

¹⁹² « Yunan Basını Finansbank'ı Coşkuyla Karşladı: Tarihi Bir Anlaşma », *Milliyet*, 04/04/2007, <http://www.milliyet.com.tr/2006/04/04/son/soneko31.asp>.

¹⁹³ Selçuk Yiğit, « Türk-Yunan Bankası Ege-İş Bankası İçin Geri Sayım Başladı », *Capital*, 01/11/2005, http://www.capital.com.tr/haber.aspx?HBR_KOD=3182.

Il est possible de conclure cette rubrique en parlant des opportunités dans le cadre du secteur bancaire. Les banques de chacun des deux pays ont des opportunités de coopération régionale. Les banques turques et grecques (ainsi que les institutions boursières intermédiaires) peuvent coopérer pour créer des ressources pour le financement des infrastructures du secteur privé. Elles peuvent assurer des crédits communs pour les entreprises turques et grecques en coopération dans la région. La Banque de Commerce et de Développement de la Mer Noire,¹⁹⁴ dont le siège est à Thessalonique, soutient le développement de la coopération interrégionale, grâce aux crédits qu'elle assure aux projets commerciaux et industriels à grands effets régionaux. Cette opportunité peut également être mise en valeur par les entreprises turques et grecques.

b. Coopération dans les marchés de capitaux

Dans les années dernières, la coopération gréco-turque au niveau du marché des capitaux a été réalisé dans les domaines suivants : constitution d'un fonds commun dans les marchés de capitaux, création de fonds de capital risque régional, la garantie accordée aux entreprises turques et grecques d'accéder simultanément aux bourses de chacun des deux pays, création de l'infrastructure nécessaire pour la réalisation des opérations par Internet dans l'avenir, et la création d'un plateforme commun qui permettrait la réalisation des opérations dans le cadre de l'Entreprise de Coopération de l'Europe du Sud-Est.

L'échange d'informations entre les bourses est assuré par les institutions elles-mêmes. L'objectif est de maintenir le contact entre les entreprises dans le cadre des bourses ; d'annoncer et de publier simultanément les déclarations. Les investisseurs grecs et turcs peuvent investir dans chacun des bourses grâce à la communication établie dans le domaine électronique par les institutions intermédiaires sous contrat. Israël a également participé aux activités établies par les deux pays pour développer leur coopération. Les travaux pour la création d'un indice poursier tripartite sont toujours en cours.

¹⁹⁴ Cette banque a accordé un crédit de 18 milliards de dollars à l'entreprise TAV le 5 août 2005, pour l'élargissement de l'aéroport Ankara-Esenboğa. Cf. « The BSTDB Funds Development Projects at the Ankara Airport », 05/08/2005, <http://www.hri.org/news/greek/mpab/2005/05-08-05.mpab.html>.

c. Partenariats gréco-turcs dans les pays tiers

Les entreprises grecques et turques ne se limitent pas aux investissements dans les deux pays, mais elles réalisent également des projets communs dans de divers pays. L'entreprise turque « ENKA » et l'entreprise grecque « Aktor » ont ainsi coopéré pour achever en partenariat la première phase de la construction de la « Blue City », le plus grand projet de construction dans l'histoire du Sultanat d'Oman. Le projet, qui s'étend à un terrain de 35 km², va coûter dans sa totalité 20 milliards de dollars, et la première phase est d'une valeur de 1,9 milliards de dollars. Dans la première phase, ENKA sera responsable de construire 5,5 km² d'espace vital. Pour la première phase, qui va s'étendre à 5 années, les entreprises « ASIT », « Aktor » et « ENKA » vont employer au moins 6.500 personnes.¹⁹⁵ Ce projet est un exemple important de la coopération gréco-turque dans les pays tiers.

L'Union Européenne, avec son projet « Inogate », compte transporter le gaz naturel de l'Asie Centrale à l'Europe : BOTAŞ et DEPA, entreprises publiques turque et grecque ont été encouragés par l'Union Européenne pour élaborer l'étude de faisabilité de ce projet. Grâce à ce projet (d'un budget de 10 milliards de dollars), les réseaux grecs et turcs vont former un ensemble et pourront s'étendre à toute la région.¹⁹⁶

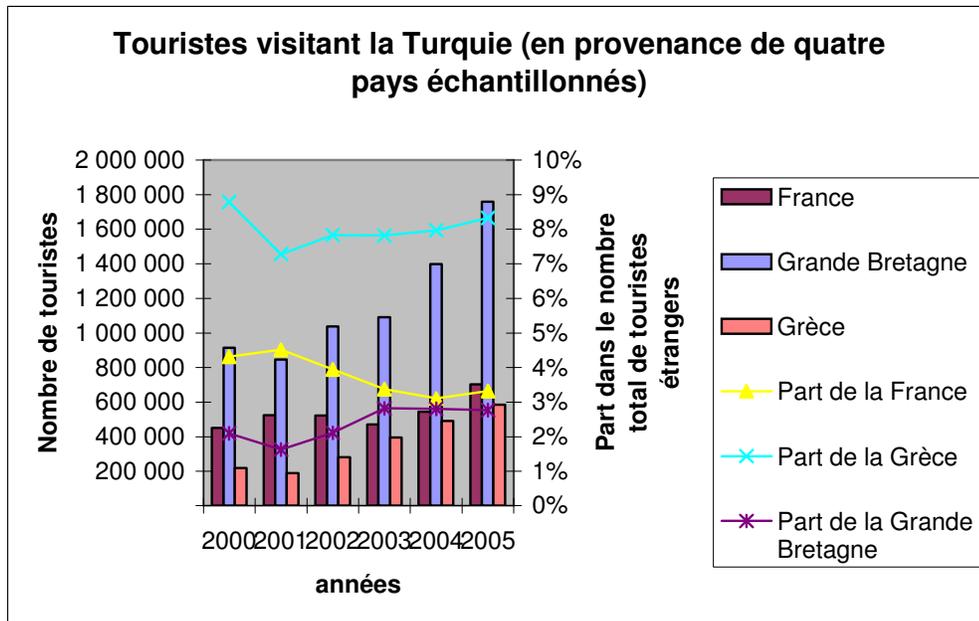
5. Le tourisme

Le tourisme est un secteur très critique pour la Grèce et la Turquie, deux pays qui se caractérisent, comme on vient de le souligner dans les précédents chapitres, par le manque relatif d'économie industrielle et par l'existence d'un problème chronique de déficit courant. Le tourisme est une source si importante pour le financement du déficit courant, que le nombre de touristes dans le pays est souvent mentionné dans la presse et dans les émissions télévisées. Il est certain que l'une des raisons pour cet intérêt est le fait que le tourisme est l'unique source de revenu des

¹⁹⁵ « Dev Proje için Türk-Yunan Ortak Girişimi », *Akşam*, 10/01/2006, <http://www.aksam.com.tr/haber.asp?a=22800,6&tarih=10.01.2006>.

¹⁹⁶ Kerin Hope, « Greece and Turkey », *Europe*, mars 2001.

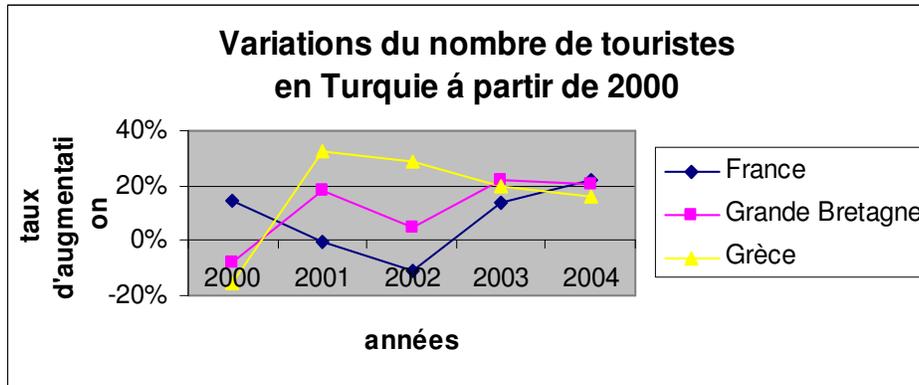
milliers d'habitants des côtes de la mer Egée et de la Méditerranée. Bien que l'importance du tourisme (qualifié de « industrie sans cheminées d'usine ») soit souvent soulignée, la Turquie ne peut toujours pas mettre en valeur son patrimoine historique et naturel. La Grèce, qui a 2% du marché mondial de tourisme, et qui est au 15^e rang de la liste des pays selon leur effectif de touristes, dépasse largement la Turquie.¹⁹⁷



*Graphique n°3 : Touristes visitant la Turquie*¹⁹⁸

¹⁹⁷ Par ailleurs, le tourisme est, avec le transport maritime, la seule ressource que la Grèce peut utiliser pour le financement du déficit courant.

¹⁹⁸ http://www.tuik.gov.tr/PreIstatistikTablo.do?istab_id=72.



*Graphique n°4 : Variations du nombre de touristes en Turquie à partir de 2000*¹⁹⁹

Comme le montrent les graphiques n° 3 et 4, l'amélioration des relations bilatérales a un effet positif sur le nombre de touristes grecs qui visitent la Turquie. Başaran Ulusoy, président de l'Union des Agences de Voyage Turques, avait déclaré, en 2005, que l'Union avait pour but d'accueillir 500.000 touristes grecs.²⁰⁰ Or, les chiffres réels dépassaient même cette prévision. En fait, la vitesse de l'augmentation du nombre de touristes varie entre 15% et 30%, ce qui est un taux de grande importance.

Sous la rubrique de tourisme, il faut également parler du 6^e Forum Gréco-Turc de Tourisme en juin 2005 sur l'île de Samos. Durant ce sommet, les représentants grecs et turcs ont discuté les sujets concernant la nouvelle coopération dans le domaine de tourisme. Atilla Koç, ministre turc de la Culture et du tourisme, a déclaré que la taxe de sortie du territoire turc, appliqué aux citoyens turcs, allait être abolie pour encourager les touristes turcs à visiter la Grèce. Koç a ainsi conclu ses propos : « Désormais, personne ne pourra contrecarrer les efforts amicaux. Durant le Forum de Tourisme, on a décidé de coopérer en mer Egée. Selon la déclaration qui vient d'être signée, les deux pays vont désormais rechercher des moyens pour coopérer

¹⁹⁹ *ibid.*

²⁰⁰ Dans le même discours, Ulusoy avait déclaré que l'Union faisait de grands efforts pour minimiser les coûts de logement et de transport, pour transformer le commerce frontalier avec les pays voisins en commerce maritime, et pour constituer des destinations communes. En outre, il avait annoncé la fondation de l'Union des Agences de Voyage Méditerranéennes, qui incluait des entreprises de voyage grecques, égyptiennes, israéliennes et turques. Par ailleurs, il avait déclaré que le gouvernement grec soutenait ces projets. Iannis Evanguélou, président de l'Union des Agences de Tourisme Grecques, a déclaré, à son tour, que Pirée et Rhodes allaient pouvoir être visités avec des visas journaliers. Voir http://www.dunyagazetesi.com.tr/news_display.asp?upsale_id=127251.

d'avantage dans le domaine de tourisme en mer Egée ». ²⁰¹ Dimitris Avramopoulos, ministre grec du Tourisme, a déclaré que le tourisme n'est pas seulement une activité économique, mais également un plateforme réunissant les peuples et les cultures.

En ce qui concerne les opportunités de la coopération gréco-turque dans le domaine de tourisme, on peut parler de la possibilité de réaliser un travail commun pour de divers sujets : réaliser des circuits touristiques s'étendant à deux pays, ou fonder des centres touristiques communs. L'extension des circuits touristiques à deux pays devrait augmenter le nombre de touristes provenant de pays tiers. D'autre part, le développement des infrastructures de transport et l'amélioration des moyens de transport devraient également contribuer au développement de la coopération en matière de tourisme.

En ce qui concerne le tourisme d'affaires et de congrès, il est possible de créer un tourisme de Méditerranée orientale incluant la Turquie, la Grèce, mais également des pays tiers. Pour cet objectif, les agences d'Égypte, d'Israël, de la Grèce et de la Turquie ont constitué l'Union des Agences de Voyage de Méditerranée Orientale.

²⁰¹ Deniz Zeyrek, « Türk-Yunan Turizm Kardeşliği », *Radikal*, 30/06/2005, <http://www.radikal.com.tr/haber.php?haberno=157258>.

B. Relations politiques

A partir du milieu de 1999, trois événements ont radicalement transformé les dynamiques politiques en Turquie. Le premier stimulant de ce tournant était la lettre du 24 mai 1999, adressée par le ministre turc des Affaires étrangères, Ismail Cem, à son homologue grec Georges Papandréou. Dans cette lettre, Cem invitait Papandréou à élaborer une coopération contre le terrorisme. Cet appel était une occasion pour la Grèce, qui, à cause de son implication avec le PKK lors de la crise autour de l'arrestation d'Öcalan, avait commencé à perdre sa légitimité, et avait également commencé à sentir une pression internationale. Ainsi, la Grèce pouvait éviter les accusations sur son implication au terrorisme, et pouvait restaurer sa légitimité grâce à une coopération éventuelle avec la Turquie, principale victime des actions terroristes du PKK.

Ce développement a été consolidé par le tremblement de terre du 17 août 1999, qui a frappé une grande partie de la région de Marmara, et le sommet d'Helsinki du Conseil européen, qui a certifié la candidature de la Turquie à l'Union Européenne. Pourtant, il ne faut pas considérer le 17 août 1999 comme un point tournant brusque dans le cours des relations gréco-turques. Comme on l'a vu à la fin de la première partie, la fin de la crise de l'arrestation d'Öcalan avait préparé les fondements d'une prochaine détente gréco-turque. Le 30 juin 1999, les ministres des Affaires étrangères des gouvernements des deux pays s'étaient réunis à New York, et avaient décidé d'entamer des négociations bilatérales pour la coopération dans les domaines de commerce, tourisme, culture, environnement, crimes organisés, lutte contre le trafic de drogues, émigration illégale et terrorisme.²⁰² Dans la section précédente, on vient d'analyser les conséquences de ces initiatives dans le domaine économique et financier. Dans la présente section, on va étudier les aspects politiques et stratégiques de cette nouvelle période de coopération gréco-turque.

²⁰² Yücel Acer, « Recent Developments and Prospects for Settlement of the Aegean Disputes », *Turkish Studies*, vol. 3, no. 2, automne 2002, p. 204.

La détente gréco-turque à partir de 1999 ne s'est pas fait dans un contexte politique très convenable. Bülent Ecevit, Premier ministre turc, était, pour une partie de l'opinion grecque, l'homme d'Etat qui avait été l'initiateur de l'intervention de Chypre. Ainsi, malgré les efforts du gouvernement turc pour normaliser les relations avec la Grèce, Ecevit était toujours considéré comme un personnage politique intransigeant.²⁰³ Par ailleurs, le Parti du mouvement nationaliste (MHP - Milliyetçi Hareket Partisi), partenaire du gouvernement de coalition, persistait dans ses positions qui considéraient la Grèce comme un ennemi traditionnel.

Les élections du 9 avril 2000 en Grèce ont été marquées par le retour du PASOK au gouvernement. Le nouveau gouvernement, présidé par Costas Simitis, optait pour le rapprochement avec la Turquie. Par ailleurs, la minorité turque de la Thrace occidentale avait largement soutenu le PASOK lors des élections. Bien que la Nouvelle Démocratie soit également favorable à ce rapprochement, les éléments radicaux de ce parti empêchaient l'entreprise d'une réelle politique de rapprochement.²⁰⁴ L'avènement du PASOK était donc une opportunité pour la poursuite du processus de normalisation des relations gréco-turques.

Dans les années 2000, les changements de gouvernement ont été plutôt favorables au rapprochement gréco-turc. Le gouvernement du Parti de la justice et du développement, qui a été formé suite aux élections du 3 novembre 2002, a poursuivi le processus de coopération entrepris sous le gouvernement Ecevit. Costas Karamanlis, leader de la Nouvelle Démocratie, qui a été nommé Premier ministre grec en mars 2004, a également poursuivi une politique de rapprochement et de coopération avec la Turquie.

Dans les chapitres suivants, on va essayer d'analyser les changements politiques dans les relations gréco-turques après 1999. Dans le précédent chapitre, on s'était concentré sur les aspects économiques et financiers de la nouvelle période de coopération ; le chapitre présent va donc compléter cette première approche avec les questions concernant les relations entre les gouvernements et entre les sociétés des deux pays. On va d'abord parler des effets des tremblements de terre de 1999 en Turquie et en Grèce, qui sont considérés comme des stimulants d'importance

²⁰³ Nikolaos Zahariadis, « A Framework for Improving Greek-Turkish Relations », *Mediterranean Quarterly*, vol. 11, no. 4, automne 2000, p. 110.

²⁰⁴ Nikolaos Zahariadis, art. cit., p. 111-112.

primordiale pour le nouveau cours des relations gréco-turques. Dans un second lieu, on va parler du sommet d'Helsinki du Conseil européen, et des relations gréco-turques dans le cadre du processus de candidature de la Turquie à l'Union Européenne. Finalement, on va évoquer les problèmes qui persistent dans les relations gréco-turques malgré les initiatives de détente : la question chypriote, les différends concernant la mer Egée, et la question des minorités.

1. Le tremblement de terre du 17 août 1999 : un premier stimulant de la Détente politique et sociale gréco-turque de 1999

a. Le tremblement de terre et ses impacts dans la normalisation des relations bilatérales

Le tremblement de terre du 17 août 1999 était certainement une grande tragédie pour plus de 15.000 personnes qui y ont perdu leur vie, et pour le grand dommage économique qu'il a fait aux zones d'habitation et aux zones industrielles. De plus, cette catastrophe naturelle avait aussi entraîné des conséquences politiques et sociales : l'incapacité de l'Etat à minimiser les dommages du tremblement de terre, l'apparition des discussions sur la négligence et la corruption des fonctionnaires et des hommes d'Etat ont contribué à la détérioration de l'image de l'Etat.²⁰⁵ Certains actes du gouvernement, et surtout les déclarations du ministre de la Santé, Osman Durmuş, qui avait immédiatement refusé les secours provenant de l'étranger (notamment les aides en médicaments), ont causé une importante remise en cause de la légitimité des politiciens.²⁰⁶ Par ailleurs, Bülent Ecevit lui-même a réagi contre Durmuş lors d'une réunion du cabinet.²⁰⁷ Face à ces protestations, le ministère de la santé allait publier tardivement, le 26 août 1999, un communiqué de presse, et

²⁰⁵ Paul Kubicek, art. cit., p. 1.

²⁰⁶ « Bakan Yunan diye yardım kabul etmiyor », *Hürriyet*, 22/08/1999, <http://webarsiv.hurriyet.com.tr/1999/08/22/138088.asp>.

²⁰⁷ « Ecevit Bakan'a çok kızdı : KES SESİNİ », *Hürriyet*, 24/08/1999, <http://webarsiv.hurriyet.com.tr/1999/08/24/138470.asp>.

remercier UNEPA et UNICEF, ainsi que les pays qui avaient envoyé de l'aide humanitaire et des équipes de secours dès le lendemain du tremblement de terre.²⁰⁸

Simultanément à la crise de légitimité de l'Etat, la société civile a gagné de légitimité. Ainsi, les organisations non gouvernementales ont été considérées comme les seules capables d'intervenir contre les conséquences du désastre naturel.²⁰⁹ Il s'agit là d'un facteur important pour la détente gréco-turque, si on se réfère au cadre théorique développé par Nikolaos Zahariadis. Selon Zahariadis, « la démocratisation est la clef de la coopération »²¹⁰ ainsi, la stabilisation des relations bilatérales est possible dans un contexte où les citoyens peuvent acquérir leur autonomie. Ainsi, l'établissement d'un arrière-plan démocratique et la floraison des initiatives de la société civile en Turquie et en Grèce ont facilité la réalisation de la détente gréco-turque à partir de 1999. Pourtant, il ne faut pas non plus exagérer l'importance de ce facteur : il est évident que pour chacun des deux pays l'épanouissement de la société civile et la démocratisation ont des limites. Par ailleurs, la société civile n'est pas un bloc homogène qui soutient la détente des relations, et son opinion est également manipulée, dans la plupart du temps, par les médias ou le gouvernement.

b. Les efforts de secours de la part de la Grèce et le rapprochement gréco-turc

Le tremblement de terre d'août 1999 avait un impact direct sur la réalisation de la détente gréco-turque, et il a joué un rôle consolidateur après le rapprochement initié par l'envoi de la lettre de Cem à Papandréou. Suite au tremblement de terre, le gouvernement grec n'avait pas tardé à annoncer la mobilisation des équipes de secours grecques pour intervenir dans les zones frappées par le tremblement de terre en Turquie : immédiatement après le séisme du 17 août, trois avions grecques ont été

²⁰⁸ Le communiqué mentionnait l'Allemagne, les Etats-Unis, l'Autriche, l'Azerbaïdjan, Bahreïn, le Bangladesh, la Belgique, les Emirats arabes unis, la Bulgarie, l'Algérie, la République tchèque, le Danemark, le Maroc, la France, la Géorgie, la Croatie, les Pays-Bas, le Royaume Uni, l'Espagne, l'Italie, le Japon, le Canada, le Kazakhstan, le Kirghizstan, le Koweït, la République de Chypre du Nord, l'Egypte, la Moldova, la Norvège, l'Ouzbékistan, la Pologne, le Portugal, la Roumanie, la Russie, le Chili, la Tunisie, le Turkménistan, l'Ukraine et la Grèce. Cité par « Yardımlara gecikmeli teşekkür », *Hürriyet*, 27/08/1999, <http://webarsiv.hurriyet.com.tr/1999/08/27/139182.asp>.

²⁰⁹ Paul Kubicek, art. cit., p. 6.

²¹⁰ Nikolaos Zahariadis, art. cit., p. 116.

envoyées dans le but de secours et d'intervention.²¹¹ Ainsi, les sentiments d'empathie et de solidarité entre les peuples grec et turc allaient être consolidés.²¹²

Cette mobilisation initiée par le gouvernement grec a immédiatement donné lieu à des réflexions sur la nouvelle phase des relations gréco-turques. Le quotidien turc *Hürriyet* avait remercié la Grèce et le peuple grec sous le titre « Eftaristo poli file » (« Merci beaucoup, ami », en grec).²¹³ De sa part, *Ta Nea*, quotidien grec, avait titré son article sur le tremblement de terre : « Nous somme tous des Turcs ». Le journal grec *Eleftherotipia* publiait, le 19 août, un article signé Anna Stergiou : « L'ennemi peut-il devenir tout d'un coup un ami ? Nos sentiments nous ont fait confondre. C'est comme si la haine qui existait depuis des siècles nous avait quitté (...). Nous avons senti quelque chose que nous n'avions jamais senti auparavant. Les souffrances de ces gens-là ne nous ont pas rendu contents. »²¹⁴ Le quotidien communiste *Rizospastis* a également publié un article du même ton : « Mehmet, mon frère, je suis ici. Tu m'as appelé dès que tu as senti la terre trembler. J'ai entendu ton cri en mon rêve. J'ai sursauté, et j'ai pensé 'Mon voisin est en danger'. Je t'ai vu sous les ruines, et cela m'a glacé le sang. Je vais t'aider. Elle nous unit, la mer qui est entre nous. (...) Mon frère Mehmet, je sais que tu es en fureur. Tu es en colère contre Ecevit, qui n'a jamais porté d'intérêt pour toi, et qui n'était pas avec toi quand tu étais en train de souffrir. J'étais également en colère contre Simitis. Quand nous, les ouvriers, sommes en danger, Simitis n'est jamais là. Ne lui croie pas quand il te dit qu'il partage ta souffrance. Simitis ne peut que s'entendre avec Ecevit ». ²¹⁵ Bien que ces derniers propos soient idéologiquement déterminés, ils montrent, à un certain point, l'importance du niveau social dans le nouveau processus de détente.

La Grèce a continué ses efforts pour aider la Turquie. Les avions envoyés en premier lieu contenaient 12 tonnes d'aide humanitaire. Deux équipes de secours (avec 11 médecins, et une équipe de recherche et de sauvetage de 25 personnes ont

²¹¹ « Akın akın yardım », *Radikal*, 18/08/1999, <http://www.radikal.com.tr/1999/08/18/dis/01akin.html>.

²¹² Ayşe Betül Çelik et Bahar Rumelili, art. cit., p. 217.

²¹³ « Teşekkürler komşu : Eftaristo poli file », *Hürriyet*, 21/08/1999,

<http://webarsiv.hurriyet.com.tr/1999/08/21/138012.asp>.

²¹⁴ Cité par « Yunan Basınından Görülmemiş Destek », *Radikal*, 22/08/2007, <http://www.radikal.com.tr/1999/08/22/turkiye/yun.html>.

²¹⁵ *ibid.*

été envoyés en Turquie. Une délégation parlementaire de cinq députés-médecins grecs est également arrivée en Turquie.²¹⁶

La Grèce a également envoyé deux avions bombardier d'eau pour intervenir contre l'incendie qui avait pris la Raffinerie pétrolière d'İzmit, et aussi un avion de transport militaire chargé de matières et équipements nécessaires pour décliner l'incendie. Par ailleurs, le gouvernement grec a proposé d'envoyer 150 maisons préfabriquées avec une capacité d'accueillir 800 personnes.

La communauté grecque de Turquie était également parmi les premiers à porter secours aux victimes du tremblement de terre. Il faut notamment parler de la donation du Patriarcat grec de Phanar, qui a fait une contribution de 44 milliards 290 millions de livre turque pour la réparation de l'Université de Kocaeli. Il est clair que cette initiative du Patriarcat a également contribué, indirectement, au rapprochement gréco-turc.

Il faut également parler des réactions immédiates du peuple de la Turquie à ces initiatives grecques. Pour l'expression de reconnaissance, des gerbes ont été déposées devant les consulats grecs en Turquie. D'autre part, les chauffeurs de taxi et les propriétaires de restaurants ont également exprimé leur reconnaissance, en assurant la gratuité de leurs services aux diplomates grecs. L'Ambassade de Grèce à Ankara a publié un message de remerciement en réponse à ces actes de bonne volonté de la part du peuple turc.

c. Le tremblement de terre en Grèce (septembre 1999)

Juste quelques semaines après le tremblement de terre de Marmara, la Grèce a été secouée le 7 septembre 1999 par un tremblement de terre de magnitude 5,9 sur l'échelle ouverte de Richter. Bien que la puissance de ce nouveau catastrophe naturel était inférieure à celle de Marmara, le tremblement de terre avait causé au moins 140 morts à Athènes. Il s'agissait du tremblement de terre le plus puissant qu'Athènes avait connu pendant le 20^e siècle : le catastrophe avait causé, outre 140 morts,

²¹⁶ « Yunanlı 5 doktor milletvekili geldi », *Hürriyet*, 25/08/1999, <http://webarsiv.hurriyet.com.tr/1999/08/25/138805.asp>.

quelques centaines de blessés, et de graves dommages.²¹⁷ Dans une grande partie de la ville, le tremblement de terre avait entraîné des coupures d'électricité, et la démobilité des moyens de communication.

Süleyman Demirel, président de la République turque, a immédiatement fait transmettre un message à Constantin Stephanopoulos, son homologue grec, et a ainsi exprimé ses sentiments d'empathie pour les souffrances du peuple grec :

*Personnellement et au nom du peuple turc, j'exprime nos vœux de prompt rétablissement aux victimes du tremblement de terre, nos condoléances aux proches de ceux qui y ont perdu la vie, et je souligne que nous sommes en solidarité avec le peuple de Grèce dans ces circonstances difficiles. Je vous prie de vous assurer que la Turquie va faire tout son possible pour soutenir et aider votre pays et votre peuple.*²¹⁸

Bülent Ecevit, Premier ministre turc, a également envoyé un message de condoléances à son homologue grec Costas Simitis. Le ministre turc des Affaires étrangères, İsmail Cem, a parlé avec Georges Papandréou, et a encore assuré que la Turquie était prête à aider la Grèce.

Les équipes de recherche et de sauvetage turques sont parties sans tarder pour la Grèce, dans le but d'aider sur place les victimes de ce nouveau tremblement de terre. Paradoxalement, une double catastrophe naturelle avait ainsi contribué à la consolidation de l'empathie et des sentiments de solidarité entre les deux peuples. Par contre, la coopération gréco-turque allait plutôt être consolidée au niveau gouvernemental, et notamment dans le processus suivant le sommet d'Helsinki du Conseil européen les 10 et 11 décembre 1999.

²¹⁷ Kerin Hope, « Earthquake Diplomacy », p. 22.

²¹⁸ « Perastikası gitoniamu (Geçmiş olsun komşum) », *Hürriyet*, 08/09/1999, <http://webarsiv.hurriyet.com.tr/1999/09/08/141836.asp>.

2. Le sommet d'Helsinki (décembre 1999) et les relations gréco-turques

a. La question de « l'eupéanisation » du conflit gréco-turc à la veille du sommet d'Helsinki

Selon les divers auteurs de la littérature sur la « résolution des conflits » dans les relations internationales, les tiers parties (les Etats ou les organisations internationales) ont le pouvoir de relier les acteurs en conflit tout en assurant la confiance, en fournissant des ressources supplémentaires (comme l'information et la technologie) pour changer la nature du conflit, et peuvent offrir des garanties pour la stabilité de la paix.²¹⁹ La présence de l'Union Européenne dans le conflit gréco-turc a pourtant des aspects beaucoup plus compliqués, bien que les auteurs soulignent souvent le rôle « constructif » de l'Union, notamment dans la période qui suit le Sommet d'Helsinki.²²⁰

Comme on l'a vu dans les chapitres précédents, la Grèce avait essayé « d'eupéaniser » le conflit gréco-turc à partir de son intégration à l'Union européenne. Le gouvernement turc, de sa part, voulait éviter cette eupéanisation du conflit bilatéral. La position de la Grèce était également critiquée par certains politiciens européens et par une partie de l'opinion publique en Europe : la Grèce était accusé de vouloir instrumentaliser son statut de membre de l'Union Européenne, et de tenir l'Union entière en otage pour régler le différend gréco-turc conformément à sa volonté. Nikolaos Zahariadis souligne que la normalisation des relations gréco-turques contribue largement au changement de cette image négative de la Grèce dans l'Union Européenne.²²¹ De plus, la Grèce ne pourrait pas achever son processus « d'eupéanisation » autant que ses conflits territoriaux avec la Turquie persistent : ainsi, la coopération avec la Turquie est devenu une opportunité pour la politique européenne de la Grèce.²²²

Pourtant, il n'est pas possible de constater que le peuple grec soit favorable à l'adhésion de la Turquie à l'Union Européenne. En 2001, parmi les 15 Etats

²¹⁹ Ayşe Betül Çelik et Bahar Rumelili, art. cit., p. 203.

²²⁰ Andreas Theophanous, art. cit., p. 308.

²²¹ Nikolaos Zahariadis, art. cit., p. 100.

²²² Tarık Oğuzlu, « How Encouraging is the Latest Turkish-Greek Reconciliation Process ? », p. 102.

membres, la Grèce était au 12^e rang des 15 pays de l'Union Européenne selon le taux d'appui à la candidature de la Turquie.²²³ Par ailleurs, 70% des citoyens grecs se déclaraient favorable à l'élargissement de l'Union Européenne en général, alors que seulement 26% était favorable à l'adhésion de la Turquie : ainsi, la Grèce était le pays où l'écart entre les deux chiffres était le plus grand, avec 44%. Autrement dit, une grande majorité des citoyens grecs était favorable à l'élargissement de l'Union Européenne, mais contre l'adhésion de la Turquie.

Malgré ce tableau, les gouvernements de Grèce et de Turquie n'ont pas cessé leurs efforts de rapprochement. Le « dialogue intensifié » entre les deux ministres des Affaires étrangères, Ismail Cem et Georges Papandréou ; les groupes de travail commun ; et les initiatives sur Chypre ont contribué à l'établissement des fondements de ce rapprochement. Pourtant, les différends (notamment ceux qui concernent Chypre ou la mer Egée) allaient ralentir ce processus.²²⁴

L'événement qui a marqué le soutien grec au processus de l'intégration de la Turquie à l'Union Européenne est le Sommet d'Helsinki du Conseil européen, des 10 et 11 décembre 1999. Pourtant, dans les semaines et mois qui ont précédé le sommet, cette nouvelle politique grecque avait eu des précédents. Quatre jours après le tremblement de terre du 17 août 1999, Georges Papandréou a déclaré que la Grèce allait relever en septembre 1999 le veto qui empêchait les aides financières de l'Union Européenne à la Turquie, et l'application du protocole financier à la Turquie. Papandréou avait pourtant souligné que la Grèce ne quittait pas ses points de vue précédents, mais que la tragédie du tremblement de terre nécessitait de rediscuter le montant de la contribution financière de l'Union Européenne de la Turquie, et de relever le veto grec. De plus, Papandréou disait que le veto allait être relevé à condition que la Turquie accepte une série de principes concernant la condition des Kurdes, et le développement de l'application des droits de l'homme et des droits sociaux.²²⁵

²²³ Meltem Müftüleri-Baç, « Turkey in the EU's Enlargement Process », p. 92.

²²⁴ William Park, « Turkey's European Union Candidacy : From Luxembourg to Helsinki - to Ankara ? », *Mediterranean Politics*, vol. 5, no. 3, automne 2000, p. 40.

²²⁵ « Papandreu : Yunan vetosu kalkabilir », *Hürriyet*, 22/08/1999, <http://webarsiv.hurriyet.com.tr/1999/08/22/138177.asp>.

b. Le sommet d'Helsinki (10 et 11 décembre 1999)

Le 10 décembre 1999, le sommet du Conseil européen à Helsinki était marqué par la présence de Bülent Ecevit, Premier ministre de la Turquie, pays qui avait désormais la qualité d'Etat candidat à l'Union Européenne. L'un des événements qui ont marqué le plus le sommet d'Helsinki était le dialogue cordial entre Ecevit et Costas Simitis : ce dernier avait transmis, par la main de l'Ambassadeur de Grèce en Finlande, un message d'amitié, et il avait également offert une branche d'olivier réelle pour symboliser l'amitié gréco-turque. Ecevit avait remercié Simitis pour cette geste.²²⁶

Les conclusions de la présidence, publiées à la fin du Sommet d'Helsinki, étaient d'importance capitale pour la procédure de candidature de la Turquie à l'Union Européenne. Dans l'article 4, le Conseil européen réaffirmait « le caractère inclusif du processus d'adhésion, qui regroupe maintenant 13 pays candidats dans un cadre unique. » Les pays candidats, dont la Turquie, participaient à ce processus sur un pied d'égalité ; ils devaient « partager les valeurs et les objectifs de l'Union européenne tels qu'ils sont énoncés dans les traités. »

Le même article contenait également des clauses relatives au règlement pacifique des différends, qui pouvaient toucher les questions de Chypre et de la mer Egée : le Conseil invitait les pays candidats à régler leurs différends conformément à la Charte des Nations Unies, et invitait instamment « les pays candidats à tout mettre en œuvre pour régler leurs différends frontaliers éventuels, ainsi que d'autres questions du même ordre. A défaut, ils devraient porter leur différend devant la Cour internationale de justice dans un délai raisonnable. »²²⁷

L'alinéa (a) de l'article 9 touchait plus directement la Turquie : « Le Conseil européen se [félicitait] de l'ouverture, le 3 décembre à New York, des pourparlers visant à un règlement global de la question chypriote et [exprimait] son ferme soutien aux efforts déployés par le Secrétaire général des Nations Unies pour faire aboutir ce processus. Autrement dit, les pourparlers ouverts immédiatement avant le sommet

²²⁶ « Simitis'den zeytin dalı : Zirveye Bülent Ecevit damgası », *Hürriyet*, 11/12/1999, <http://webarsiv.hurriyet.com.tr/1999/12/12/162980.asp>.

²²⁷ *Conseil Européen d'Helsinki, 10 et 11 décembre 1999 : Conclusions de la présidence*, art. 4, http://europa.eu.int/council/off/conclu/dec99/dec99_fr.htm.

d'Helsinki étaient fermement soutenus par le Conseil européen, pour la normalisation des politiques concernant Chypre.²²⁸

L'article 12 concernait l'adhésion de la Turquie. La candidature de la Turquie était désormais officialisée et confirmée : « La Turquie est un pays candidat, qui a vocation à rejoindre l'Union sur la base des mêmes critères que ceux qui s'appliquent aux autres pays candidats. » Dans le cadre de la stratégie européenne de l'élargissement de l'Union, la Turquie allait « [bénéficier] d'une stratégie de pré-adhésion visant à encourager et à appuyer ses réformes, comme les autres pays candidats ». Cette stratégie allait comporter « un dialogue politique renforcé, axé sur les progrès à accomplir pour répondre aux critères politiques fixés pour l'adhésion, en particulier pour ce qui est de la question des droits de l'homme et des questions visées aux points 4 et 9 a ». ²²⁹ Le règlement pacifique des différends (et notamment de la question chypriote) était donc, à partir de ce moment, une composante essentielle du processus de candidature de la Turquie à l'Union Européenne.

Georges Papandréou n'a pas tardé à déclarer, dans la semaine qui suivait le Sommet d'Helsinki, que son gouvernement était prêt à développer la coopération gréco-turque. Il a ainsi annoncé la future visite officielle qu'il allait faire à Ankara en janvier 2000. Il a déclaré, au correspondant du quotidien grec *Ta Nea*, que sa visite allait marquer le début d'une nouvelle ère dans les relations gréco-turques. Papandréou a également déclaré que İsmail Cem allait faire une visite pour la conclusion des traités de coopération. Papandréou considérait que l'eupéanisation de la question chypriote était une opportunité pour le règlement de ce différend : « on est désormais face à un cadre tout différent, et aux possibilités toutes différentes (...). Dans le long terme, la perspective européenne et le cadre européen sont plus importants que les problèmes concernant les relations actuelles gréco-turques. Tout d'abord, il faut dire que la question chypriote s'est transformée en une question européenne. C'est une transformation de très grande importance. Dans une certaine mesure, l'Europe est devenue responsable de la résolution du problème. Avec la reconnaissance de la candidature de la Turquie à la famille européenne, les Turcs de Chypre vont également réviser leurs positions. (...) Dans l'Europe, où plusieurs pays qui n'ont plus de frontières se coopèrent, il serait dommage qu'il y ait une frontière

²²⁸ *ibid*, art. 9.

²²⁹ *ibid*, art. 12.

qui divise une petite île comme Chypre. Nous sommes face à un développement qui va créer un dynamisme dans le court terme. »²³⁰ Papandréou a également déclaré une transformation éventuelle de la politique étrangère grecque à l'égard de la Turquie : « Cette nouvelle page qui venait de s'ouvrir va nous forcer à modifier la logique du ministère grec des Affaires étrangères des vingt-cinq dernières années. » En fait, l'europanisation du différend gréco-turc était, depuis les années 1980, une politique poursuivie par le gouvernement grec. De ce point de vue, les propos de Papandréou peuvent être considérés comme une suite à la politique grecque en vigueur depuis les années 1980. Pourtant, il existe une différence importante : auparavant, la Grèce visait plutôt à affaiblir les positions internationales de la Turquie en « europanisant » le conflit gréco-turc. Par contre, il est possible d'affirmer que les propos de Papandréou reflètent une volonté de coopération dans le cadre européen, et non plus une volonté d'affaiblir la Turquie par l'appui européen porté à la Grèce.

Quant à İsmail Cem, ministre turc des Affaires étrangères, il a également fait une déclaration dans la semaine qui suivait le sommet d'Helsinki. Cem a remercié l'Union Européenne pour son ouverture vers le multiculturalisme et vers le bien-être des hommes. D'autre part, il a également remercié la Grèce : « C'est une nouvelle période de confiance durable qui commence. Nous n'avons pas de problème avec l'article 4 des conclusions du Sommet d'Helsinki. La Turquie va vite résoudre ses problèmes avec la Grèce, non pas en se référant aux articles, mais par des moyens amicaux. 'Nous avons vaincu !', 'C'est eux qui ont gagné !'. Il ne s'agit pas de cela. Chacun des deux pays a gagné. Nous avons fait ensemble un pas vers l'avenir. »²³¹

En janvier 2000, Georges Papandréou rendait une visite officielle à Ankara, acquérant ainsi la qualité du premier chef de gouvernement grec à visiter, après une pause de 38 années, la Turquie.²³² Cette visite était une étape importante pour la reconstruction de la confiance entre les deux pays, et pour le début de la coopération gréco-turque, y compris dans le domaine de la lutte contre le terrorisme, notamment

²³⁰ « Papandreu Ocak'ta Geliyor », *Hürriyet*, 14/12/1999, <http://webarsiv.hurriyet.com.tr/1999/12/14/163440.asp>.

²³¹ « Cem : Yunanistan'a teşekkürler », *Hürriyet*, 18/12/1999, <http://webarsiv.hurriyet.com.tr/1999/12/18/164461.asp>.

²³² Jusqu'à cette date, Evangelos Averof était le dernier des Premiers ministres grecs à visiter Ankara. Averof avait effectué sa visite du 3 au 5 août 1962, pour coopérer avec son homologue turc Feridun Cemal Erkin, contre l'Union Soviétique et la « menace du communisme ».

par la constitution d'un comité de coopération.²³³ En février 2000, Cem a rendu visite à Athènes ; neuf traités concernant la coopération économique, culturelle et scientifique, la coopération dans le domaine du tourisme et de la lutte contre les crimes organisés ont été conclus.²³⁴ Par contre, la « normalisation » dans les questions politiques et stratégiques n'allait pas se faire facilement,²³⁵ notamment en raison de la permanence des conflits qui caractérisaient les relations des deux pays depuis le 19^e siècle.

3. Permanence des questions de conflit

a. La question chypriote après le sommet d'Helsinki

Chypre du Sud était inclus, avec Malte, dans le cadre de l'élargissement de l'Union Européenne, en 1994. A cette époque, l'Union Européenne déclarait que le règlement de la question chypriote dans le cadre de l'ONU était une précondition pour l'accession de Chypre à l'Union Européenne.²³⁶ Le ministère grec des Affaires étrangères avait déclaré, en novembre 1996, que la Grèce aurait mis son veto à un éventuel élargissement de l'Union Européenne, au cas où Chypre n'y était pas admise.²³⁷ Autrement dit, depuis le milieu des années 1990, la question chypriote était devenu un problème qui concernait directement l'Union Européenne. Cet aspect de la question chypriote allait être encore plus renforcé après le sommet d'Helsinki.

Après le sommet d'Helsinki, deux facteurs compliquaient le problème chypriote : les relations de Chypre du Nord avec la Turquie (Etat candidat à l'Union Européenne) devaient être réglés désormais dans une perspective européenne. De l'autre côté, Chypre représentait également des « intérêts vitaux » pour la Grèce, Etat membre de l'Union.²³⁸ Nazmi Akiman souligne que l'une des conclusions du sommet d'Helsinki reflète la volonté « d'eupéanisation » du conflit gréco-turc par

²³³ « Türkiye-Yunanistan ilişkilerinde yeni sayfa », *Hürriyet*, 19/01/2000, <http://webarsiv.hurriyet.com.tr/2000/01/19/173363.asp>.

²³⁴ Voir la section suivante relative aux relations économiques.

²³⁵ Thanos P. Dokos, art. cit., p. 95.

²³⁶ Meltem Müftüleri-Baç et Aylin Güney, « The European Union and the Cyprus Problem 1961-2003 », art. cit., p. 286.

²³⁷ *ibid.*, p. 289.

²³⁸ *ibid.*, p. 281.

la Grèce.²³⁹ En contrepartie de l'accord donné à la candidature de la Turquie à l'Union Européenne, la Grèce aurait été rassurée par une clause sur la candidature de Chypre à l'Union :

*Le Conseil européen souligne qu'un règlement politique facilitera l'adhésion de Chypre à l'Union européenne. Si aucun règlement n'est intervenu au moment de l'achèvement des négociations d'adhésion, la décision du Conseil relative à l'adhésion sera prise sans que ce qui précède constitue pour autant une condition préalable. Pour arrêter sa décision, le Conseil tiendra compte de tous les éléments pertinents.*²⁴⁰

Cette clause allait donner naissance à un nouveau processus controversé et compliqué concernant la question chypriote. En fait, l'Union Européenne était désormais face à une décision bien difficile : admettre l'intégration de Chypre du Sud à l'Union Européenne. Or, cela signifiait une grande complication dans l'affaire chypriote :²⁴¹ l'accord de Zurich de 1959 empêchait la participation de Chypre à une organisation internationale dont la Turquie et la Grèce n'étaient pas membres.²⁴² Par ailleurs, la souveraineté de la République Turque de Chypre du Nord n'était pas reconnue au niveau international, ainsi, Chypre du Sud se déclarait souverain sur toute l'île ; l'adhésion de Chypre du Sud à l'Union Européenne entraînait donc la question du statut de Chypre du Nord. Le statut particulier de Chypre pour la Turquie revenait donc à l'ordre du jour. Semin Süvarierol rappelle que la question Chypre était (et est) une « cause nationale » (*milli dava*) pour la Turquie, pour plusieurs raisons : l'importance historique de Chypre en tant qu'ancien territoire ottoman, les liens de solidarité nationale avec les Turcs chypriotes, et les questions concernant l'importance géostratégique de Chypre (et notamment, en ce qui concerne la géostratégie navale).²⁴³ Ainsi, contrairement à ce qui était prévu par certains politiciens de l'Union Européenne, la Turquie a continué à considérer le problème chypriote comme un problème différent de la question de l'adhésion de la Turquie.²⁴⁴

²³⁹ Nazmi Akiman, art. cit., p. 30.

²⁴⁰ *Conseil Européen d'Helsinki, 10 et 11 décembre 1999 : Conclusions de la présidence*, art. 10/b, http://europa.eu.int/council/off/conclu/dec99/dec99_fr.htm.

²⁴¹ Paul Kubicek, art. cit., p. 14.

²⁴² « Zürich Agreement », 11/02/1959, art. 8, <http://www.cypnet.co.uk/ncyprus/history/republic/agmt-zurich.html>.

²⁴³ Semin Süvarierol, art. cit., p. 57.

²⁴⁴ *ibid.*, p. 61.

Après le sommet d'Helsinki, les « négociations de proximité » ont été entreprises par l'initiative du secrétariat général de l'ONU, entre Glafcos Clerides et Rauf Denктаş. Or, dans la même période, la présidence de Denктаş avait commencé à souffrir d'un manque de légitimité. En fait, Denктаş avait remporté les élections présidentielles d'avril 2000 d'une façon controversée : Derviş Eroğlu, son principal rival parmi les candidats, s'était retiré avant le deuxième tour des élections : cet acte était interprété par la presse et l'opinion publique comme le résultat de la pression de la part de la Turquie, qui préférait que Denктаş reste président de la République de Chypre du Nord, plutôt que d'y voir un politicien de l'opposition.²⁴⁵ Ainsi, une partie de la société civile de Chypre du Nord allait se mobiliser, en réclamant l'indépendance de Chypre par rapport à la Turquie, l'application de la démocratie, et la démission de Denктаş : cette mobilisation était notamment visible lors du meeting réalisé à Nicosie le 18 juillet 2000, sous le slogan de « Cette patrie appartient à nous ».²⁴⁶

Pourtant, en 2002, la politique du gouvernement turc allait être modifiée dans une certaine mesure. Le Parti du justice et du développement (AKP - Adalet ve Kalkınma Partisi), arrivé au pouvoir suite aux élections législatives de novembre 2002, était à l'origine de ce changement. Le 11 novembre 2002, Kofi Annan, le secrétaire général de l'ONU, a transmis à Clerides et à Denктаş, « un document fournissant une base pour un règlement global du problème de Chypre. » Les copies de ce document ont été transmises à la Grèce, à la Turquie et au Royaume-Uni « en leur capacité de puissances garantes en vertu du Traité de garanties de 1960 ». Le communiqué de presse relatif à ce sujet déclarait ainsi l'intention de Kofi Annan :

Le Secrétaire général espère que cette initiative aidera les parties à se concentrer sur les décisions qu'elles devraient prendre, dans les quelques semaines à venir, en vue de saisir l'occasion qui leur est offerte et d'aboutir

²⁴⁵ Erdal Güven, *Helsinki'den Kopenhag'a Kıbrıs*, İstanbul, Om Yayınevi, 2003, pp. 23-24.

²⁴⁶ Entre-temps, la Cour Européenne des Droits de l'Homme a condamné la Turquie en raison des violations de la Convention européenne des droits de l'homme dans la suite de l'intervention de 1974. La Turquie ne s'était pas présentée à l'audience, en soutenant que l'affaire concernait la République turque de Chypre du Nord, et non pas la Turquie. L'arrêt se basait sur le sort de Chypriotes grecs portés disparus, le domicile et les biens des Chypriotes grecs déplacés, les conditions de vie des Chypriotes grecs dans le nord de Chypre et les droits des Chypriotes turcs installés dans le nord de Chypre. Voir *Affaire Chypre c. Turquie (Requête n° 25781/94) : Arrêt*, Cour Européenne des Droits de l'Homme, Strasbourg, 10/05/2001, http://leuropedeslibertes.u-strasbg.fr/IMG/doc/AFFAIRE_CHYPRE_c_1_TURQUIE.doc. Cet arrêt augmentait d'une part la légitimité de Chypre du Nord devant l'opinion publique internationale, et de l'autre part, discréditait la Turquie et l'administration Denктаş devant l'opinion publique des Chypriotes du Nord.

*à un règlement. Il a invité les dirigeants à ne pas prendre de position publique et officielle sur ce qui leur a été transmis mais à prendre le temps d'examiner le document. Il a émis l'espoir qu'ils feront preuve, à cet égard, de la discrétion requise.*²⁴⁷

Cette initiative d'Annan a été largement soutenue par le nouveau gouvernement turc qui a encouragé Denktaş à accepter ce programme comme le point de départ des futures négociations.²⁴⁸ La version révisée de cette proposition a été transmise aux parties le 10 décembre 2002. Le « plan Annan » offrait un Etat fédéré aux Chypriotes turcs : cet Etat allait pouvoir faire partie de l'Union Européenne. Les Chypriotes grecs allaient voir leur restituer un territoire où les deux tiers des réfugiés de 1974 pourraient retourner ; les réfugiés allaient pouvoir récupérer un tiers des propriétés perdues et de les exploiter, ou bien, être indemnisés. Le plan prévoyait également la poursuite du processus de l'adhésion de l'île à l'Union Européenne.²⁴⁹

Niels Kadritzke constate que le plan de l'ONU, présenté par Kofi Annan était apparu dans un contexte triplement favorable :²⁵⁰

(1) à Bruxelles, un consensus [s'était] dégagé « pour faire de la solution du problème chypriote la condition de l'adhésion de la Turquie, adhésion encouragée par Washington, à la recherche d'un modèle de compatibilité entre culture marquée par l'islam et principes démocratiques » ;

(2) en Turquie, le Parti pour la justice et le développement (AKP) de Recep Tayyip Erdoğan, qui avait remporté les élections du 3 novembre 2002, s'attaquait, sur la question chypriote, aux positions de l'armée turque et de l'opposition, et adoptait ainsi une position hors des normes adoptées traditionnellement par la Turquie ;

²⁴⁷ « Le secrétaire général remet aux parties chypriotes un document portant sur la base d'un accord sur un règlement global du problème de Chypre », Communiqué de presse SG/SM/8483, 11/11/2002, <http://www.un.org/News/fr-press/docs/2002/SGSM8483.doc.htm>.

²⁴⁸ Semin Süvarierol, art. cit., p. 71.

²⁴⁹ *Annan Plan For Cyprus Settlement - Full Text*, 10/12/2002, <http://www.tcea.org.uk/Annan-Plan-For-Cyprus-Settlement.htm>.

²⁵⁰ Niels Kadritzke, « Le plan des Nations unies rejeté au sud : occasion perdue pour les Chypriotes », *Le Monde Diplomatique*, mai 2004, <http://www.monde-diplomatique.fr/2004/05/KADRITZKE/11170>.

(3) à Chypre-Nord, le président Denktash avait perdu le soutien de la population, qui misait sur l'adhésion à l'Union pour sortir de l'isolement et pour éviter les problèmes économiques.

Ce dernier facteur avait « pris corps lors des élections de décembre 2003, avec la victoire des partis d'opposition, qui ne [disposaient] cependant pas d'une majorité stable au Parlement. »²⁵¹ Le chef du premier parti d'opposition et nouveau premier ministre, Mehmet Ali Talat, avait dû former une coalition avec le parti de M. Serdar Denктаş, le fils du président Rauf Denктаş. Rauf Denктаş allait d'ailleurs dénoncer le modèle fédéral comme une menace d'« extermination » des Chypriotes turcs, quittant ainsi définitivement sa position de la fin des années 1970, qui consistait à promouvoir la fédéralisation de Chypre. Tassos Papadopoulos, élu président de Chypre du Sud en fin février 2003, y voyait, de sa part, la fin de la « République de Chypre » du Sud à dominante grecque.

Le Premier ministre turc Erdoğan encourageait la mise en vigueur du plan Annan, en soutenant que la solution du problème chypriote allait relever le blocage devant la perspective européenne pour la Turquie. C'est en décembre 2004 que la décision d'entamer – ou non – les négociations d'adhésion devait être prise. Le 26 janvier 2004, le gouvernement de l'AKP a donc demandé la reprise des négociations sur le plan de l'ONU, malgré la position prise par Denктаş. Au cas où les Chypriotes se montreraient incapables de trouver un compromis, Erdoğan suggérait à Annan de « trancher les désaccords et de soumettre son plan à référendum au Nord comme au Sud ».²⁵² A cette décision, M. Papadopoulos ne pouvait s'opposer qu'en défiant l'ONU et l'Union européenne qui désirait l'adhésion d'une Chypre réunifiée le 1^{er} mai 2004. Par ailleurs, à Athènes, le gouvernement Karamanlis, qui venait d'être constitué suite aux élections du 7 mars 2004, était également favorable au compromis. Pourtant, Papadopoulos était intransigeant quant à la position qui devait être adoptée lors du référendum. Au soir de ce 7 avril, il déclarait : « Mon peuple chypriote grec, je te prie de refuser le plan Annan. Je te prie de dire fortement “non” le 24 avril. Je te prie de défendre ton droit, ta dignité et ton histoire. »²⁵³ Comme les partis d'oppositions avaient manqué à organiser une campagne efficace pour

²⁵¹ *ibid.*

²⁵² Niels Kadritzke, *art. cit.*

²⁵³ cité par Niels Kadritzke, *ibid.*

mobiliser l'opinion publique pour l'acceptation du Plan Annan, les Chypriotes du Sud allaient adopter, pour la plupart, la position de leur Président.

C'est dans ce contexte politique que le référendum sur le « plan Annan » allait avoir lieu le 24 avril 2004. A Chypre du Nord, 64,90% des votants avaient voté pour le Plan Annan, contre 35,09% de « non ». Par contre, dans le Sud, les votants avaient voté 75,83% contre le Plan Annan, alors que seulement 24,17% avait voté pour. Ces résultats, qui revenaient au refus du Plan Annan par les Chypriotes du Sud, contribuaient à la permanence du problème chypriote, en compliquant encore l'affaire avec l'adhésion d'une partie de l'île (Chypre du Sud) avec une autorité politique qui se déclarait souveraine sur Chypre entière. Pourtant, pour une fois, les positions des gouvernements grec et turc ainsi que celle de l'opinion publique des Chypriotes du Nord avaient été harmonieuses : ainsi, malgré la complication de la situation, la procédure concernant la question de l'adoption du Plan Annan n'allait pas détériorer les relations gréco-turques.

b. Les différends concernant la mer Egée après 1999

Les questions touchant le statut de la mer Egée étaient parmi les problèmes qui devaient être résolus après le sommet d'Helsinki. L'article 4 des conclusions de la présidence du Sommet, qui faisait référence au règlement pacifique des différends frontaliers et qui encourageait le recours à la Cour Internationale de Justice était directement applicable au différend sur la mer Egée. En fait, le gouvernement turc n'était pas radicalement opposé à la comparution devant la Cour Internationale de Justice, mais il préférait la solution du problème par des voies diplomatiques, solution qu'il considérait plus efficace que l'application mécanique des normes du droit international.²⁵⁴ La Turquie voulait ainsi arriver à une conclusion qui aurait pris compte des spécificités propres à la mer Egée, en évitant une sur-extention de la souveraineté territoriale de la Grèce vers les îlots inhabités proches de la côte turque. Les questions du plateau continental et de la militarisation des îles grecques devaient également être résolues, selon le gouvernement turc, par des négociations diplomatiques. Ainsi, une « courtoisie » de la part du gouvernement grec devenait

²⁵⁴ William Park, art. cit., p. 41.

nécessaire, pour initier des négociations au lieu de recourir à la justice internationale, et pour entamer ainsi un véritable dialogue concernant la question de la mer Egée.²⁵⁵

Dans les deux pays, la course aux armements était une conséquence directe des relations de tension, et notamment des tensions concernant les questions territoriales. Bien que l'asymétrie dans les perceptions de menace de chacun des deux pays et les stimulants conjoncturels empêchent la course aux armements d'être strictement parallèle aux développements politiques et stratégiques,²⁵⁶ il existe une corrélation. Certains auteurs soutiennent la thèse selon laquelle la course aux armements avait pris fin au milieu ou à la fin des années 1980, ils soulignent également que les données ne sont pas suffisantes pour constater si la course aux armements a également existé à partir des années 1990.²⁵⁷ Il est pourtant possible de dire que la raison la plus directe des armements des côtes égéennes à partir des années 1980 était les problèmes relevant du statut de la mer Egée. Suite au sommet d'Helsinki et au rapprochement gréco-turc, il serait possible de s'attendre à une diminution du taux d'armements dans la région égéenne, parallèlement au processus de détente.

En été 2007, les débuts d'une crise sur la Méditerranée orientale se sont faits entendre. Il est possible de constater que les faits qui ont emmené l'apparition de cette crise rappellent de près le problème du plateau continental entre la Grèce et la Turquie. Chypre du Sud a commencé à faire une recherche pétrolière en août 2007 ; la Turquie, en réponse à cela, a également entrepris une recherche de ressources pétrolières dans la même zone en Méditerranée orientale.²⁵⁸ Ainsi, la société pétrolière turque a reçu un permis de recherche dans une zone navale hors des eaux territoriales turques, par l'encouragement des Forces armées turques. Bien que le problème ne se posait pas cette fois sur les termes du droit international sur les plateaux continentaux, il est possible de constater des similitudes avec le cas de « Sismik 1 » en 1976 et dans les années 1980.

Alors que le ministère turc des Affaires étrangères préférerait, au départ, la recherche dans les zones « sans problèmes » de la Méditerranée orientale, l'état-

²⁵⁵ *ibid.*, p. 41.

²⁵⁶ Gülay Günlük-Şenesen, « An Analysis of the Action-Reaction Behavior in the Defense Expenditures of Turkey and Greece », *Turkish Studies*, vol. 5, no. 1, 2004, p. 95.

²⁵⁷ Jürgen Brauer, « Survey and Review of the Defense Economics Literature on Greece and Turkey : What Have We Learned ? », *Defence and Peace Economics*, vol. 13, no. 2, 2002, pp. 103.

²⁵⁸ « Türkiye Rumlarla aynı bölgede petrol arayacak », *Radikal*, 10/08/2007, <http://www.radikal.com.tr/haber.php?haberno=229507>.

major militaire turc a insisté pour entreprendre des recherches pétrolières dans la même zone que Chypre du Sud. L'insistance de l'état-major se basait sur l'argument selon lequel les zones de recherche désignées par Chypre du Sud faisaient partie de la zone économique de la Turquie et de la République Turque de Chypre du Nord. Par ailleurs, la Turquie avait porté plainte à l'ONU, pour empêcher l'entreprise des recherches pétrolières dans la zone en question. Levent Bilman, porte-parole du Ministère turc des Affaires étrangères, avait ainsi déclaré : « La Turquie est décidée de sauvegarder ses droits et intérêts légitimes dans la Méditerranée. Nous suivons de près les actions illégitimes et illégales de l'administration grecque de Chypre du Sud. »²⁵⁹ La République Turque de Chypre du Nord a également publié une protestation, alors que Chypre du Sud a déclaré que ses actions sont conformes au droit international, et proviennent du droit de souveraineté de Chypre du Sud. Cette crise récente et les débats qui en découlent montrent que le rapprochement gréco-turc de 1999 n'a pas réussi à éliminer tous les points du différend gréco-turc, et que ce différend peut même donner naissance à de nouvelles crises territoriales et stratégiques dans le temps.

c. Le problème des minorités et les questions sociales

Les problèmes concernant la minorité turque de la Grèce et la minorité grecque de la Turquie sont parmi les problèmes qui persistent dans la période marquée par le rapprochement gréco-turc après 1999. A cela il faut également ajouter la question du statut du Patriarcat grec orthodoxe de Phanar, et la question de la réouverture de l'Ecole théologique de Heybeliada.²⁶⁰ Dès le lendemain du sommet d'Helsinki, la réouverture de l'Ecole théologique était à l'ordre du jour du gouvernement turc. Le gouvernement turc, qui y voyait une geste pour remercier le gouvernement grec, insistait sur la possibilité de deux solutions :²⁶¹

(1) L'ouverture de l'Ecole théologique en tant qu'entité autonome

²⁵⁹ *ibid.*

²⁶⁰ Voir plus haut, note 140.

²⁶¹ « Ruhban Okulu açılacak », *Hürriyet*, 17/12/1999, <http://webarsiv.hurriyet.com.tr/1999/12/17/164206.asp>.

(2) La subordination de l'Ecole théologique à la Faculté de Théologie de l'Université d'Istanbul.

Ces solutions ne satisfaisaient pourtant pas le Patriarche grec orthodoxe Bartholomée 1^{er}, qui préférait l'ouverture de l'Ecole théologique comme une entité dépendante directement du Patriarcat. Le problème reste non-résolu de nos jours.

Il faut également noter que les questions relatives au Patriarcat de Phanar sont strictement suivies par le gouvernement grec. Suite aux nouvelles sur une tentative d'assassinat organisée contre le Patriarche grec orthodoxe, le porte-parole du ministère des Affaires étrangères avait déclaré que « les développements sur la sécurité du Patriarcat œcuménique et du Patriarche étaient strictement suivis » par le gouvernement grec.²⁶²

Le statut « œcuménique » du Patriarcat grec orthodoxe de Phanar est parmi les sujets les plus controversés dans les relations gréco-turques. En principe, la Turquie, en craignant une autonomisation (voire une indépendance sur le modèle de Vatican) du Patriarcat, insiste que ce dernier dépend du droit national turc, et ne lui reconnaît pas de statut spécial. Le Tribunal de Grande Instance, dans sa décision de juin 2007, a encore consolidé ce point de vue. Le différend avait vu le jour, quand le Patriarche, avec onze membres du Saint Synode, avaient décidé de retirer l'autorité sacerdotale de Constantin Kostov, chef de l'Eglise bulgare. En septembre 2003, par le recours de Kostov, un tribunal a été ouvert contre les membres du Saint Synode et le Patriarche, accusés d'empêcher la poursuite d'un culte religieux. Finalement, la 4^e section du Tribunal de Grande Instance a pris décision, en soulignant que le Patriarcat de Phanar dépendait du droit turc, et que son aspiration à l'oecuménie n'avait aucun fondement légal. Le Tribunal a également arrêté qu'il n'était pas possible de reconnaître un statut « spécial » au Patriarcat, ce qui serait en contradiction avec le principe d'égalité prévu par la Constitution. Dans l'arrêt, il était précisé que la question des minorités en Turquie était réglée par le Traité de Lausanne, et que le Patriarcat était une institution religieuse qui avait des pouvoirs religieux sur des citoyens appartenant à une minorité précise. Ainsi, le Tribunal de Grande Instance décidait que le Patriarcat n'avait pas de fondement légal pour son aspiration au statut œcuménique. Cette décision a été critiquée par le ministère grec des Affaires

²⁶² « 'Yunanistan yakın takipte' », *Radikal*, 27/07/2007, <http://www.radikal.com.tr/haber.php?haberno=228166>.

étrangères, qui a déclaré que la reconnaissance du Patriarche orthodoxe en tant que leader œcuménique était un fait réel dans la conscience de millions de Chrétiens autour du monde, et que la décision du Tribunal turc se basait sur une fausse interprétation du Traité de Lausanne.²⁶³

Un autre aspect de la question des minorités concerne la minorité turque de la Thrace occidentale. En été 2007, certaines limitations sur les émissions des radios de la communauté turque de la Thrace occidentale était en vigueur, notamment à cause de la nouvelle législation grecque sur les médias. Conformément à la législation en vigueur, le Conseil supérieur grec de l'audiovisuel avait décidé d'arrêter les émissions d'une radio turque de la Thrace occidentale.²⁶⁴

Un aspect important des relations gréco-turques est l'image stéréotypée de chacun des deux peuples par rapport à l'autre. A partir de la fin des années 1990, plusieurs initiatives avaient été entreprises pour dépasser ces images stéréotypées, en faisant notamment des modifications dans les manuels d'histoire. Pourtant, en 2007, un manuel grec d'histoire -produit de ce travail de modification- a été beaucoup critiqué par l'Eglise, les politiciens, et le gouvernement de Chypre du Sud. Les critiques insistaient sur le fait que l'image négative des turcs était minimisée.²⁶⁵ Ainsi, par l'initiative du ministère de l'Education, près de 80 modifications ont été faites sur le texte du manuel, par les soins de l'Institut pédagogique d'Athènes et de l'Académie d'Athènes.

²⁶³ « Yargıtay kararı: Patrikhane ekümenik değil », *Radikal*, 27/06/2007, <http://www.radikal.com.tr/haber.php?haberno=225252>.

²⁶⁴ Yorgo Kırbaki, « Batı Trakya'da Türk radyosuna kapatma », *Radikal*, 09/08/2007, <http://www.radikal.com.tr/haber.php?haberno=229413>.

²⁶⁵ Yorgo Kırbaki, « Türkleri kötülemeyen tarih kitabı değiştirildi », *Radikal*, 03/08/2007, <http://www.radikal.com.tr/haber.php?haberno=228841>.

Conclusion

Le rapprochement gréco-turc de 1999 a un arrière-plan historique, politique et social bien compliqué. Dans notre étude, on a pu constater que les points de divergence entre la Grèce et la Turquie peuvent se rapporter aux trois niveaux d'analyse des relations internationales : le niveau étatique (et interétatique), le niveau systémique et le niveau social. Ainsi, la question chypriote, par exemple, peut avoir des implications concernant le niveau étatique (en ce qui concerne les relations diplomatiques entre les deux pays), mais aussi systémique (par l'implication des grandes puissances et des organisations internationales dans les débats), et social (par la fonction de référence des événements concernant les crises chypriotes, dans la mémoire collective des deux peuples).

Cette complexité emmène les chercheurs à ne pas considérer les événements singuliers (le tremblement de terre de 1999, pour notre période) comme des « tournants » dans l'histoire de ces relations. Ces dates tournants peuvent apparaître conjoncturellement comme des ruptures essentielles, mais dans le long terme, leur impact peut rester limité, et le cours des relations peut rester subordonné à d'autres facteurs et événements, plutôt que de subir une réelle « rupture ». Ainsi, il serait plus logique de considérer le rapprochement gréco-turc d'après 1999 dans le contexte général de l'histoire des relations gréco-turques, tout en considérant l'acquis historique comme le fondement des relations actuelles. Pour cette raison, avant de conclure, il nous paraît essentiel de faire un bilan général des relations entre la Grèce et la Turquie. Pour cela, on peut se référer à Nikolaos Zahariadis, qui énumère certains points qui caractérisent le conflit gréco-turc :²⁶⁶

- (1) Les deux pays ont des problèmes concernant la souveraineté territoriale : cet aspect du différend gréco-turc a apparu surtout lors de la crise de Kardak, mais il est toujours d'actualité pour les questions concernant le plateau continental.

²⁶⁶ Nikolaos Zahariadis, art. cit., p. 103.

- (2) Le conflit gréco-turc revêt souvent un aspect de « jeu à somme nulle », ²⁶⁷ où chaque partie se concentre sur sa propre « victoire », et l'échec de son adversaire. Pourtant, il est possible de dire que cet aspect est en train d'être modifié radicalement lors de la dernière détente gréco-turque, mais surtout grâce à la coopération économique gréco-turque.
- (3) Traditionnellement, les deux pays ont de divers moyens de résolution de conflits : la Turquie préfère les négociations diplomatiques, alors que la Grèce préfère recourir à la justice internationale.

Il est pourtant indéniable que le processus ouvert à partir de 1999 a des caractéristiques qui diffèrent de ce cadre général. Tarık Oğuzlu énumère ainsi les différences du processus de détente gréco-turque à partir de 1999 : ²⁶⁸

1. Les nouvelles négociations bilatérales ont également le soutien d'une grande partie des opinions publiques grecque et turque.
2. La majorité des leaders politiques des deux pays se montrent favorables à la coopération bilatérale.
3. Les efforts de coopération des politiciens sont encouragés par les hommes d'affaires de chacun des deux pays, qui ont entrepris, depuis la fin des années 1990, un processus de coopération économique et financière de grande importance.
4. Les efforts de coopération ne se limitent pas à la résolution des problèmes d'ordre politique ou stratégique, et contiennent également d'importantes perspectives dans le domaine économique et social, comme on vient de le voir dans la section relative aux relations économiques à partir de 1999.
5. L'intransigeance de la Grèce contre l'adhésion de la Turquie à l'Union Européenne est en train de changer, et cela notamment après l'avènement de la Nouvelle Démocratie de Simitis.

²⁶⁷ Le jeu à somme nulle est un jeu où la somme des gains de tous les joueurs est égale à 0.

²⁶⁸ Tarık Oğuzlu, « How Encouraging is the Latest Turkish-Greek Reconciliation Process ? », art. cit., pp. 94-97 ; « The Latest Turkish-Greek Détente », art. cit., pp. 341-344.

6. La Turquie ne voit plus le statut de membre de la Grèce dans l'Union Européenne comme une menace contre ses propres positions internationales.
7. L'opinion publique turque soutient, en règle générale, l'adhésion de la Turquie à l'Union Européenne, ce qui facilite les perspectives de coopération gréco-turque.
8. L'Union Européenne et les Etats-Unis soutiennent chacun le processus de détente gréco-turque, pour pouvoir assurer leurs objectifs stratégiques, puisque la stabilité dans les Balkans et dans la Méditerranée orientale sont des atouts pour chacune des deux grandes puissances internationales.
9. Les réussites de la coopération entreprise à partir de 1999 contribuent à la construction d'une atmosphère optimiste pour les prochaines coopérations.

Pourtant, malgré ces éléments qui font la différence du dernier processus de détente, le poids des conflits historiques continue à rester à l'ordre du jour. Ni les questions de grande importance, comme la question chypriote, la question des minorités ou les problèmes plus générales concernant l'identité nationale ou les images stéréotypées sont, pour le moment, loin d'être résolus. Par ailleurs, il n'est pas possible de dire que la « diplomatie de tremblement de terre » ait complètement détruit la logique de confrontation,²⁶⁹ bien qu'elle ait largement contribué à un changement de mentalités.

La coopération se faisait, lors de l'entre-deux-guerres et pendant la Guerre froide, contre les ennemis communs (l'Italie dans les années 1930 et l'URSS dans les années 1950).²⁷⁰ La détente de 1999 ne se construit pas contre un tel ennemi, mais il ne faudrait pas en conclure que la coopération gréco-turque ne serait pas durable ou stable. En fait, « l'ennemi commun » n'est pas un facteur obligatoire et nécessaire pour la normalisation des relations, et le contexte des années 2000 est bien différent de l'entre-deux-guerres et de la Guerre froide, où l'existence des « ennemis menaçants » était beaucoup plus importante. Par ailleurs, la coopération gréco-turque a toujours un aspect systémique, dans la mesure où elle est actuellement discutée, dans chacun des deux pays, dans les termes des relations avec l'Union Européenne. Selon Oğuzlu, cette « dépendance » européenne de la coopération gréco-turque

²⁶⁹ Tank Oğuzlu, « How Encouraging is the Latest Turkish-Greek Reconciliation Process ? », p. 101.

²⁷⁰ Mustafa Aydın, art. cit., p. 227.

pourrait même dégénérer sa qualité,²⁷¹ en poussant les deux parties à ne concentrer qu'aux questions relatives à l'intégration européenne, et négligeant ainsi les aspects plus immédiats de la coopération bilatérale.

Il faut également parler du problème de l'image stéréotypée que font chacune des parties de l'autre : dans chacun des deux pays, il y a une tendance à considérer l'autre comme une menace, comme une puissance intransigeante et maléfique. Pourtant, au niveau de la société civile, cette image est souvent nuancée, et le développement des relations gréco-turques permet le dépassement de cette image stéréotypée. La coopération au niveau des organisations non gouvernementales après le gouvernement de terre, le développement du tourisme, et même les produits de la culture populaire (notamment les séries télévisées) ont contribué à cette transformation des images stéréotypées.

Pour une réelle normalisation et détente dans les relations gréco-turques, il faut notamment voir les conséquences des différentes coopérations dans le moyen et long terme. Dans ce contexte, le développement de la coopération dans le domaine économique a une grande importance. Pourtant, cette coopération a des opportunités aussi bien que des problèmes. Les relations gréco-turques, qui étaient au niveau zéro au lendemain de l'Intervention de 1974, ont commencé à augmenter dans la seconde moitié des années 1990, et la part du commerce avec la Grèce a atteint le niveau de 1,5% dans le chiffre d'affaires du commerce de la Turquie. Le rapprochement de 1999 n'a pas eu d'autre impact que d'accélérer cette augmentation. Si on se réfère à Tulça et Gürbüz: « on voit que les relations commerciales entre les deux pays ne sont pas en corrélation directe avec la politique ».²⁷² La logique propre au développement économique détermine les relations bilatérales entre la Grèce et la Turquie. Dans le domaine de relations commerciales, il s'agit d'un développement non négligeable ; il est possible de prévoir que ce processus ait d'importantes suites et conséquences.

Pour les investissements directs à l'étranger (qui sont, à la différence du commerce, beaucoup plus dépendants de la stabilité politique), il s'agit d'une véritable floraison. Le flux est naturellement de la Grèce (dont l'économie est plus développée) vers la Turquie. Dans plusieurs secteurs (notamment certains domaines

²⁷¹ Tarık Oğuzlu, « The Latest Turkish-Greek Détente : Instrumentalist Play for EU Membership, or Long-Term Institutional Cooperation ? », *Cambridge Review of International Affairs*, vol. 17, no. 2, juillet 2004, p. 350.

²⁷² Enis Tulça et Burak Gürbüz, art. cit.

de l'industrie, et le secteur bancaire), les entreprises grecques font partie de grands projets qui leur permettent de s'implanter en Turquie d'une façon durable. Ces investissements directs de la part de la Grèce peuvent donner naissance à des bénéfices grâce auxquelles l'image de la Grèce en Turquie peut être modifiée d'une façon positive. Effectivement, c'est une des conditions importantes pour résoudre les problèmes politiques entre les deux pays. Quant à la Turquie, ses investissements directs en Grèce sont plus limités, mais la qualité des produits turcs peut contribuer à une amélioration de l'image de la Turquie. Ce tableau montre bien, que l'amélioration des relations économiques contribue également à dépasser les images stéréotypées que chacun des deux peuples a pour son voisin.

Quant à la coopération dans le domaine de tourisme, elle est importante pour chacun des deux pays méditerranéens. La Turquie, qui souffre du problème chronique de déficit courant, a besoin de devises provenant du tourisme. Egalement, pour le développement économique des régions côtières, le tourisme est une grande opportunité, et parfois même une obligation. L'une des conséquences les plus importantes du rapprochement de 1999 a été assurée dans le domaine de tourisme. Il a été question de projets d'investissement en commun, et d'efforts pour améliorer les infrastructures et pour diminuer les obstacles bureaucratiques. Malgré les problèmes qui existent, la stabilité des relations politiques pourrait aider à améliorer le secteur de tourisme dans la zone gréco-turque, et d'assurer des bénéfices de cette situation pour chacun des deux pays.

En bref, il est possible de dire que la valorisation des possibilités existantes dans le domaine économique pourrait permettre un élan dans les relations bilatérales entre la Grèce et la Turquie. Cette coopération inclut plusieurs domaines, et elle est d'une importance capitale pour les deux pays. Par ailleurs, les bénéfices tirés de la coopération économique pourraient contribuer à une modification du point de vue auparavant dominant, qui consistait à considérer les relations gréco-turques comme un jeu à somme nulle. Désormais, il est possible de considérer les relations entre la Grèce et la Turquie comme un rapport où chacun des deux pays peut tirer des bénéfices. Bien qu'il ne soit pas si fort pour résoudre tous les problèmes entre la Grèce et la Turquie, la coopération économique contribue, à long terme, à l'amélioration des relations entre les deux pays.

Enfin, il faut souligner que les bonnes relations entre les gouvernements contribuent à la stabilisation des relations. Les gouvernements de droite de chacun des deux pays sont en bons termes. Costas Karamanlis, Premier ministre grec, déclarait publiquement, qu'il préférerait la continuité du gouvernement du Parti de la justice et du développement en Turquie. Après la victoire de ce parti dans les élections du 22 juillet 2007, Karamanlis était l'un des premiers à féliciter Recep Tayyip Erdoğan, en soulignant que les efforts du gouvernement Erdoğan dans le processus d'adhésion à l'Union Européenne.²⁷³

Pour conclure notre recherche, on va retourner sur notre problématique de départ, pour s'interroger sur la nature du rapprochement à partir de 1999 : s'agit-il d'une détente visant à résoudre définitivement les problèmes persistant depuis plusieurs générations dans les relations gréco-turques, ou bien, ce rapprochement est-il limité à être un effort superficiel condamné à disparaître ? Certainement, le tremblement de terre de 1999 n'était pas un incident qui pouvait à lui seul transformer les relations gréco-turques : une détente qui ne serait basée que sur le rapprochement entre les deux pays suite aux désastres naturels de 1999 serait limité à la superficialité. Mais d'autres développements autour de cette catastrophe naturelle (notamment la lettre de Cem adressé à Papandréou en mai 1999, et également le dialogue entre Cem et Papandréou et le sommet d'Helsinki) ont consolidé le rapprochement, et la coopération économique (dont la perspective existait déjà dans le processus de Davos en 1988) a fourni un cadre solide et des fondements matériels et durables à ce rapprochement. Pourtant, le différend gréco-turc implique une complexité de problèmes qui ont pour la plupart des racines profondes dans l'histoire : il ne faudrait donc pas s'attendre à un processus linéaire de rapprochement et à une détente absolue. Bien que la détente de 1999 soit une opportunité d'importance capitale pour la construction d'une paix durable entre la Grèce et la Turquie, rien n'empêche l'éclatement de nouvelles questions de différend, comme cela a été le cas en été 2007, avec la controverse sur les recherches pétrolières effectuées par Chypre du Sud dans la Méditerranée orientale.

²⁷³ Yorgo Kırbağ, « Karamanlis, 'dostunun' zaferine sevindi », Radikal, 24/07/2007, <http://www.radikal.com.tr/haber.php?haberno=227854>.

Bibliographie

1. Documents officiels

Affaire Chypre c. Turquie (Requête n° 25781/94) : Arrêt, Cour Européenne des Droits de l'Homme, Strasbourg, 10/05/2001, http://leuropedeslibertes.u-strasbg.fr/IMG/doc/AFFAIRE_CHYPRE_c_1_TURQUIE.doc.

Annan Plan For Cyprus Settlement - Full Text, 10/12/2002, <http://www.tcea.org.uk/Annan-Plan-For-Cyprus-Settlement.htm>.

Conseil Européen d'Helsinki, 10 et 11 décembre 1999 : Conclusions de la présidence, art. 10/b, http://europa.eu.int/council/off/conclu/dec99/dec99_fr.htm.

Documents français sur l'occupation grecque en Anatolie, éd. par Enis Tulça, Ankara, SAM, 2002.

« High-Level Agreement of February 12, 1977 between Makarios and Denktash », in *Greece and Turkey after the End of the Cold War*, éd. par Christodoulos K. Yiallourides et Panayotis J. Tsakonas, New York, Aristide D. Caratzas, 2001, p. 315.

« High-Level Agreement of March 12, 1977 between Kyprianou and Denktash », in *Greece and Turkey after the End of the Cold War*, éd. par Christodoulos K. Yiallourides et Panayotis J. Tsakonas, New York, Aristide D. Caratzas, 2001, p. 316.

Lozan Barış Konferansı: Tutanaklar, Belgeler, trad. par Seha L. Meray, Ankara, Ankara Üniversitesi Siyasal Bilimler Fakültesi Yayınları, 1969-1973, 9 volumes

« Yunan ve Türk Halklarının Mübadelesine İlişkin Sözleşme ve Protokol », in *Lozan Barış Konferansı: Tutanaklar, Belgeler*, trad. par Seha L. Meray, Ankara, Ankara Üniversitesi Siyasal Bilimler Fakültesi Yayınları, 1973, vol. II/2, p. 89-95.

Plateau continental de la mer Egée, arrêt, C.I.J. recueil 1978.

« Protocol of Conference between Great Britain, France, and Russia, Relative to the Independence of Greece », *The American Journal of International Law*, vol. 12, no. 2, supplément, pp. 67-68.

« Protocol to the North Atlantic Treaty on the Accession of Greece and Turkey », Londres, 22 octobre 1951, <http://www.nato.int/docu/basicxt/bt-a1.htm>.

« Türkiye Cumhuriyeti ile Yunan Cumhuriyeti Arasında Akit ve İmza Olunan İtilafname ile Müzeyyelâtının Tasdiki », in *Türkiye Cumhuriyeti'nin Andlaşmaları*, éd. par Ahmet Yavuz, [Ankara], T.C. Dışişleri Bakanlığı, [sans date], vol. II, pp. 179-207.

« Zürich Agreement », 11/02/1959,

<http://www.cypnet.co.uk/ncyprus/history/republic/agmt-zurich.html>.

2. Ouvrages

AKGÖNÜL Samim, *Les Grecs de Turquie : processus d'extinction d'une minorité de l'âge de l'Etat-nation à l'âge de la mondialisation (1923-2001)*, Louvain-la-Neuve, Bruylant, 2004.

AKGÖNÜL Samim, *Vers une nouvelle donne dans les relations gréco-turques ?*, Istanbul, Institut Français d'Etudes Anatoliennes Georges Dumézil, 2001.

AKSU Fuat, « Confidence Building, Negotiation and Economic Cooperation Efforts in Turkish-Greek Relations (1990–2004) », *Turkish Review of Eurasian Studies Annual*, no. 9, 2004.

AKSU Fuat, *Türk-Yunan İlişkileri : İlişkilerin Yönelimini Etkileyen Faktörler Üzerine Bir İnceleme*, Ankara, SAEMK yayınları, 2001.

AN Ahmet, *Kıbrıs Nereye Gidiyor?*, İstanbul, Everest Yayınları, 2002.

ANDONYAN Aram, *Balkan Harbi Tarihi*, trad. par Zaven Biberyan, İstanbul, Sander, 1975.

BERTRAND Gilles, *Le conflit helléno-turc*, Paris, Maisonneuve et Larose, 2003.

BİLSEL Cemil, *Lozan*, İstanbul, Sosyal Yayınlar, 1998, 2 volumes.

BÖLÜKBAŞI Deniz, *Turkey and Greece : The Aegean Disputes : A Unique Case in International Law*, Londres, Cavendish Publishing, 2004.

CHAUVEL Jean-François, *La Grèce à l'ombre des épées*, Paris, Robert Laffont, 1968.

COPEAUX Etienne et MAUSS-COPEAUX Claire, *Taksim ! Chypre divisée, 1964-2005*, Lyon, Aedelsa, 2005.

DEMİRER Mehmet Arif, *6 Eylül 1955, Yassıada 6/7 Eylül Davası*, İstanbul, Bağlam, 1995.

DOSDOĞRU M. Hulûsi, *6/7 Eylül Olayları*, İstanbul, Bağlam, 1993.

- GÜREL Şükrü Sina, *Tarihsel Boyutları İçinde Türk-Yunan İlişkileri (1821-1993)*, Ankara, Ümit Yayıncılık, 1993.
- GÜRSOY NASKALI Emine, *6-7 Eylül Olayları Davası*, İstanbul, Kitabevi, 2007.
- GÜVEN Erdal, *Helsinki'den Kopenhag'a Kıbrıs*, İstanbul, Om Yayınevi, 2003.
- HOWARTH David, *The Greek Adventure : Lord Byron and Other Eccentrics in the War of Independence*, Londres, Collins, 1976.
- KITSIKIS Dimitri, *Türk-Yunan İmparatorluğu: Arabölge Gerçeği Işığında Osmanlı Tarihine Bakış*, İstanbul, İletişim, 1996.
- MILLAS Herkül, *Yunan Ulusunun Doğuşu*, İstanbul, İletişim, 1994.
- MOUSTAKIS Fotios, *The Greek-Turkish Relationship and NATO*, Londres, Frank Cass, 2003.
- ORAN Baskın, *Türk-Yunan İlişkilerinde Batı Trakya Sorunu*, Ankara, Bilgi, 1991.
- ORTAYLI İlber, *Türkiye İdare Tarihi*, Ankara, TODAİE, 1979.
- PAPANDREOU Andréas G., *Namlunun Ucundaki Demokrasi*, trad. par Semih Koray et Mehmet Emin Yıldırım, İstanbul, Bilgi, 1988.
- PENTZOPOULOS Dimitri, *The Balkan Exchange of Minorities and its Impact on Greece*, Londres, Hurst & Company, 2002.
- REDDAWAY John, *Burdened with Cyprus : The British Connexion*, Nicosie, Rustem, 2001.
- TATSIOS Theodore George, *The Megali Idea and the Greek-Turkish War of 1897: The Impact of Cretan Problem on Greek Irredentism, 1866-1897*, New York, Columbia University Press, 1984.
- TULÇA Enis, *Atatürk, Venizelos ve Bir Diplomat : Enis Bey*, İstanbul, Simurg, 2003.
- WOODHOUSE C. M., *The Story of Modern Greece*, Londres, Faber and Faber, 1968.

3. Articles

- ABACI Hakan, «The Öcalan Affair and its Effect on The Turkish-Greek Rapprochement Process in 1999 », *Turkish Review Of Eurasian Studies Annual*, no. 9, 2004.
- ACER Yücel, « Recent Developments and Prospects for Settlement of the Aegean Disputes », *Turkish Studies*, vol. 3, no. 2, automne 2002, pp. 200-212.

- ADAMSON Fiona B., « Democratization and the Domestic Sources of Foreign Policy : Turkey in the 1974 Cyprus Crisis », *Political Science Quarterly*, vol. 116, no. 2, été 2001, pp. 277-303.
- AKIMAN Nazmi, « Turkish-Greek Relations: From Uneasy Coexistence to Beter Relations ? », *Mediterranean Quarterly*, vol. 13, no. 3, été 2002, pp. 22-32.
- AKTAR Ayhan, « Varlık Vergisi ve Türkleştirme Politikaları », in *Şükri Saraçoğlu ve Dönemi Hakkında Çıkan Yazılardan Bazıları*, éd. par Yılmaz Saraçoğlu, İstanbul, Gelişim, 2000, vol. 1, pp. 139-149.
- ALIFANTIS Stelios, « Greek National Defense in the Aftermath of the Imia Crisis : The Concept of 'Flexible Retaliation' », in *Greece and Turkey after the End of the Cold War*, éd. par Christodoulos K. Yiallourides et Panayotis J. Tsakonas, New York, Aristide D. Caratzas, 2001, pp. 185-203.
- APOSTOLOU Andrew, « Turkey, the European Union, and Cyprus », *Mediterranean Quarterly*, vol. 10, no. 4, automne 1999, pp. 104-121.
- ARAL Berdal, « Turkey's Insecure Identity from the Perspective of Nationalism », *Mediterranean Quarterly*, vol. 8, no. 1, hiver 1997, pp. 77-91.
- AYDIN Mustafa, « Crypto-Optimism in Turkish-Greek Relations. What is Next ? », *Journal of Southern Europe and the Balkans*, vol. 5, no. 2, août 2002, pp. 223-240.
- BERTRAND Gilles, « Greek-Turkish Relations: From Cold War To Rapprochement », *Observatory Of European Foreign Policy Paper*, http://selene.uab.es/cs_iuee/catala/obs/dossier_turquia/tk_analisis/eutr_05_2003_bertrand.pdf.
- BLACK Joshua, « Greek Diplomacy and the Hunt for Abdullah Ocalan : A Case Study Prepared for WWS 547 - The Conduct of International Diplomacy », <http://www.wws.princeton.edu/cases/papers/jblack/>, décembre 1999.
- BRAUER Jürgen, « Survey and Review of the Defense Economics Literature on Greece and Turkey : What Have We Learned ? », *Defence and Peace Economics*, vol. 13, no. 2, 2002, pp. 85-107.
- CAGAPTAY Soner et YEĞENOĞLU Duden, « Left-Wing Monster: Abdullah Ocalan », www.frontpagemagazine.com, 6 janvier 2006.
- COUFOUDAKIS Van, « Greek-Turkish Relations, 1873-1983 : The View from Athens », *International Security*, vol. 9, no. 4, hiver 1985, pp. 185-217.

- COULOUMBIS Theodore et IFANTIS Kostas, « Altering the Security Dilemma in the Aegean : Greek Strategic Options and Structural Constraints - A Realist Approach », *The Review of International Affairs*, vol. 2, no. 2, hiver 2002, pp. 1-25.
- ÇELİK, Ayşe Betül et RUMELİLİ, Bahar, « Necessary But Not Sufficient : The Role of the EU in Resolving Turkey's Kurdish Question and the Greek-Turkish Conflicts », *European Foreign Affairs Review*, vol. 11, 2006, pp. 203-222.
- DOKOS Thanos P., « Greek Security Policy in the Twenty First Century », in *Greece and Turkey after the End of the Cold War*, éd. par Christodoulos K. Yiallourides et Panayotis J. Tsakonas, New York, Aristide D. Caratzas, 2001, pp. 81-100.
- ERMENCE Cem, « The Greek Turkish Rapprochement of 1930 », *Turkish Studies*, vol. 4, no. 3, automne 2003.
- FAKIOLAS Efstathios T. et MAVRIDES Panayiotis, « Strategy of Crisis Management and the Greek-Turkish Rivalry : The Case of the Imia Islets », in *Greece and Turkey after the End of the Cold War*, éd. par Christodoulos K. Yiallourides et Panayotis J. Tsakonas, New York, Aristide D. Caratzas, 2001, pp. 205-238.
- FIRAT Melek, « Yunanistan'la İlişkiler [1923-1939] », *Türk Dış Politikası: Kurtuluş Savaşından Bugüne Olgular, Belgeler, Yorumlar*, éd. par Baskın Oran, İstanbul, İletişim, 2001, volume I, pp. 325-356.
- FIRAT Melek, « Yunanistan'la İlişkiler [1945-1960] », *Türk Dış Politikası: Kurtuluş Savaşından Bugüne Olgular, Belgeler, Yorumlar*, éd. par Baskın Oran, İstanbul, İletişim, 2001, volume I, pp. 576-614.
- FIRAT Melek, « Yunanistan'la İlişkiler [1960-1980] », *Türk Dış Politikası: Kurtuluş Savaşından Bugüne Olgular, Belgeler, Yorumlar*, éd. par Baskın Oran, İstanbul, İletişim, 2001, volume I, pp. 716-768.
- FIRAT Melek, « Yunanistan'la İlişkiler [1980-1990] », *Türk Dış Politikası: Kurtuluş Savaşından Bugüne Olgular, Belgeler, Yorumlar*, éd. par Baskın Oran, İstanbul, İletişim, 2001, volume II, pp. 102-123.
- FIRAT Melek, « Yunanistan'la İlişkiler [1990-2001] », *Türk Dış Politikası: Kurtuluş Savaşından Bugüne Olgular, Belgeler, Yorumlar*, éd. par Baskın Oran, İstanbul, İletişim, 2001, volume II, pp. 440-480.

- GOLDSTEIN Erik, « Great Britain and Greater Greece 1917-1920 », *The Historical Journal*, vol. 32, no. 2, juin 1989, pp. 339-356.
- GROSS Leo, « The Dispute Between Greece and Turkey Concerning the Continental Shelf in the Aegean », *The American Journal of International Law*, vol. 71, no. 1, janvier 1977, pp. 31-59.
- GÜNLÜK-ŞENESEN Gülay, « An Analysis of the Action-Reaction Behavior in the Defense Expenditures of Turkey and Greece », *Turkish Studies*, vol. 5, no. 1, 2004, pp. 78-98.
- HATZIVASSILIOU Evanthis, « Security and the European Option: Greek Foreign Policy, 1952-62 », *Journal of Contemporary History*, vol. 30, no. 1, janvier 1995, pp. 187-202.
- HERACLIDES Alexis, « Türk Yunan Yakınlaşması (1999-...) : Bir İlk İnceleme », in *Türkiye-Yunanistan: Eski Sorunlar Yeni Arayışlar*, éd. par Birgül Demirtaş-Coşkun, Ankara, ASAM Yayınları, 2002.
- HOPE Kerin, « Earthquake Diplomacy », *Europe*, novembre 1999.
- HOPE Kerin, « Greece and Turkey », *Europe*, mars 2001.
- IATRIDES John O., « The United States and Greece in the Twentieth Century », in *Greece in the Twentieth Century*, éd. par Theodore A. Coloumbis et al., Londres, Frank Cass, 2003, pp. 69-110.
- IOANNOU Manolis G., « Thirty-Five Year Course of the Cyprus Issue at United Nations », in *Greece and Turkey after the End of the Cold War*, éd. par Christodoulos K. Yiallourides et Panayotis J. Tsakonas, New York, Aristide D. Caratzas, 2001 pp. 239-269.
- IŞIKLI Alpaslan, « Chomsky'ye Yanıtlar », <http://www.universite-toplum.org/text.php3?id=58>.
- JUSTER Alain, « Le Patriarcat Œcuménique de Constantinople, la Grèce et la Turquie », in *Le différend gréco-turc*, éd. par Semih Vaner, Paris, L'Harmattan, 1988, pp.
- KARDITZKE Niels, « Le plan des Nations unies rejeté au sud : occasion perdue pour les Chypriotes », *Le Monde Diplomatique*, mai 2004, <http://www.monde-diplomatique.fr/2004/05/KADRITZKE/11170>.
- KALAITZAKI Theodora, « US Mediation in Greek-Turkish Disputes since 1954 », *Mediterranean Quarterly*, vol. 16, no. 2, printemps 2005, pp. 106-124.

- KATSOUFROS Théodoros, « Les différends gréco-turcs en mer Egée », in *Le différend gréco-turc*, éd. par Semih Vaner, Paris, L'Harmattan, 1988, pp. 73-100.
- KERIDIS Dimitris, « Earthquakes, Diplomacy, and New Thinking in Foreign Policy », *The Fletcher Forum of World Affairs*, vol. 30, hiver 2006.
- KERIDIS Dimitris, « Political Culture and Foreign Policy : Greek Policy Towards Turkey Today », in *Greece and Turkey after the End of the Cold War*, éd. par Christodoulos K. Yiallourides et Panayotis J. Tsakonas, New York, Aristide D. Caratzas, 2001, pp. 47-64.
- KOTIOS Angelos et PETRAKOS George, « The Industrial and Trade Structure of Turkish Greek Economies : Possibilities for Cooperation », *Discussion Papers Series*, vol. 9, no. 11, mars 2003, pp. 235-248.
- KUBICEK, Paul, « The Earthquake, Europe, and Prospects for Political Reform in Turkey », *Mediterranean Politics*, vol. 7, no. 1, printemps 2002, pp. 1-18.
- KUNERALP Sinan, « Les Grecs en *stambouline* : diplomates ottomans d'origine grecque », in *Le différend gréco-turc*, éd. par Semih Vaner, Paris, L'Harmattan, 1988.
- KURUBAŞ Erol, « Türk Yunan ilişkilerinde Neo-detant Dönemi », in *Türkiye-Yunanistan: Eski Sorunlar Yeni Arayışlar*, éd. par Birgül Demirtaş-Coşkun, Ankara, ASAM Yayınları, 2002.
- LOIZIDES Neophytos G., « Greek and Turkish Event Dataset », <http://www.utoronto.ca/ethnicstudies/data.pdf>.
- MAUSS-COPEAUX Claire et COPEAUX Etienne, « Le drapeau turc, emblème de la nation ou signe politique ? », *Cahiers d'Etudes sur la Méditerranée Orientale et le Monde Turco-Iranien*, no. 26, juin 1998.
- MAVROYIANNIS Andréas D., « L'impact de la question chypriote sur les rapports gréco-turcs », in *Le différend gréco-turc*, éd. par Semih Vaner, Paris, L'Harmattan, 1988, pp. 128-129.
- MILLAS Herkül, « Türk Yunan Halklarının 'Dostluğu' Üzerine », in *Türkiye-Yunanistan: Eski Sorunlar Yeni Arayışlar*, éd. par Birgül Demirtaş-Coşkun, Ankara, ASAM Yayınları, 2002.
- MÜFTÜLER-BAÇ Meltem, « Turkey in the EU's Enlargement Process : Obstacles and Challenges », *Mediterranean Politics*, vol. 7, no. 2, été 2002, pp. 79-95.

- MÜFTÜLER-BAÇ Meltem et GÜNEY Aylin, « The European Union and the Cyprus Problem 1961-2003 », *Middle Eastern Studies*, vol. 41, no. 2, mars 2005, pp. 281-293.
- OĞUZLU Tarık, « How Encouraging is the Latest Turkish-Greek Reconciliation Process ? », *Journal of Contemporary European Studies*, vol. 12, no. 1, avril 2004, pp. 93-107.
- OĞUZLU Tarık, « The Latest Turkish-Greek Détente : Instrumentalist Play for EU Membership, or Long-Term Institutional Cooperation ? », *Cambridge Review of International Affairs*, vol. 17, no. 2, juillet 2004, pp. 337-354.
- OĞUZLU Tarık, « The Promise of NATO in the Construction of Cooperative Turkish-Greek Relations », *The Review of International Affairs*, vol. 3, no. 3, printemps 2004, pp. 458-478.
- ONANER Mehmet, « Ekonomik İstikrar, Büyüme Ve Yabancı Sermaye », <http://www.tcmb.gov.tr/yeni/evds/yayin/kitaplar/kitap2/turkyabserm.doc>.
- ORAN Baskın, « La minorité turco-musulmane de la Thrace occidentale », in *Le différend gréco-turc*, éd. par Semih Vaner, Paris, L'Harmattan, 1988, pp. 145-161.
- PARK William, « Turkey's European Union Candidacy : From Luxembourg to Helsinki - to Ankara ? », *Mediterranean Politics*, vol. 5, no. 3, automne 2000, pp. 31-53.
- PAZARCI Hüseyin, « Aspect juridique des différends gréco-turcs en mer Egée », in *Le différend gréco-turc*, éd. par Semih Vaner, Paris, L'Harmattan, 1988, pp. 101-120.
- PRESTAT Maurice, « De la guerre psychologique à la guerre médiatique », in *La persuasion de masse : guerre psychologique/guerre médiatique*, éd. par Gérard Chaliand, Paris, Robert Laffont, 1992, pp. 25-85.
- ROTBERG Robert, « The Cyprus Crucible : The Importance of Good Timing », *Harvard International Review*, automne 2003, pp. 70-74.
- STAGOS Petros N., « Le différend gréco-turc au sujet de la position de l'île de Lemnos dans le dispositif de l'OTAN : objectifs et impacts dans la conduite de la Grèce », in *Le différend gréco-turc*, éd. par Semih Vaner, Paris, L'Harmattan, 1988, pp. 183-214.
- SÜVARİEROL Semin « The Cyprus Obstacle on Turkey's Road to Membership in the European Union », *Turkish Studies*, vol. 4, no. 1, 2003, pp. 55-78.

- SYRIGOS Angelos M., « Greek-Turkish Disputes, Recourse to the International Court of Justice and Stability in the Aegean », in *Greece and Turkey after the End of the Cold War*, éd. par Christodoulos K. Yiallourides et Panayotis J. Tsakonas, New York, Aristide D. Caratzas, 2001, pp. 271-294.
- THEOPHANOUS Andreas, « The Cyprus Problem : A Challenge for the European Union », in *Greece and Turkey after the End of the Cold War*, éd. par Christodoulos K. Yiallourides et Panayotis J. Tsakonas, New York, Aristide D. Caratzas, 2001, pp. 295-323.
- TÖRE Nahit, « Dünyada Yabancı Sermaye Akımları », <http://www.tcmb.gov.tr/yeni/evds/ yayin/kitaplar/kitap2/dunyayabsermaye.doc>.
- TSOUKALIS Loukas, « Greece : Like Any Other European Country ? », *The National Interest*, vol. 55, printemps 1999, pp. 65-73.
- TULÇA Enis et GÜRBÜZ Burak, « 1980 Sonrası Türkiye ve Yunanistan Arasındaki Siyasi İlişkiler Çerçevesinde Karşılaştırmalı Üstünlüklere Dayalı Ticari Gelişmeler », *İşletme ve Finans*, no. 210, septembre 2003.
- VANER Semih, « La Turquie, la Grèce et les grandes puissances : l'une contre l'autre, trois contre une ou chacune pour soi ? », in *Le différend gréco-turc*, éd. par Semih Vaner, Paris, L'Harmattan, 1988, pp. 165-182.
- VANER Semih, « Retour au différend gréco-turc », *Cahiers d'Etudes sur la Méditerranée Orientale et le Monde Turco-Iranien*, n° 4, mai 1987.
- VEREMIS Thanos & John KOLIOPOULOS, « The Evolving Content of the Greek Nation », in *Greece in the Twentieth Century*, éd. par Theodore A. Coloumbis et al., Londres, Frank Cass, 2003, pp. 13-28.
- XYDIS Stephen G., « America, Britain, and the USSR in the Greek Arena, 1944-47 », *Political Science Quarterly*, vol. 78, no. 4, décembre 1963, pp. 581-596.
- YENİGÜN Cüneyt, « Ege : Dünyanın en Sorunlu Denizi », in *Dünya Çatışma Bölgeleri*, éd. par Kemal Karpat, Ankara, Nobel Yayın, 2004.
- YERASIMOS Stéphane, « Les rapports gréco-turcs : mythes et réalités », in *Le différend gréco-turc*, éd. par Semih Vaner, Paris, L'Harmattan, 1988.
- YIALLOURIDES Christodoulos K., « The External Political Orientation of the Cypriot Republic », in *Greece and Turkey after the End of the Cold War*, éd. par Christodoulos K. Yiallourides et Panayotis J. Tsakonas, New York, Aristide D. Caratzas, 2001, pp. 325-358.

- YİĞİT Selçuk, « Türk-Yunan Bankası Ege-İş Bankası İçin Geri Sayım Başladı », *Capital*, 01/11/2005, http://www.capital.com.tr/haber.aspx?HBR_KOD=3182.
- ZAHARIADIS Nikolaos, « A Framework for Improving Greek-Turkish Relations », *Mediterranean Quarterly*, vol. 11, no. 4, automne 2000, pp. 98-116.

4. Rappports

- IMF Gözetiminde On Uzun Yıl, 1998-2008 : Farklı Hükûmetler, Tek Siyaset*,
Rapport, « Bağımsız Sosyal Bilimciler », 2006,
http://www.bagimsizsosyalbilimciler.org/Yazilar_BSB/BSB2006_Final.pdf
- 31.12.2002 İtibariyle Dış Borç Stoku*, communiqué de presse, T.C. Başbakanlık
Hazine Müsteşarlığı, 31/03/2006,
http://www.hazine.gov.tr/GuncelDuyuru/KAF_20060331_disborcestoku.pdf.
- Tendances de l'investissement direct étranger dans les pays de l'OCDE*,
<http://www.oecd.org/dataoecd/24/36/2956451.pdf>.
- Uluslararası Doğrudan Yatırımlar 2005 Yılı Raporu*, TC Başbakanlık Hazine
Müsteşarlığı Yabancı Sermaye Genel Müdürlüğü, 2006,
http://www.hazine.gov.tr/guncelduyuru/AB_20060805_UluslararasıDogrudanYatirim_Rapor.pdf.
- Yunanistan Raporu*, TC Başbakanlık Dış Ticaret Müsteşarlığı Anlaşmalar Genel
Müdürlüğü.
- Yunanistan : Temel Göstergeler ve İkili İlişkiler*, rapport d'avril 2006, Conseil des
Relations Economiques Internationales (DEİK),
<http://www.deik.org.tr/bultenler/2006711112547Bulten-NISAN2006.pdf>.
- Yunanistan Ülke Raporu*, TC Başbakanlık Dış Ticaret Müsteşarlığı İhracatı
Geliştirme Etüd Merkezi,
<http://www.igeme.org.tr/tur/yerinde/Yunanistan/yunanistan4.pdf>.
- Yurtdışı Dış Ticaret Talepleri*, Sous-Secrétariat du Commerce Extérieure,
actualisation : 10/08/2007,
<http://www.ticaretgazetesi.com/main.php?islem=haberoku&id=32787>.

5. Presse quotidienne

- « 'Yunanistan yakın takipte' », *Radikal*, 27/07/2007,
<http://www.radikal.com.tr/haber.php?haberno=228166>.
- « Akın akın yardım », *Radikal*, 18/08/1999,
<http://www.radikal.com.tr/1999/08/18/dis/01akin.html>.
- « Bakan Yunan diye yardım kabul etmiyor », *Hürriyet*, 22/08/1999,
<http://webarsiv.hurriyet.com.tr/1999/08/22/138088.asp>.
- « Cem : Yunanistan'a teşekkürler », *Hürriyet*, 18/12/1999,
<http://webarsiv.hurriyet.com.tr/1999/12/18/164461.asp>.
- « Dev Proje için Türk-Yunan Ortak Girişimi », *Akşam*, 10/01/2006,
<http://www.aksam.com.tr/haber.asp?a=22800,6&tarikh=10.01.2006>.
- « Ecevit Bakan'a çok kızdı : KES SESİNİ », *Hürriyet*, 24/08/1999,
<http://webarsiv.hurriyet.com.tr/1999/08/24/138470.asp>.
- « İkinci ciddi Türk-Yunan işbirliği », *Radikal*, 09/05/2006,
- « Papandreu : Yunan vetosu kalkabilir », *Hürriyet*, 22/08/1999,
<http://webarsiv.hurriyet.com.tr/1999/08/22/138177.asp>.
- « Papandreu Ocak'ta Geliyor », *Hürriyet*, 14/12/1999,
<http://webarsiv.hurriyet.com.tr/1999/12/14/163440.asp>.
- « Perastikasu gitoniamu (Geçmiş olsun komşum) », *Hürriyet*, 08/09/1999,
<http://webarsiv.hurriyet.com.tr/1999/09/08/141836.asp>.
- « Ruhban Okulu açılacak », *Hürriyet*, 17/12/1999,
<http://webarsiv.hurriyet.com.tr/1999/12/17/164206.asp>.
- « Simitis'den zeytin dalı : Zirveye Bülent Ecevit damgası », *Hürriyet*, 11/12/1999,
<http://webarsiv.hurriyet.com.tr/1999/12/12/162980.asp>.
- « Teşekkürler komşu : Efharisto poli file », *Hürriyet*, 21/08/1999,
<http://webarsiv.hurriyet.com.tr/1999/08/21/138012.asp>.
- « Türk - Yunan ilişkilerinde Kıbrıs Damgası », *Hürriyet : Almanak 2002*,
http://dosyalar.hurriyet.com.tr/almanak2002/news_detail.asp?nid=182&sid=14.
- « Türkiye-Yunanistan ilişkilerinde yeni sayfa », *Hürriyet*, 19/01/2000,
<http://webarsiv.hurriyet.com.tr/2000/01/19/173363.asp>.
- « Yardımlara gecikmeli teşekkür », *Hürriyet*, 27/08/1999,
<http://webarsiv.hurriyet.com.tr/1999/08/27/139182.asp>.

- « Yargıtay kararı: Patrikhane ekümenik değil », *Radikal*, 27/06/2007,
<http://www.radikal.com.tr/haber.php?haberno=225252>.
- « Yunan Basınından Görülmemiş Destek », *Radikal*, 22/08/2007,
<http://www.radikal.com.tr/1999/08/22/turkiye/yun.html>.
- « Yunanlı 5 doktor milletvekili geldi », *Hürriyet*, 25/08/1999,
<http://webarsiv.hurriyet.com.tr/1999/08/25/138805.asp>.
- Deniz Zeyrek, « Türk-Yunan Turizm Kardeşliği », *Radikal*, 30/06/2005,
<http://www.radikal.com.tr/haber.php?haberno=157258>.
<http://www.radikal.com.tr/haber.php?haberno=186731>.
<http://www.radikal.com.tr/haber.php?haberno=196671&tarikh=24/08/2006>.
- Hürriyet*, 24/11/1998 ;
<http://arsiv.hurriyetim.com.tr/hur/turk/98/11/24/ekonomi/04eko.htm>.
- Hürriyet*, 24/11/1998 ;
<http://arsiv.hurriyetim.com.tr/hur/turk/98/11/24/ekonomi/04eko.htm>.
- Osman Kara, « Fransa'ya Boykot Hazırlığı », *Milliyet*, 10/10/2006,
<http://www.milliyet.com.tr/2006/10/10/guncel/axgun02.html>.
- Yiğit Bulut, « 'Türk Bankacılığı' bitiyor... », *Radikal*, 24/08/2006,
- Yorgo Kırbaki, « Batı Trakya'da Türk radyosuna kapatma », *Radikal*, 09/08/2007,
<http://www.radikal.com.tr/haber.php?haberno=229413>.
- Yorgo Kırbaki, « Karamanlis, 'dostunun' zaferine sevindi », *Radikal*, 24/07/2007,
<http://www.radikal.com.tr/haber.php?haberno=227854>.
- Yorgo Kırbaki, « Türkleri kötölemeyen tarih kitabı değiştirildi », *Radikal*,
 03/08/2007, <http://www.radikal.com.tr/haber.php?haberno=228841>.

6. Sources électroniques

- GR-TR News : <http://www.grtrnews.com/>
- Institut Statistique Turque : <http://www.tuik.gov.tr>.
- KobiFinans : <http://www.kobifinans.com.tr/>.
- Hellenic Resources Network : <http://www.hri.org/>
- ONU: <http://www.un.org/>